

**ABBÉ FRANÇOIS DANTEC**

**PROFESSEUR**

**AU GRAND SÉMINAIRE DE QUIMPER**

# FIANÇAILLES CHRÉTIENNES

*5<sup>e</sup> Édition*

*25<sup>e</sup> mille*

**1961**

**DIRECTION DES ŒUVRES, RUE DU FROUT, QUIMPER (FINISTÈRE)  
C. C. P. 6459 NANTES**



<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2020.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.





# Quelques Appréciations

Pour des milliers de jeunes d'aujourd'hui, « Fiançailles Chrétiennes » évoquera bientôt un livre de lumière.

*Semaine Religieuse de Quimper*, 15 février 1957.

Un véritable guide moral des fiançailles chrétiennes, le plus sûr et le plus complet, le plus clair et le plus précis qui ait paru jusqu'à ce jour.

*Semaine Religieuse de Rennes*.

Nous n'hésitons pas à recommander chaudement ce livre, car il est à la fois clair et réaliste, direct et positivement chrétien.

*Revue Diocésaine de Tournai*, Octobre 1957.

Un livre qui mérite large diffusion près des jeunes, mais que des prêtres pourront aussi lire avec profit.

*Prêtres Diocésains*, Août-Septembre 1957.

Tous ceux qui ont apprécié « Foyers Rayonnants », tous les jeunes qui se préparent au mariage liront ce petit livre remarquable sur les fiançailles.

*La Jeunesse Maritime*, 1957.

Un exposé amplement détaillé, où l'abondance ne nuit pas à la netteté.

*La Loi du Christ* (B. Haring) Traduction Française, Vol. 3.

Nous recommandons vivement ce nouveau livre de l'auteur de « Foyers Rayonnants » : la question des fiançailles s'y trouve examinée à tous les points de vue.

Chanoine Chanson : « *Pour mieux confesser* »  
(7<sup>e</sup> édition, 1958).

Avec un tel guide, les jeunes gens apprendront à mieux comprendre l'idéal à poursuivre et les moyens pour y parvenir. Ils seront mieux en état d'envisager le mariage dans un esprit de foi et d'en faire, un jour, une vie en beauté.

*Les Etudes Classiques*, Namur.

La compétence et la fermeté de l'auteur recommandent ce volume d'autant plus précieux que souvent on cherche en vain quelles lectures proposer aux jeunes catholiques qui se préparent au mariage... Un livre que les prêtres se doivent d'avoir dans leur bibliothèque pour le consulter et le prêter.

R.P. Holstein, *Etudes*, Mai 1957.

Nihil obstat :  
Quimper, le 7 mars 1958.

J. LE POUPON  
*cens. dép.*

Imprimatur :  
Quimper, le 15 Décembre 1959.

† ANDRÉ  
*Évêque de Quimper et de Léon*

---

*Traduit en anglais, en espagnol, en italien et en portugais*

# AVANT-PROPOS

## POUR LA 4<sup>e</sup> EDITION

Paru il y a à peine deux ans, « Fiançailles Chrétiennes » continue de remplir modestement sa mission : faire connaître la doctrine chrétienne des fiançailles aux jeunes d'aujourd'hui et spécialement aux militants de l'Action Catholique. C'est par eux qu'il avait été maintes fois demandé, et c'est pour eux qu'il a été surtout rédigé.

Les trois premières éditions ont été épuisées en quelques mois, et le chiffre total du tirage va maintenant s'élever à vingt mille exemplaires,

C'est un fait que l'ouvrage a trouvé un peu partout un accueil favorable, et cela non seulement en France, mais encore en Belgique, en Suisse et au Canada (et il se trouve déjà en cours de traduction en plusieurs langues étrangères).

Bon nombre de revues l'ont chaudement recommandé à leurs lecteurs ; beaucoup de prêtres affirment y avoir trouvé un exposé clair, sûr et complet leur apportant un secours précieux dans leur ministère. Une foule de jeunes chrétiens et de jeunes chrétiennes assurent qu'il a été pour eux *un livre de lumière* ; et ils fournissent ce témoignage — très précieux et très réconfortant — que la mise en pratique des « indications de route » qui y sont contenues a imprimé à leurs fiançailles une note de charité mutuelle, de respect et de délicatesse, de pureté et de joie dépassant toutes leurs espérances...

Comment s'en étonner ? Le Christ seul apporte la vraie réponse à tous les problèmes humains ; et de même que la seule manière de bien vivre toute sa vie, c'est de la vivre en chrétien, de même aussi la seule manière de vivre d'heureuses fiançailles, c'est de les vivre chrétiennement.

Tout l'idéal proposé aux chrétiens de tous les temps n'est-il pas de « *marcher d'une manière digne de leur vocation* ? » (Ephésiens, 4, 1).

\* \* \*

Que si certains sont tentés de juger trop sévère l'idéal proposé, c'est qu'ils se font peut-être du christianisme une idée inexacte et par trop personnelle.

On oublie parfois qu'il y a *une doctrine* de la foi et de la morale : que cette doctrine s'apprend et ne s'improvise pas ; qu'il faut généralement des années de labeur et de réflexion pour la saisir dans toute sa richesse et sa complexité ; qu'elle constitue *un dépôt sacré* qui est valable pour tous les temps et qu'il n'est jamais permis à personne de modifier, au gré de ses désirs ou selon l'esprit du monde ou les tendances d'une époque.

Parmi toutes les perles précieuses que le Christ a apportées au monde, il en est trois qui brillent d'un éclat incomparable : *la charité, la pureté et la joie*. Ignorées et souvent méprisées en dehors du christianisme, elles font partie, toutes les trois *inséparablement*, des attitudes fondamentales du chrétien, et elles constituent pour les autres comme « un signe » de la nouvelle vie dans le Christ. En les voyant s'épanouir chez les fidèles, les incroyants en seront toujours frappés et se diront (comme les païens des premiers siècles) : « Voyez donc comme ils s'aiment ; voyez-*donc* comme ils sont chastes ; voyez-*donc* comme ils sont heureux ! »

Mais l'une ne va jamais sans les deux autres : et là où la pureté vient à faire défaut, là aussi disparaissent la vraie joie et la vraie charité.

C'est donc un immense malheur quand, sous prétexte de rendre le christianisme plus « humain », plus « accessible à tous », on le dénature en le vidant d'une partie de sa substance et en le soumettant à toutes sortes de compromis et d'accommodements.

Or c'est un fait qu'aujourd'hui, dans certaines fractions de la jeunesse chrétienne, on croit pouvoir adopter, en matière de fiançailles, certaines théories nouvelles et un ensemble d'idées directement opposées à la profondeur et au sérieux de la pensée chrétienne.

Les conséquences de telles erreurs sont faciles à deviner : on en vient à ne plus « se gêner », à se permettre entre fiancés les plus graves imprudences et les plus audacieuses libertés, à perdre peu à peu le sens de certaines vertus chrétiennes fondamentales, et particulièrement celui de la chasteté.

A l'appui de ces graves paroles, nous pourrions apporter une foule de faits, plus douloureux et plus navrants les uns que les autres, et qui nous forcent à crier de nouveau notre inquiétude et à signaler la gravité du péril.

Car si nos meilleurs fiancés chrétiens eux-mêmes se laissent gagner par des vues si contraires aux règles les plus sûres de la réserve et de la prudence, qu'en sera-t-il des autres, pour qui ils doivent être des modèles et des entraîneurs vers Dieu ? Mais qui oserait soutenir que l'on peut ainsi poser les solides fondements d'une vie conjugale chrétienne ? ...

\* \*

Assurément, la préparation au mariage ne se limite pas à la seule période des fiançailles, mais elle suppose toute une éducation d'ensemble, qui embrasse toute la vie antérieure : enfance, adolescence et jeunesse.

Il n'en reste pas moins que le temps des fiançailles joue dans cette préparation *un rôle capital* et souvent décisif. Des fiançailles mal vécues risquent de compromettre gravement tout l'avenir chrétien du foyer : sanctification personnelle des époux et leur mission apostolique dans l'Eglise. A des fiancés qui n'ont peut-être de chrétien que le nom, on pourrait appliquer la douloureuse parole de l'Ecriture : « *Ils ne sont pas de la race de ceux à qui est confié le salut d'Israël* » (1 Macch. 5, 62).

Tous ceux qui veulent bâtir un jour, avec la grâce du Christ, un vrai foyer chrétien doivent y mettre le prix et s'y préparer sérieusement jusqu'au bout.

En agissant de la sorte, ils ne seront pas seulement de dignes disciples de Jésus-Christ, mais ils seront encore ses rayonnants témoins, et ils seront, enfin, une promesse et une assurance pour la chrétienté de demain.

\* \*

En cette fête de l'Immaculée-Conception, nous demandons à la Vierge Marie — Notre-Dame du Bel Amour — de mettre au cœur de tous les fiancés et de toutes les fiancées qui liront ces pages l'ardent désir et le courage de faire de leurs fiançailles de vraies *fiançailles chrétiennes*...

Grand Séminaire de Quimper,

8 Décembre 1959

## INTRODUCTION ET PLAN

### But et destinataires.

Après la collection des « *Foyers Rayonnants* » (1), et comme pour la compléter, on nous a demandé, de différents côtés, une manière de « *guide moral pour les fiançailles chrétiennes* ».

Au milieu des ténèbres d'un monde en désarroi, c'est un spectacle très réconfortant que celui d'une foule d'âmes (spécialement chez les jeunes) *avidés de lumière*.

Ayant compris que le Christ, et lui seul, est la Lumière du monde, qu'il est l'unique Maître qui apporte *une réponse parfaite à tous les grands problèmes humains*, ces âmes désirent ardemment savoir ce qu'elles ont besoin de connaître pour *conformer leur vie aux exigences de l'Évangile*.

Elles savent qu'être chrétien c'est *tout voir avec les yeux du Christ* et tout considérer dans un esprit de foi.

Instantanément demandées par de jeunes militants et de jeunes militantes de l'Action Catholique, ces pages ont été spécialement rédigées pour eux, mais aussi pour tous les jeunes chrétiens et toutes les jeunes chrétiennes qui, se préparant à fonder un foyer, désirent *contempler avec un regard de foi tous les graves problèmes que posent les fiançailles*.

Est-il besoin de dire qu'il y a souvent, en ces matières, une irréductible incompatibilité entre les vues du monde et les vues du christianisme ?

Ce que le monde appelle un beau et un grand mariage n'est souvent, aux yeux d'un chrétien, qu'un mariage très médiocre et très pauvre.

Que si quelques unes de ces pages surprennent certains lecteurs, on ne saurait s'en étonner : c'est qu'elles n'étaient pas écrites pour eux.

Elles s'adressent en effet, d'abord et avant tout, *aux âmes profondément chrétiennes*, qui se destinent au mariage et qui veulent s'y préparer selon toutes les exigences de leur foi.

(1) F. Dantec: « *Foyers Rayonnants* », Volume I, II, et III; Direction des Œuvres, Quimper.

## L'esprit qui anime ces pages.

Elles ne s'étonneront pas de trouver, çà et là, tout au long de ce guide, des directives et des conseils qui vont *souvent au delà d'un certain « strict minimum »*, auquel on pourrait, à la rigueur, s'en tenir sans commettre de péché.

Car il n'y a pas de vie sérieusement chrétienne sans un souci de perfection et sans une volonté constante de progrès et de dépassement.

S'il est vrai que la morale chrétienne est une *morale de la croix*, elle est aussi et surtout *une morale de l'amour*, et d'un amour *toujours en croissance et toujours en progrès*.

« *Progressez toujours* » (I Thes. 4, 1) : c'est la consigne de saint Paul ; et ce doit être la devise de toutes les âmes ferventes. « *Après le mal le bien, après le bien le mieux, après le mieux les horizons illimités de la perfection chrétienne* » (1).

La marche ininterrompue, le progrès continu est la loi de la perfection. Et si quelqu'un veut faire de sa vie quelque chose de beau et de grand, il doit comprendre qu'il lui faut aller toujours de l'avant, et qu'il lui faut, à chaque étape, *être décidé à fournir le maximum dont il est actuellement capable*.

Voilà dans quel esprit et dans quelle optique ces pages ont été écrites ; et c'est dans cet esprit qu'elles demandent à être lues et méditées.

## Objet et méthode.

Sans vouloir tout dire sur un sujet quasi inépuisable, on a cherché à répondre aux questions les plus fréquemment posées au sujet des fiançailles.

Même parmi les âmes par ailleurs très informées, il n'est pas rare de trouver, à ce propos, des idées pour le moins contestables... Nous vivons dans un monde où, selon les paroles de Pie XI, « on doit souvent déplorer une absence complète de principes clairs et sains, même sur les problèmes les plus fondamentaux » (2).

Il n'est donc pas surprenant que des fidèles eux-mêmes se fassent, sur le mariage et les fiançailles, des vues très partielles et parfois très inexactes et très erronées.

(1) R.P. Buzy : *Les Epîtres aux Thessaloniens*, Bible de Pirot, Tome XII, page 154.

(2) S.S. Pie XI : *Encyclique sur l'éducation* (31 décembre 1929).

Mais la méthode la plus sûre pour dissiper l'erreur consistera toujours dans la présentation de la vérité, afin qu'à la séduction du mal on oppose la séduction du bien...

### **Les sources et les collaborateurs.**

Pour la mise au point de ce « guide des fiançailles chrétiennes » il a fallu recourir à différentes sources.

Avant tout, on s'est toujours rappelé que les *fiançailles n'existent qu'en vue du mariage*, et que rien ne saurait mieux contribuer à les comprendre chrétiennement que la connaissance de *la doctrine chrétienne du mariage lui-même*.

Mais on se devait aussi de recourir aux *principales études* qui ont été, plus ou moins récemment, consacrées au problème des fiançailles. Toutes sont loin d'avoir une égale valeur; beaucoup s'en tiennent, malheureusement, à une vue trop partielle, trop « humaine » ou trop « idyllique » des choses. Mais il en est d'autres, aussi, de très précieuses et de très méritoires, qu'il n'était pas permis d'ignorer (1).

Mais il nous faut aussi rendre un juste hommage à tous ceux, *fiancés et foyers*, qui en grand nombre ont apporté leur concours à l'élaboration d'une notable partie de ces pages. Sans leur aide et sans leurs lumières, une foule de mises au point nous eussent été impossibles, et nous aurions certainement renoncé à entreprendre un tel ouvrage.

Tous voudront bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

Et si d'autres, venant à lire telle ou telle page, y trouvent certaines lumières qui leur feront du bien, qu'ils songent d'abord à rendre grâce à Dieu, mais qu'ils pensent aussi à lui adresser une prière pour ceux à qui ils devront ce bienfait.

### **Un souhait.**

Pour nous, il ne nous reste qu'à formuler un souhait: c'est que ce simple guide puisse apporter son aide à la

(1) On trouvera, dans la bibliographie, une liste des principaux titres. Pour ce qui est des *vertus naturelles et des moyens humains* qui conditionnent la réussite de l'amour, ainsi que de la *psychologie comparée* du jeune homme et de la jeune fille, on se doit de signaler entre autres les excellents ouvrages de Pierre Dufoyer : *Lè Mariage : le livre du jeune homme* ; *Pour toi, fiancé et jeune mari* ; *Le Mariage : le livre de la jeune fille* ; *Pour toi, fiancée et jeune épouse* (Collection *Pro Familia*, Editions Casterman).

grande œuvre de la restauration chrétienne de la famille.

S'il en était ainsi, nous estimerions n'avoir pas travaillé en vain mais être très largement récompensé pour notre labeur.

On l'a dit justement: « *c'est dans les foyers chrétiens que réside, en grande partie, l'espoir de notre temps* » (1).

Mais qui ne voit que de pareils foyers se préparent, pour une très grande part, par des fiançailles chrétiennes ?

C'est bien l'idée maîtresse qui a été à l'origine de ce travail et qui le résume tout entier:

**« POUR DES FOYERS CHRETIENS RAYONNANTS  
DES FIANÇAILLES CHRETIENNES. »**

## PLAN

Après un chapitre préliminaire sur le sens des fiançailles, le livre comprendra trois parties:

La Première rappellera l'idéal chrétien du mariage;

La Seconde sera consacrée au problème du choix;

La Troisième traitera des attitudes chrétiennes dans les fiançailles.

---

(1) Mgr Guyot, Evêque de Coutances: « *Un espoir de notre temps: des foyers chrétiens.* » Lettre Pastorale, Carême 1953.



## CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

# **QU'EST-CE QUE LES FIANÇAILLES ?**

**Signification, Importance  
Gravité et But**



## CHAPITRE PRELIMINAIRE

### QU'EST-CE QUE LES FIANÇAILLES ? LEUR SIGNIFICATION, LEUR IMPORTANCE, LEUR GRAVITÉ, LEUR BUT

On sait combien il importe de bien s'entendre sur le sens de certaines expressions, surtout lorsqu'elles reviennent constamment, comme des « mots-clefs », tout au long d'un ouvrage.

Aussi, pour éviter tous les malentendus, il nous faut tout d'abord préciser le sens des termes « *fiancés* » et « *fiançailles* ».

Puis, après avoir rappelé la *signification* des fiançailles, on en dira rapidement *l'importance, la gravité et le but*.

#### **Le sens de l'expression.**

Le mot fiançailles est à prendre au sens de « *promesse de mariage* ».

*Se fiancer c'est se promettre librement et fermement l'un à l'autre en vue du mariage.*

Et on appelle « *fiancés* » un jeune homme et une jeune fille qui se sont sérieusement promis pour le mariage.

Qu'on soit fiancé officiellement ou non, cela ne change rien à l'essentiel de la chose : on s'est fiancé dès lors qu'on s'est promis de se marier *dans un délai raisonnable*.

Pratiquement on désigne par fiançailles soit l'*acte* (officiel ou privé) par lequel un jeune homme et une jeune fille s'engagent à se marier l'un avec l'autre, soit toute la *période* qui sépare cette promesse mutuelle du mariage lui-même.

Ce qu'il importe surtout de souligner c'est le rôle de la *promesse* en matière de fiançailles. C'est cette promesse libre, sérieuse et mutuelle, qui constitue les fiançailles, qui fait qu'on est fiancé.

Avant cette « *promesse de mariage* », on peut bien parler de « fréquentations »; mais seul cet échange de promesses introduit deux êtres dans une *situation nouvelle*: c'est par elle et à partir d'elle qu'ils deviennent vraiment *des fiancés* (1).

### **Importance de cette promesse de mariage.**

Est-il besoin d'insister sur *l'importance d'une telle promesse* ?

Sans s'arrêter, ici, à la *grave obligation* qui en découle de *se marier dans un délai raisonnable*, on voudrait souligner l'importance d'un tel engagement sur le plan psychologique et humain.

Par ce « oui » mutuel, ce sont *deux êtres qui se sont fixés sur un des points les plus importants de leur existence*.

Auparavant, ils étaient encore plus ou moins incertains, plus ou moins hésitants, plus ou moins inquiets au sujet de leur avenir; et voici que désormais leur condition se trouve radicalement modifiée. Ils n'ont plus à chercher ni à attendre celui (ou celle) avec qui il leur faudra parcourir le chemin de la vie. Leur mutuelle promesse les fixe l'un et l'autre sur un point décisif, et elle leur apporte normalement une impression de stabilité, de confiance et de joie qui leur était jusque là inconnue.

Si on veut bien y réfléchir, cet engagement marque *un des moments les plus graves et les plus solennels* de deux existences humaines; dans le domaine des âmes et des cœurs, cette promesse constitue une véritable ligne de partage dans l'histoire de leur vie; et celle-ci se divisera désormais en deux grandes périodes: celle qui précède et celle qui suit la grande promesse qu'on s'est faite, en principe, pour toujours...

### **Gravité de cette promesse.**

Assurément, le mariage, et *lui seul*, confèrera à cet engagement son caractère *sacramentel, plénier et irrévocable*.

Il n'en reste pas moins que le « oui » des fiançailles

(1) On sait que dans beaucoup de régions les fiançailles sont désignées sous le nom de « *promesses* » et que le terme le plus répandu pour désigner les fiancés est celui de « *promis* » et de « *promise* ». Cf. Van Agt: « *Fiançailles de choix* », p. 116-118.

est déjà *un engagement d'honneur* d'une gravité exceptionnelle, *une promesse hors pair*, sur laquelle deux êtres doivent pouvoir compter sans réserve pour tout le reste de leur vie.

Déjà en tout autre domaine on doit avoir à cœur de respecter ses engagements, de tenir ses promesses: c'est là une exigence de *la vertu de fidélité*.

Si le respect de la parole donnée est une vertu naturelle, qui fut toujours tenue en estime chez les païens eux-mêmes, elle doit l'être *encore davantage de la part des chrétiens*. Ne doivent-ils pas être *les imitateurs de Dieu et du Christ* ? Or, de toutes les perfections divines, y en a-t-il qui soit plus fréquemment rappelée dans la Bible que *la fidélité* ? Et le Christ n'est-il pas lui-même appelé par Saint Jean « *le Véridique et le Fidèle* » (Apocal. 19,11) ?

Mais s'il en est ainsi pour tout engagement et pour toute promesse, à combien plus forte raison sera-t-on *gravement* tenu de respecter fidèlement une aussi grave promesse que celle des fiançailles...

### **Quelques conséquences pratiques.**

Si tel est le sérieux des fiançailles, il en découle aussitôt des conséquences extrêmement graves. Il suffira pour le moment d'en indiquer *quelques unes*.

### **Une pratique détestable: le flirt.**

Il apparaîtra tout d'abord combien il peut être odieux de se tromper *intentionnellement* en une matière de cette importance. C'est en ce sens, en particulier, que le « *flirt* » devrait soulever l'indignation de toutes les âmes bien nées. Si on entend par là une attitude consistant à donner à un (ou à une) autre l'impression *fausse et trompeuse* qu'on l'accepterait volontiers pour le mariage, on voit qu'il constitue toujours et par sa nature *un mensonge, une déloyauté et une malhonnêteté*, et cela dans un domaine où plus que partout ailleurs chacun a droit à la vérité...

« Ce qu'on ne saurait trop condamner c'est le *flirt* tel qu'on se le permet aujourd'hui: quelqu'un n'a aucunement l'intention de contracter mariage avec qui que ce soit,

mais veut simplement s'amuser avec toutes les jeunes filles ou tous les garçons possibles. C'est si intéressant de connaître divers types, de les comparer, de briser des cœurs, de voltiger d'une fleur à l'autre ! Oui, intéressant peut-être, mais *excessivement dangereux*. *A ce jeu on se brûle les ailes, on use son cœur, on se blase souvent pour toujours, on ruine d'autres vies*. Et quel danger pour la morale ! Dans ces rencontres où l'on connaît à peine la personne avec qui on se trouve, combien ont commencé à descendre vers un abîme où ils ont roulé jusqu'au fond.

Plus dangereux encore le flirt qui se prolonge indéfiniment avec la même personne. On se familiarise bien vite, on devient plus osé parce qu'on se ne fréquente que pour s'amuser... Morale bien peu chrétienne, car on s'expose à tous les scandales et à toutes les faiblesses. La preuve nous en est fournie chaque jour.

*Il faut donc arrêter les fréquentations dès que l'on se rend compte qu'elles ne peuvent aboutir au mariage*. C'est un devoir de ne pas faire perdre de temps à un jeune homme ou à une jeune fille quand on sait qu'on ne pourra pas se marier. Bien coupables ceux qui jouent ainsi avec l'avenir d'une personne par pur égoïsme. Même si c'était la crainte de faire de la peine qui vous arrêterait, vous devriez courageusement avertir l'autre partie: le devoir est souvent difficile, mais il commande quand même » (1).

« *Qu'est-ce que le flirt ?*

*Une manière de jouer à l'amour sans s'engager*; un badinage du cœur que l'on prétend sans conséquence parce qu'il ne lie pas les partis.

Comme si l'on pouvait jouer avec les sentiments les plus élevés de l'âme humaine, ceux qui portent en eux-mêmes les plus graves responsabilités, sans qu'il en résulte de graves dommages !... » (2).

### **La réflexion nécessaire.**

En second lieu, on comprendra qu'on *ne doit point se fiancer sans réflexion et à la légère*, pas plus qu'on ne doit se considérer comme « fiancés » après la toute première rencontre ou le premier rendez-vous.

(1) Centre Catholique de l'Université d'Ottawa: *Cours de préparation au Mariage*, p. 70-71.

(2) Chanoine Viollet: *Relations entre Jeunes Gens et Jeunes Filles*, 6<sup>e</sup> édition, p. 56. Tout le chapitre VIII (p. 56 à 66), consacré au problème du flirt, serait à citer comme un modèle d'observation psychologique et de sagesse humaine et chrétienne.

De ce point de vue, il faut absolument *distinguer* ces deux choses si différentes: *les fréquentations et les fiançailles*. Si les premières peuvent être regardées comme un premier mouvement d'option, seules les secondes constituent un engagement d'honneur et une promesse valable en vue du mariage.

On verra longuement plus loin (ce sera tout l'objet de la seconde partie de ce livre) quelles sont les règles de la prudence chrétienne en matière de choix d'un fiancé ou d'une fiancée. Voilà pourquoi il n'y a pas lieu de s'y arrêter pour l'instant.

### **Ne point rompre sans raison grave.**

Mais si les fiançailles ne doivent *jamais* être décidées sans mûre réflexion et sans certaines « conditions de base », il est évident qu'elles ne doivent *pas*, non plus, *être rompues sans raison grave* (1).

*Sans aucun doute, elles peuvent (et elles doivent) être rompues si une telle raison existe: car mieux vaut, pour l'un et pour l'autre, une rupture, même douloureuse, que la perspective d'un mariage malheureux.*

Mais parce qu'on ne doit jamais, sans raison proportionnée, manquer à sa parole donnée, — parce que les fiançailles constituent une promesse d'une importance unique et d'une gravité exceptionnelle, — parce que, enfin, toute rupture risque presque toujours d'entraîner de sérieux inconvénients et de provoquer de douloureuses souffrances, on ne devra s'y décider que si on estime avoir *vraiment un grave motif pour reprendre sa liberté*.

Encore conviendra-t-il de le faire avec toute la discrétion et toute la délicatesse possibles, en s'efforçant de faire comprendre à l'autre les motifs de sa décision et en faisant tout son possible pour atténuer les conséquences de la séparation.

(1) En règle générale on peut considérer comme une « *raison suffisamment grave* » (pour la rupture des fiançailles) *la survenance d'un fait nouveau (ou nouvellement connu) qui, s'il avait été connu plus tôt, aurait empêché de contracter les fiançailles*. Tel serait par exemple le cas d'une *vocation religieuse* dont on a pris conscience durant les fiançailles; — ou celui d'une *maladie grave et incurable* survenant (ou découverte) pendant les fiançailles; — ou celui d'une *grave infamie* compromettant l'honneur de l'autre; ou encore celui d'un *grave manquement à la fidélité* promise ou d'une *évidente et profonde incompatibilité des caractères*, etc... (cf. Mgr Martin, *Le Mariage*, 7<sup>e</sup> édition, p. 189; Prümmer, *Manuale Theologiae Moralis*, Tome III p. 520-522).

**Conclusion : le but des fiançailles et le sérieux avec lequel il faut les aborder.**

Peut-être comprend-on mieux maintenant *la signification chrétienne des fiançailles* ainsi que *leur but essentiel*.

Pour le moment, il n'y a pas lieu d'entrer dans les détails, car ce sera l'objet de tout le livre.

En précisant, dès le début, *le sens chrétien du mariage*, on définira nettement *le but à atteindre* et donc aussi *l'esprit* dans lequel il conviendra d'envisager toute la période des fiançailles : *celles-ci n'ont d'autre but et d'autre raison d'être que d'assurer une meilleure (et ultime) préparation au mariage et spécialement à l'amour conjugal chrétien*.

Quant aux parties consacrées *au problème du choix* et à celui *des attitudes à garder* pendant les fiançailles, elles ne feront qu'exposer ce que doit être *la manière chrétienne de les préparer et de les vivre*.

Ce qu'il fallait, avant tout, marquer dès le début, c'était *la signification précise*, mais aussi *le sérieux et la gravité des fiançailles*.

Il y a des réalités qu'il n'est pas permis d'aborder avec légèreté, parce que par leur nature *elles commandent le respect*.

Tel est le cas du mariage; et tel est aussi celui des fiançailles.

---



## **PREMIÈRE PARTIE**

# **LE SENS CHRÉTIEN DE LA VIE DE MARIAGE**

**Un foyer chrétien  
qu'est-ce que c'est ?**



## PREMIÈRE PARTIE

### LE SENS CHRÉTIEN DE LA VIE DE MARIAGE

« Il est souverainement important que les fidèles soient instruits du mariage, par un enseignement oral ou écrit, fréquemment et solidement, afin que la vérité saisisse vivement l'esprit et pénètre jusqu'au fond des cœurs ».

S.S. Pie XI  
(Encyclique *Casti Connubii*)

*Avant tout il faut savoir ce que l'on veut.* Si tant de mariages ne sont pas ce qu'ils devraient être et si tant d'autres demeurent si franchement médiocres, c'est qu'on s'y était engagé avec des idées fausses sur la vie conjugale.

Aux jeunes gens et aux jeunes filles désireux de bâtir un vrai foyer chrétien, il est souverainement important de faire comprendre ce que signifie et ce qu'exige un pareil idéal, *ce qu'est le sens chrétien de la vie conjugale.*

Cette mise en lumière est d'autant plus importante et d'autant plus opportune que l'ignorance et l'erreur se répandent de plus en plus et menacent d'étendre partout leurs ravages.

Il est juste de reconnaître qu'un grand effort se développe, de tous côtés, pour une meilleure préparation des chrétiens au mariage. Cependant il reste encore beaucoup à faire.

Il n'est pas rare de trouver des jeunes gens et des jeunes filles — ayant reçu par ailleurs une forte éducation chrétienne — qui se font sur le mariage des idées très partielles, très superficielles et parfois gravement erronées.

Voilà pourquoi il nous semble qu'une étude consacrée aux fiançailles chrétiennes doit commencer par un rappel de la doctrine chrétienne du mariage.

Naturellement, on ne saurait entrer, ici, dans tous les détails. Mais, ne pouvant tout dire, on voudrait du moins ne rien omettre de *l'essentiel*, ce dont l'ignorance entraîne

généralement de très grands maux et dont la connaissance est normalement de nature à assurer de très grands biens.

En tenant compte d'une expérience pastorale de plusieurs années et en utilisant le témoignage d'un grand nombre de fiancés et d'époux, il semble qu'on puisse grouper tous les points essentiels autour de quelques *grands thèmes*, de quelques *grandes idées*, à savoir :

1. — *Le mariage comme vocation de sainteté.*
2. — *Le mariage comme mission ecclésiale.*
3. — *Le véritable sens de la sainteté conjugale.*
4. — *La conception chrétienne du mariage et de son double but : la fécondité et l'amour mutuel.*
5. — *Le sens chrétien de l'amour mutuel qui doit être un amour-charité.*
6. — *Le sens du sacrement du mariage.*

## PREMIER POINT ESSENTIEL

### LE MARIAGE VOCATION DE SAINTETÉ

#### importance de cette doctrine.

Pour des jeunes qui pensent à se marier, la chose la plus importante peut-être qu'ils doivent savoir, c'est que *le mariage est une vocation de sainteté* (1).

Ce sera, durant leurs fiançailles et durant toute leur vie conjugale, une des vérités dont ils auront le plus besoin et qu'il faudra leur rappeler sans cesse. Beaucoup trop de chrétiens sont encore convaincus que le mariage est synonyme de vie quelconque, d'un christianisme plus ou moins médiocre, et par le fait même médiocrement rayonnant.

Par contre, lorsque des âmes généreuses ont compris ce que veut dire pour elles cet appel à la perfection et à une véritable sainteté, elles trouvent dans cette découverte une source de joie, un encouragement et un stimulant incomparables.

(1) En stricte rigueur de doctrine il n'y a *pas* dans le mariage une vocation *spéciale* à la sainteté (comme par exemple, dans l'état religieux) mais seulement la vocation *générale* à la sainteté, qui s'adresse à tout chrétien et qui prendra *une forme spéciale en raison des obligations du mariage.*

## Sens de l'expression.

Mais que veut-on dire exactement en proclamant que le mariage est une vocation de sainteté ?

Pratiquement cela signifie deux choses: d'abord que les époux *doivent* eux-aussi tendre à la sainteté (et à une sainteté conforme à leur état): ensuite, qu'ils *peuvent* y parvenir par leurs efforts personnels et avec le secours de la grâce divine.

Parmi toutes les grâces sur lesquelles ils peuvent compter, il y aura en particulier les grâces qui découlent pour eux du *sacrement de mariage* (1), que le Christ a voulu instituer pour eux afin de leur permettre de réaliser leur *commune montée vers les sommets*, c'est-à-dire de *devenir des saints*.

On voit combien cette doctrine est à cent lieues d'une certaine conception trop humaine, trop « naturelle », trop sentimentale du mariage. Se marier, c'est autre chose que de courir ensemble une vague aventure du cœur : c'est entreprendre ensemble avec le Christ, une ascension qui ne s'arrête que sur les sommets.

Voilà le type de grandeur et le genre de beauté que doivent se proposer toutes les âmes bien nées, si c'est leur vocation de fonder un foyer.

Pour eux « *vivre une vie en beauté* » ne saurait signifier qu'une chose: vouloir et poursuivre inlassablement *dans le mariage et par le mariage* l'œuvre de leur sanctification.

Quand on parle de « grand mariage », cela ne peut avoir qu'un sens pour des chrétiens dignes de ce nom: un mariage n'est grand (chrétiennement parlant) que s'il est véritablement *une certaine manière de vivre qui tend vers la sainteté*. Pour tout mariage, il n'y a qu'une seule mesure de sa grandeur: la mesure de sa valeur de sanctification pour les époux. Il est aisé de comprendre combien le jugement du monde peut se tromper dans ses appréciations — et combien de mariages dits « grands » et même « très grands », ou « beaux » et « très beaux » — sont parfois *très pauvres et très médiocres aux yeux de Dieu et au regard de la foi*.

Il est urgent pour les chrétiens de retrouver le sens des vraies valeurs et des vraies grandeurs, s'ils veulent être

(1) On verra plus bas (cf. page 41) ce qui concerne *le sacrement du mariage*.

chrétiens, non seulement par le nom mais par la pensée et par la vie toute entière.

Et retrouver le vrai sens du mariage chrétien, c'est d'abord y voir une *vocation de sainteté* (1).

## DEUXIÈME POINT ESSENTIEL

### LE MARIAGE MISSION ECCLÉSIALE

Mais il est un autre aspect du mariage chrétien qui ne saurait manquer de frapper les âmes généreuses. C'est que le mariage comporte aussi *un rôle ecclésial*, une importance considérable *pour l'église* tout entière.

En ce sens, un vrai mariage chrétien est un *événement d'Eglise*. C'est ce qu'on voudrait maintenant souligner, et cela d'autant plus fortement qu'un grand nombre de fidèles (et spécialement de jeunes gens et de jeunes filles) ne semblent pas toujours très éclairés sur ce point.

En disant que le mariage chrétien comporte une mission ecclésiale, on veut dire qu'il a un rôle, *une fonction spéciale dans l'Eglise*, et que cette fonction présente une importance capitale.

Ce n'est pas par hasard que l'Apôtre Saint Paul dit du mariage que c'est un véritable « *charisme* » (I Cor. 7-7), c'est-à-dire une grâce (ou un ensemble de grâces) qui est accordée aux époux *en vue du bien général et supérieur de l'Eglise*.

Et cela est à entendre dans *plusieurs sens*.

#### 1<sup>o</sup> Pépinière de la chrétienté.

D'abord, on veut signifier par là *la portée ecclésiale de la fécondité des foyers chrétiens*. Ceux-ci ont à jouer dans ce domaine, un rôle *irremplaçable*, et c'est d'eux que dépendra, en grande partie, le sort de la chrétienté de demain.

Ils sont, comme on l'a dit « *les pépinières de la chrétienté* ». C'est chez eux que le Seigneur trouvera et prélèvera, demain,

(1) En affirmant que le mariage est une *vocation de sainteté*, on ne dit pas, évidemment, que l'état de mariage soit *le seul* état de vie qui permette de se sanctifier; on ne dit pas davantage (ce qui serait une erreur grave et néfaste) que le mariage est *l'état le plus favorable* à la sanctification. L'Eglise enseigne comme une doctrine de foi que *la vie religieuse est un état supérieur au mariage*; et cette supériorité tient essentiellement en *deux points*: c'est que la vie religieuse est de par sa nature et pour ceux qui ont reçu cette vocation, *plus favorable à la sanctification personnelle et à l'efficacité apostolique*. — Pour plus de détails sur ce point de doctrine, on pourra se reporter à l'*Appendice I*, à la fin du volume.

les vocations chrétiennes, sacerdotales, religieuses, apostoliques dont l'Eglise aura besoin. C'est un fait attesté par toutes les statistiques, que presque toutes les vocations sacerdotales et religieuses viennent de familles profondément chrétiennes, et généralement de foyers riches d'enfants.

Il faut citer à ce sujet les paroles du Pape *Pie XI* dans son *Encyclique sur le Sacerdoce*: « Le premier jardin et le mieux adapté, où doivent comme spontanément germer et éclore les vocations sacerdotales, c'est encore toujours *la famille vraiment et profondément chrétienne*. La majeure partie des Evêques et des prêtres « dont l'Eglise proclame la louange » doivent l'origine de leur vocation et de leur sainteté aux exemples et aux leçons d'un père rempli de foi et de vertu virile, d'une chaste et pieuse mère, d'une famille dans laquelle avec la pureté des mœurs, règne en souveraine la charité pour Dieu et pour le prochain. Les exceptions à cette règle de la Providence sont rares et ne font que confirmer la règle...» Lorsque fleurissent dans un foyer toutes les vertus chrétiennes « il est bien difficile que, tandis que tous les enfants s'efforcent de suivre les exemples des parents, il n'y en ait pas au moins un parmi eux qui n'entende au fond du cœur l'appel du Divin Maître: « Viens, je ferai de toi un pêcheur d'hommes... » (1).

En plus de cet aspect si important de la mission ecclésiastique du foyer chrétien, il faut encore en signaler plusieurs autres.

## **2<sup>o</sup> Cellule d'Eglise.**

C'est à juste titre qu'on appelle parfois le foyer chrétien « *une cellule de l'Eglise* »: on veut dire par là qu'il a pour rôle de vivifier non pas seulement la petite communauté des parents et des enfants, mais encore tout l'ensemble de la communauté chrétienne et de contribuer à l'éducation et à la mission de l'Eglise.

C'est le rôle de la famille que de transmettre aux enfants les vérités de la foi et de leur mettre constamment sous les yeux l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

Mais l'influence d'une famille profondément chrétienne déborde très largement le cadre du foyer lui-même. Une vie conjugale chrétiennement vécue est un beau témoigna-

(1) *Pie XI: Encyclique sur le Sacerdoce Catholique*, 20 décembre 1935.

ge rendu au Christ et à l'Eglise: elle constitue pour beaucoup d'autres un *exemple* encourageant et entraînant, un *motif de respect et d'attrance* à l'égard du christianisme, un *signe vivant* qui manifeste la présence et l'action de la grâce du Christ.

### 3<sup>o</sup> Apostolat d'engagement.

En plus de cet apostolat qu'on a justement appelé « *apostolat de contagion* » et qui découle de l'existence vraiment chrétienne du foyer, les époux seront normalement appelés à prendre part à *diverses activités*, au service de la Cité et de l'Eglise. C'est ici le problème de *l'engagement* du foyer dans les organisations d'action temporelle et d'action catholique.

On sait avec quelle insistance les chefs responsables de l'Eglise (aussi bien les derniers Papes que les Evêques) ont rappelé à tous les chrétiens (les mariés comme les autres...) le *grave devoir* de se dévouer au service de la cause du Christ, selon la mesure de leurs *talents* et de leurs *possibilités* (1).

Et si chaque foyer vraiment chrétien se doit de jouer son rôle au service de toute l'Eglise, il faut ajouter qu'il devra remplir sa mission, d'abord et avant tout, dans la « *portion d'Eglise* » où il devra vivre: dans son *village*, dans son *quartier*, dans sa *paroisse* il devra être comme le sel et la lumière dont parle l'Evangile. Suivant la formule de l'Apôtre Saint Paul, il devra répandre autour de lui « *la bonne odeur du Christ* » (2 Cor. 2, 15). Par lui et grâce à lui, beaucoup apprendront à mieux connaître le vrai visage du Christ et de l'Eglise.

La présence de pareils foyers constitue pour beaucoup d'autres une vraie *bénédiction*. « *Quel précieux trésor qu'une famille profondément chrétienne ! Il y a des familles qui par leur noblesse d'âme séculièrement entretenue constituent pour un peuple un bienfait unique et ininterrompu*. Et le fondateur d'une telle famille ne le cède en rien à un fondateur d'ordre religieux, ni en mérites, ni en dignité, ni en bénédiction » (2).

(1) Le problème de *l'engagement apostolique* du foyer a été exposé ailleurs: « *Foyers Rayonnants* », Volume III, p. 135-196.

(2) Holzner: *Paul de Tarse*, p. 461 (Edition allemande).



On peut donc dire en toute vérité que la fondation d'un foyer chrétien est *un événement qui intéresse toute l'Église*: « La fondation d'un foyer intéresse toute l'Église. Si l'on comparait statistiquement ceux que l'Église reçoit par conversion du paganisme, du schisme ou de l'hérésie, et ceux qu'elle reçoit par la voie des foyers chrétiens, le proportion de ceux-ci par rapport à ceux-là serait énorme. Les parents sont donc en grande partie responsables de la continuité de l'Église » (1).

### Conclusion.

Tel est l'aspect « ecclésial » de la mission du foyer chrétien. Il est très important d'attirer sur ce point l'attention des jeunes qui se destinent au mariage.

La considération du sens social et des dimensions ecclésiales du mariage les aidera à se défaire de certaines vues très étroites et très égoïstes.

Ils comprendront que pour des chrétiens, se marier ce n'est pas d'abord et uniquement résoudre un problème personnel et s'installer dans un mode de vie facile, individualiste, indifférente aux autres; que ce n'est pas non plus concentrer toute sa puissance d'aimer sur celui — ou sur celle — qu'on a choisi, en faisant comme si les autres n'existaient pas et comme si on était désormais dispensé de les aimer; mais que se marier c'est « *s'aimer pour mieux aimer les autres* », se mettre ensemble, en toute générosité, au service d'une grande cause.

Et l'on pourra dire, en toute vérité, qu'un mariage aura été d'autant plus grand et d'autant plus beau que les époux auront plus pleinement rempli cette mission qui leur était confiée par Dieu dans l'Église de Jésus-Christ (2).

(1) R.P. Henry. O.P. Article *Le Mariage*, dans *Initiation Théologique*, Tome IV, p. 794.

(2) A côté de cet aspect « ecclésial » (sur lequel on a voulu insister) le mariage présente, évidemment, un *caractère social* d'une importance considérable: c'est grâce à lui que *la société humaine se renouvelle de génération en génération*; et on sait que la santé et la force d'une société dépend en très grande partie de la santé et de l'équilibre des familles qui la constituent...

### TROISIÈME POINT ESSENTIEL

## LA VRAIE NATURE DE LA SAINTETÉ CONJUGALE

Un troisième point essentiel, quand on parle de la vie conjugale chrétienne, concerne *la véritable nature ou les « vraies dimensions » de la sainteté conjugale* (1).

Contrairement à des erreurs courantes, cette sainteté ne consiste pas seulement dans une certaine perfection de l'amour mutuel des époux, mais dans une *fidélité à toutes leurs obligations de chrétiens mariés, dans une soumission à toutes les volontés de Dieu sur eux.*

En particulier, ils devront avoir à cœur de pratiquer *toutes les vertus* que le Christ exige de ses fidèles, aussi bien les vertus naturelles que les vertus surnaturelles. Ils se rappelleront surtout la nécessité et la prééminence de la *charité* pour Dieu et pour les autres, et qu'au soir de notre vie nous serons tous jugés sur ce double amour...

Ils auront également un sens très aigu de la *fidélité à l'Eglise*, à ses préceptes et à ses directives. Sachant que « l'Eglise c'est comme le Christ continué », ils se mettront docilement à l'école de cette Eglise dans laquelle ils verront toujours *la gardienne fidèle et la maîtresse infaillible des vérités du salut.*

Ils s'attacheront aussi à remplir de toutes leurs forces tous les *devoirs de leur état*, aussi bien leurs *tâches professionnelles* que leurs devoirs spéciaux de *parents* et *d'époux chrétiens* (dont il sera question plus loin).

Enfin, ils auront le souci de faire fructifier tous *les talents* personnels, toutes les grâces particulières que le Seigneur leur a donnés — aussi bien dans le domaine humain que dans le domaine apostolique —, sachant qu'ils auront à rendre compte un jour et qu'il sera beaucoup demandé à ceux qui ont beaucoup reçu.

De plus, tous ceux qui se préparent à un mariage vraiment chrétien doivent savoir que la sainteté conjugale n'est *pas chose facile* mais qu'il y faudra *beaucoup d'efforts* et *beaucoup de mortifications.*

(1) Pour plus de détails on pourra consulter dans « *Foyers Rayonnants* » Vol. II: Guide spirituel des chrétiens mariés, la partie consacrée à la « *nature de la perfection conjugale* », p. 21 à 81.

Parmi les *moyens* indispensables il y aura certes, le *sacrement du mariage*, avec toutes les grâces qui y seront attachées; mais outre ces grâces du sacrement du mariage, il leur faudra *beaucoup d'autres grâces*, qu'ils ne pourront trouver que par un fréquent recours à la *prière* et aux sacrements de *Pénitence* et de *l'Eucharistie*.

## QUATRIÈME POINT ESSENTIEL

### LA CONCEPTION CHRÉTIENNE DU MARIAGE ET DE SON DOUBLE BUT: LA FÉCONDITÉ ET L'AMOUR MUTUEL

Dans l'ambiance païenne du monde qui les entoure, il arrive souvent que les chrétiens eux-mêmes se laissent contaminer par l'erreur.

On sait avec quelle insistance et avec quelle vigueur les derniers Pontifes, spécialement Léon XIII, Pie XI et Pie XII, ont rappelé à tous *la conception chrétienne du mariage et spécialement de ses vrais buts* (1).

Il suffira, ici, de souligner *quelques points* choisis non seulement à cause de leur exceptionnelle importance mais aussi en raison de leur particulière opportunité.

#### Une institution divine.

A la base de tout, le christianisme enseigne que le mariage est une *institution divine*: à ce titre il comporte un certain plan, un certain « ordre » et certaines lois auxquelles l'homme doit se soumettre et qu'il n'a jamais le droit de modifier ou de remettre en cause.

Ce plan et cet ordre confèrent d'abord à la communauté conjugale le double caractère *d'unité* et *d'indissolubilité*. De plus le mariage entre chrétiens a été élevé par le Christ au rang d'un *sacrement*.

(1) On doit signaler entre autres parmi les *principaux documents pontificaux* sur le mariage: *Léon XIII*: Encyclique « *Arcanum divinae sapientiae* » (10 février 1880); *Pie XI*: Encyclique « *Casti Connubii* » (31 décembre 1930); *Pie XII*: *Discours aux Sages-femmes italiennes* (29 octobre 1951). On trouvera un grand nombre d'autres documents dans « *Le Mariage: Les Enseignements Pontificaux* » Desclée, 1955.

## Les deux fins du mariage.

Ce plan et cet ordre comportent aussi ce qu'il est convenu d'appeler « *les deux fins providentielles du mariage* » qui sont la *fécondité* (et l'éducation des enfants) et l'*entraide mutuelle* (ou l'*amour*).

Quiconque veut se marier doit donc savoir qu'il s'engage dans un certain état de vie ayant des exigences particulières: en y entrant librement il contracte de nouveaux « *devoirs d'état* »: le *devoir de la fécondité* et le *devoir de l'amour*.

Enfin l'Église proclame que, dans l'ordre des valeurs, c'est *la mission de fécondité et d'éducation qui occupe le premier rang et qui doit tenir la première place* (1).

Double finalité du mariage, mais primauté de la fécondité par rapport à l'amour: voilà deux aspects essentiels de la doctrine catholique du mariage.

Par conséquent nul n'a le droit de choisir entre le devoir de la fécondité et celui de l'amour. Choisir, ici, c'est trahir le vrai sens du mariage chrétien. Des chrétiens doivent donc se marier avec l'intention de remplir *à la fois* leur devoir de fécondité et leur devoir d'entraide mutuelle, selon toutes les exigences de la morale du Christ en ce double domaine (2).

Mais en accomplissant cette double « fonction » et cette double série d'obligations, les époux ne font que se conformer au plan de Dieu sur eux; ils ne font qu'obéir à sa

(1) Pour plus de détails sur la question de la *hiérarchie des valeurs des fins du mariage*, on pourra lire tout le chapitre qu'on y a consacré dans « *Foyers Rayonnants* » Vol. 1, p. 25-30.

(2) On précisera plus loin les principales exigences du « *devoir de s'aimer* » pour les époux. Pour ce qui est de la *fécondité* d'un foyer chrétien, on sait qu'elle doit être à la fois *généreuse et prudente*; en d'autres termes, les époux doivent vouloir susciter *autant d'enfants qu'il leur sera possible d'élever chrétiennement*. Pour plus de précisions, on pourra se reporter à: « *Foyers Rayonnants* », Vol. I: le *devoir de fécondité*, le problème du nombre d'enfants, p. 43-57.

La morale chrétienne reconnaît la légitimité d'une certaine « *régulation des naissances* »: en d'autres termes, s'ils ont pour cela un *sérieux motif* (par exemple d'ordre *médical* ou d'ordre *économique*), des époux chrétiens peuvent être *excusés*, soit momentanément soit même définitivement, *du devoir de fécondité*.

Dans certains cas *très spéciaux* (et donc aussi très exceptionnels et très rares) des époux pourraient même décider, *d'un commun accord et pour des motifs supérieurs*, de garder une *continence complète* pendant toute la durée de leur mariage. On pourrait évoquer à ce propos l'exemple de plusieurs saints, et en particulier celui de Saint Joseph et de la T.S. Vierge Marie... Est-il besoin de dire qu'avant de prendre une si grave décision, les époux devraient sérieusement réfléchir et consulter un conseiller spirituel très prudent et très averti ?

volonté. Voilà pourquoi tout ce qui est exigé pour l'accomplissement de ce double devoir d'état, constitue normalement pour eux une matière, une occasion, *un moyen providentiel de sanctification*.

## CINQUIÈME POINT ESSENTIEL

### LE SENS CHRÉTIEN DE L'AMOUR: L'AMOUR CHRÉTIEN DOIT ÊTRE UN AMOUR DE CHARITÉ

« Comme le Christ a aimé son Eglise et s'est livré pour elle. »

Eph. 5, 25.

Si l'on veut bien préparer des jeunes gens et des jeunes filles au mariage, il est très important de les aider à bien comprendre *le vrai sens de l'amour chrétien*.

Sans cela ils risquent de s'en faire une conception très fautive ou du moins très incomplète... Et beaucoup de foyers auraient évité bien des misères et bien des faiblesses s'ils avaient été clairement informés sur ce point. On voudrait, ici, rappeler ce qui paraît vraiment essentiel.

#### **Le devoir de s'aimer.**

Tout d'abord, il faut savoir que les époux ont *le devoir de s'aimer*. Ils y sont donc tenus gravement en conscience malgré toutes les exigences et les difficultés qu'implique parfois ce devoir. Cet amour mutuel fait partie de leurs *devoirs d'état*, et ce serait folie de prétendre se sanctifier s'ils manquaient gravement à ce devoir essentiel.

Mais d'autre part, on doit aussi affirmer la véritable *grandeur* et la *valeur sanctifiante* de cet amour mutuel. Normalement et s'il est bien compris, cet amour (avec toutes ses réalités et toutes ses manifestations conjugales) ne doit jamais être un obstacle mais au contraire *un moyen de sanctification* pour les époux. En d'autres termes, ce n'est pas leur amour mutuel qui doit les détourner de leur perfection, mais c'est leur absence d'amour mutuel qui les mettrait en dehors de la voie de leur sainteté.

## **Ce qu'est l'amour chrétien.**

Mais pour revêtir une telle grandeur, l'amour conjugal doit être vraiment *chrétien*. Il y a *un style chrétien de l'amour*; il y a *une manière chrétienne de s'aimer*. C'est ce qu'il importe souverainement de comprendre.

Or pour comprendre ce que doit être cet amour, il faut toujours *regarder le Christ* et contempler le type d'amour dont Il nous a aimés. C'est la méthode que suggère S. Paul lorsqu'il demande aux époux (dans l'Épître de la *messe de mariage*) de s'aimer « *comme le Christ a aimé son Église* ». C'est à partir de là (et de là seulement) qu'il est possible de bien comprendre la vraie nature de l'amour chrétien — d'abord *ce qu'il n'est pas*, mais surtout *ce qu'il doit être*.

## **Ce qu'il n'est pas.**

Et d'abord, de toute évidence, l'amour chrétien ne doit *pas être un amour égoïste*, effet d'une pure impulsion passionnelle, d'un désir instinctif de possession et de jouissance. Celui qui ne chercherait dans l'autre qu'un instrument de plaisir ou une source de bien et d'avantages personnels en est encore au stade de *l'égoïsme* — et un amour égoïste est exactement le contraire du véritable amour chrétien. Que l'on songe, à ce propos, à l'amour avec lequel le Christ nous a aimés...

Mais cet amour ne saurait être, d'autre part, un amour de caractère *purement naturel ou purement humain*. Non seulement il n'est pas une simple impulsion aveugle (ou *amour-passion*), mais il n'est pas non plus une simple attirance qui, *pour des motifs purement humains*, incline et entraîne deux êtres l'un vers l'autre en raison d'une affinité profonde et mystérieuse (ou *amour de sympathie*).

Tant qu'on s'arrête à une pareille conception de l'amour, on n'est pas encore parvenu au véritable amour chrétien; car les païens en font autant, et ce n'est pas encore là « la manière chrétienne de s'aimer »...

## **Ce qu'il est: un amour de charité surnaturelle.**

Ce qui fait la nouveauté absolue et la supériorité de l'amour conjugal chrétien sur tout autre amour conjugal, c'est qu'il est *un amour de charité surnaturelle*, c'est-à-dire

*un amour tellement dévoué et tellement exigeant qu'il ne peut venir que de Dieu.*

### **Surnaturelle par ses caractéristiques.**

Assurément, cet amour-charité respectera par ailleurs tout ce qu'il y a de bon et de valable dans l'amour conjugal humain. Mais il aura des *délicatesses* et des « *superdélicatesses* » qui dépassent de très loin toutes les formes de l'amour purement humain.

A un degré jusque là insoupçonné, et avec une force et une fraîcheur toujours nouvelles, cette charité sera un *esprit et une attitude d'inlassable dévouement* à l'égard de celui qu'on aime.

Cet amour n'est, en réalité, qu'une *application particulière* de la grande loi (la « loi royale », comme l'appelle l'Apôtre Saint Jacques) de la *charité* chrétienne.

*L'amour conjugal chrétien est une forme de l'amour-charité, et doit de plus en plus tendre à devenir un amour-charité.*

Voilà le dernier mot, celui qui éclaire tout le reste, et qui éclaire en particulier *tous les problèmes* de l'amour conjugal chrétien. On ne le dira jamais trop. Et tout ce qu'on pourra dire du « mystère de l'amour » risque de rester très pauvre et très insuffisant tant qu'on n'aboutit pas au « *mystère de l'amour charité* ».

En ce sens, on peut dire que *la charité est la vertu maîtresse et la clef de voûte de l'amour conjugal chrétien*. Sans elle, celui-ci ne saurait subsister, et c'est dans la mesure où elle progresse entre les époux que l'amour lui-même réalise sa perfection et sa plénitude.

Dans l'épître de la messe de mariage, Saint Paul ne demande-t-il pas aux époux de s'aimer « *comme le Christ a aimé son Eglise, au point de se livrer pour elle ?* »... Eph. 5-25.

En langage chrétien, *aimer c'est s'oublier et se sacrifier, c'est se donner et se dévouer pour l'être aimé, c'est vouloir et opérer le bien de celui qu'on aime.*

On comprend, aussitôt, que l'amour conjugal chrétien doit *exclure tout égoïsme* et qu'on progresse dans cet amour dans la mesure où l'on combat et où l'on réduit l'amour de soi.

Enfin, cette charité mutuelle doit s'étendre à *tout l'ensemble de la vie des époux. S'entr'aider sur tous les plans et dans tous les domaines*: voilà ce que doit être la préoccupation des vrais époux chrétiens, voilà ce que doit être leur mutuelle « *prise en charge d'amour.* »

Le « *devoir de s'aimer* » comportera donc, non seulement une lutte incessante contre toutes les formes de l'égoïsme mais encore et surtout le souci de s'aider et de s'épauler dans tous les domaines de la vie.

Ainsi donc la « *charité conjugale* » implique un *profond désintéressement et un grand oubli de soi* vis-à-vis de l'autre; elle réclame tous les *renoncements nécessaires* pour réaliser l'harmonie de deux êtres si différents par leur passé, par leur formation, par leurs goûts, par leur psychologie et par leur personnalité tout entière.

Il est aisé de comprendre qu'un tel programme (une telle « *prise en charge d'amour* ») dépassera *souvent* les seules forces humaines et qu'il y faudra le supplément de force qui s'appelle la grâce — et qui ne vient que *de Dieu.*

### **Surnaturelle dans son motif.**

Mais la charité conjugale doit être encore surnaturelle dans *son motif*. Cela signifie qu'elle consiste à aimer l'autre non pas seulement à cause de ses qualités naturelles mais surtout à *cause de Dieu*. En d'autres termes, on aimera l'autre non pas seulement en raison de ses attraits physiques, de son intelligence ou de ses vertus, mais encore et surtout parce qu'on verra en lui (ou en elle) *un fils (ou une fille) de Dieu, un membre vivant de Jésus-Christ, un temple de l'Esprit-Saint.*

Assurément cela suppose qu'on regarde l'autre *avec les yeux de la foi...* Mais du coup, quel respect et quelle estime, quelles délicatesses et quelles « *superdélicatesses* » mutuelles seront toujours les traits caractéristiques du véritable amour chrétien !..

### **Surnaturelle dans son modèle.**

En exhortant les époux à s'aimer « *comme le Christ a aimé son Église* » Saint Paul a fixé à jamais le sublime idéal de l'amour conjugal chrétien.



Mais il est un aspect de cet amour qu'on ne saurait trop souligner: c'est qu'*il ne saurait poursuivre que le bien supérieur, le progrès spirituel, le salut et la sanctification de l'être aimé.* Le Christ a-t-il aimé son Église autrement que « *pour la sanctifier, pour qu'elle fût sans tache ni ride, pour qu'elle fût sainte et immaculée* » ? (Eph. 5, 26-27).

Quand des époux ont l'un pour l'autre cet amour-charité, ils ne peuvent se proposer que la vertu et leur mutuelle sanctification. Jamais ils ne voudront être l'un pour l'autre une gêne ou un obstacle dans leur montée vers Dieu.

Quand on aime avec cet amour, on ne peut que détester le mal de la personne aimée; et bien loin de vouloir se faire le complice de sa médiocrité, on ne voudra être pour elle qu'une aide et un soutien dans la poursuite du bien.

Et c'est ainsi que l'amour-charité qui doit unir les époux ne saurait que les conduire *vers Dieu.*

« S'il faut s'accepter avec ses différences, cela ne veut nullement dire qu'il soit conseillé aux époux de s'installer ensemble dans la médiocrité.

*Aimer, c'est vouloir que l'autre grandisse et puisse épanouir toutes les richesses, tous les talents mis par Dieu en lui.* C'est lui donner confiance en ses possibilités et, avec beaucoup de délicatesse, l'aider à se dépasser.

Mari et femme ne doivent pas trouver l'un chez l'autre une connivence aveugle à leurs fautes, à leurs petits côtés — ce serait de l'amour à courte vue — mais un appui sur lequel ils peuvent compter pour s'améliorer peu à peu et faire face davantage à leurs responsabilités.

Aimer, c'est aider autrui à devenir ce dont il est capable. Comme dit le philosophe Nédoncelle, *l'amour est une volonté de promotion.* Quel plus beau témoignage fiancés et époux peuvent-ils se rendre que celui qu'exprimait un jour Jacques Maillet à sa fiancée : « *Tu me forces sans cesse à regarder plus haut* » ?

Il faut souhaiter que jamais les époux ne « s'habituent » l'un à l'autre. Aussi doivent-ils constamment revivifier leur amour, de nouveau se rechoisir. Ils doivent continuer sans cesse à découvrir leurs mutuelles richesses de caractère et de talents, comme ils aimaient à le faire durant leurs fiançailles.

Aux époux qu'une longue vie conjugale a parfois un peu désenchantés, il faut répéter cette évidence : « Votre conjoint possède des dons, des qualités, que vous n'avez pas encore découverts ou mis suffisamment en valeur. Comme toute créature, il a reçu de Dieu une personnalité plus riche que vous ne le soupçonnez. Si très vite vous avez « fait le tour » d'un être, c'est que vous jetez sur lui un regard superficiel. Plus est en lui ! A vous de le découvrir et souvent même à l'aider lui-même à prendre conscience de ses possibilités » (1).

On ne saurait exprimer avec plus de bonheur le caractère « *exigeant* » du véritable amour.

En toute vérité, l'amour conjugal chrétien est une charité *surnaturelle* non seulement par ses *caractéristiques* (son esprit de désintéressement et de total dévouement) mais encore par les *motifs* qui l'inspirent et par le *modèle* qu'il lui faut imiter (l'amour du Christ pour son Eglise).

### **Surnaturelle dans sa source.**

Mais il est un dernier trait qui éclaire le caractère surnaturel de la charité conjugale : c'est qu'elle a *sa source et son origine en Dieu*.

Ce que Saint Paul écrit de la charité envers Dieu s'étend aussi à l'amour du prochain (et en particulier à l'amour conjugal) : « *L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné* ». (Rom. 5, 5).

A la charité conjugale — comme à toute vraie charité — s'applique le mot fameux de Saint Jean : « *La charité vient de Dieu* ». (1 Jean, 4, 7). (2)

(1) P. de Loch, « *L'Amour dans le Mariage. Perspectives Chrétiennes* » « *Un amour exigeant* ». Ed. des Feuilles Familiales, 41, avenue Josse Goffin, Berchem-Saint-Agathe (Bruxelles).

(2) Parce que l'amour chrétien est à base de charité et que cette charité ne peut venir que *de Dieu*, on comprend que pour bâtir un véritable amour chrétien il faut non seulement la bonne volonté et les efforts des époux eux-mêmes, mais encore et *surtout* un recours aux moyens *surnaturels* de la *prière* et des *sacrements*. Tous les époux (et les futurs époux) doivent savoir, en particulier, que la pratique de la *communion fréquente* (au moins une fois par semaine) constitue *une source privilégiée* de la charité conjugale et donc du véritable amour chrétien. On pourra lire à ce sujet : F. Dantec : *L'Eucharistie comme source de l'amour conjugal chrétien*, Congrès Eucharistique de Rennes, Rapport pour la séance des foyers (7 juillet 1956). *Compte-rendu du Congrès*, p. 199-203.

Combien il importe que cette doctrine soit répandue dans toute la jeunesse qui songe à se marier ! Si on la connaissait davantage, on se ferait de l'amour et du mariage une idée plus profonde et plus sérieuse qu'il n'arrive trop souvent. La mystique de l'amour chrétien n'est pas une mystique d'amour-sentiment ou d'amour-identité, mais une mystique *d'amour-service, d'amour-dévouement, d'amour-charité.*

## LES DIVERS ÉLÉMENTS DE L'AMOUR CONJUGAL CHRÉTIEN

C'est à partir de ces hauts sommets qu'il est possible de bien comprendre ce qu'est l'amour conjugal chrétien.

En disant que cet amour doit être une *charité surnaturelle* on ne veut *pas* dire qu'il doive être un amour purement spirituel, « désincarné » et « angélique ». Ce serait une grossière erreur et qui ne pourrait conduire qu'à de pénibles échecs.

Bien au contraire, la charité conjugale respecte toutes les réalités et toutes les vraies valeurs du mariage. Bien loin de se perdre dans les nuées et dans les chimères, elle *animera et transfigurera toute la vie des époux, leur inspirant un esprit de dévouement et d'entr'aide mutuelle sur tous les plans et dans tous les domaines.*

En apparence et vue de l'extérieur, leur vie conjugale sera souvent toute semblable à celle de tous les autres; mais ce qui les distinguera et qui les caractérisera au milieu de tous les autres ce sera *la manière* de la vivre. Bien loin d'être un amour conjugal de second ordre et de seconde zone, l'amour conjugal chrétien est *un amour incomparable*: nulle part au monde ni dans aucun autre foyer on ne s'aime aussi bien, ni aussi pleinement que dans un foyer où l'on s'aime « *avec le cœur même de Jésus-Christ* » (Phil. 1, 8), c'est-à-dire avec le dévouement et la tendresse de la divine charité.

Il suffit maintenant de signaler *les différents domaines d'application* de cette charité conjugale — ou, en d'autres termes, *les divers éléments de l'amour conjugal chrétien.*

Parce que nous en avons longuement parlé ailleurs (1) nous nous contenterons de souligner ici certains points.

## I — La charité conjugale dans le domaine des âmes et des cœurs.

Tout d'abord les époux devront s'aimer sur le plan de leur *vie spirituelle* et de leur *vie affective*.

Pour ce qui est de *l'entr'aide spirituelle*, il suffira de dire qu'elle est *la première exigence* de la charité conjugale. Pour des époux chrétiens *s'aimer c'est (d'abord) s'aider vers Dieu*. Et cette entr'aide se réalisera *surtout* par le *bon exemple* de sa vie personnelle, mais aussi par la *prière*, par les *sacrifices* acceptés et offerts pour le conjoint, et dans certains cas par une *parole* de rappel, d'encouragement et de soutien.

La charité conjugale devra aussi se proposer de faire régner dans le foyer *l'affection et la bonne entente, l'union des esprits et des cœurs*, et en somme ce qu'on désigne généralement sous le nom de « *l'amour* ».

Il n'est pas si facile de définir ce qu'on entend par cet amour, par cette union des esprits et des cœurs. Mais on peut tout au moins y discerner *certaines traits essentiels* (que l'on pourrait appeler « *les composantes sentimentales de l'amour* » : *un respect et une estime réciproques*; — une disposition de *complaisance*, de *tendresse* et d'*attirance* (ou de *sympathie*) mutuelles; — un esprit de *confiance*, d'*ouverture* et de *compréhension*; un sentiment de *reconnaissance* mutuelle; enfin *la joie* d'être ensemble et de contribuer, chacun, au bien et à l'épanouissement de l'autre.

Mais qui ne voit tout ce que la charité peut apporter aux époux dans la réalisation et dans la conquête progressive de cet amour ? S'il n'est pas toujours si simple et si facile de s'aimer, du moins y parviendra-t-on plus aisément et plus sûrement si on est décidé, dès le départ, à *faire effort pour se mieux comprendre*, pour *s'accepter tel qu'on est* et pour *s'imposer tous les renoncements nécessaires à la bonne entente conjugale*.

(1) *Foyers Rayonnants*, Vol. I: Les différents domaines de l'amour conjugal chrétien, p. 123 et suivantes.

## **2— La charité conjugale dans le domaine des réalités matérielles et spécialement dans le domaine des corps (ou l'élément sensible de l'amour).**

Mais la charité entre les époux ne s'arrête pas au plan des âmes et des cœurs: elle doit imprégner toute leur existence. Et c'est ainsi qu'elle sera pour eux une entr'aide non seulement dans tout l'ensemble de *leur vie matérielle* mais encore et spécialement dans le domaine des *réalités physiques de l'amour*.

Pour ce qui est de ces dernières, il ne suffit pas de dire qu'elles constituent *un élément essentiel* de l'amour conjugal chrétien (et ainsi toute explication d'un amour conjugal qui excluerait cet aspect serait fausse); mais il faut ajouter que *dans ce domaine comme dans tous les autres* tout doit être animé, imprégné et transfiguré par *un souci de charité et d'entr'aide mutuelle*.

Là aussi, *comme partout ailleurs*, chacun des époux doit éviter tout égoïsme et toute recherche prédominante de soi, de ses propres satisfactions, de son propre plaisir.

Là aussi, les époux doivent s'efforcer de faire régner un *amour-charité*, en évitant, dans toute la mesure du possible, tout ce qui pourrait être pour l'autre une occasion de *peine* ou de *contrariété*. — en *cherchant* à faire de tous leurs gestes intimes *une manifestation sensible de leur amour*, *l'expression de leur don réciproque* et *une source de joie pour l'autre*.

Alors seulement leurs témoignages sensibles d'affection seront pour les époux ce qu'ils doivent être: un moyen providentiel au service de leur amour, — à la fois *expression* et *moyen d'approfondissement* de leur commune tendresse.

C'est à partir de là qu'il est possible de bien comprendre *le sens chrétien du corps dans le mariage*, c'est-à-dire, en d'autres termes, *le sens chrétien des réalités physiques de l'amour*.

### **Le sens chrétien des réalités physiques de l'amour.**

Ici, comme partout ailleurs, on ne saurait trop admirer la justesse et l'équilibre de la doctrine catholique, qui se tient à égale distance des systèmes qui prônent l'idôlatrie

de la chair et de ceux qui affichent à son égard un orgueilleux mépris. Or, on ne se moque jamais impunément de Dieu, de ses ordres et de ses lois. Toutes les erreurs morales dans le domaine des réalités physiques du mariage ne peuvent qu'aboutir aux conséquences les plus funestes pour les âmes et pour l'amour lui-même.

*Le juste milieu chrétien* proclame à la fois la *dignité* et la *misère* des réalités physiques du mariage.

### **Grandeur.**

Leur dignité résulte d'abord de leur destination providentielle, c'est-à-dire de leur double rôle de moyens au *service de la vie* et de moyens au *service de l'amour*.

Cette dignité est encore rehaussée par la grâce du *sacrement de mariage*: par la vertu du sacrement qui unit les époux, c'est *toute leur vie à deux qui se trouve sanctifiée et consacrée par le Christ*. Pour des époux en état de grâce, les relations les plus intimes sont des gestes vertueux, chastes et méritoires. Vécues, selon les lois du Christ, les réalités physiques du mariage ne sont ni un objet de honte ni une occasion de péché: mais elles sont choses bonnes, estimables et bienfaisantes, à la fois *source de vie, d'amour et de grâce*.

### **Misère et nécessité d'une laborieuse discipline.**

Mais si tout chrétien doit reconnaître la dignité du don charnel dans le mariage, il doit aussi savoir qu'il y aura toujours dans ce domaine une certaine *misère*, et spécialement *le risque de se laisser aller à certains abus et à certains excès*. Et si on se laisse aller à de pareils excès et à de pareils abus, les conséquences néfastes ne tarderont pas à se faire sentir pour les âmes et pour l'amour lui-même.

Voilà pourquoi la sauvegarde de la chasteté conjugale (1) exigera toujours *une laborieuse discipline* de la part des époux. Ils devront s'imposer bien des efforts et bien des renoncements. Dans ce domaine il n'y aura pas de victoire sans combats, ni sans recours régulier à la *prière* et à la

(1) Le vrai sens et les lois de la *chasteté conjugale* se trouvent longuement exposés dans: « *Fovers Rayonnants* », Volume I. *La loi de chasteté*.

réception fréquente des sacrements de *Pénitence* et d'*Eucharistie*.

Tout au long de leur vie, les époux devront *lutter pour sauvegarder la juste modération de la chasteté conjugale*.

N'est-il pas très significatif que le Pape Pie XI ait choisi comme *titre* de sa grande *Encyclique sur le mariage* : « *Casti Connubii* » (le chaste mariage) ?

Il a voulu rappeler à tous les fidèles que *la chasteté conjugale demeure une des vertus et une des exigences fondamentales du mariage chrétien*.

Mais tous les jeunes hommes et toutes les jeunes filles qui se destinent au mariage — et tout spécialement tous les fiancés — doivent clairement savoir que la maîtrise de soi est une œuvre de longue haleine.

Tous les efforts qu'ils auront faits — soit seuls soit en commun — pour respecter toutes les exigences de la chasteté avant le mariage, les aideront très puissamment à respecter plus tard toutes les exigences de la chasteté dans le mariage. On récolte ce que l'on a semé, et tout effort en ce domaine trouvera un jour sa récompense.

## CONCLUSION

### Le « grand mystère » de la charité conjugale.

Si nous avons tant insisté sur la vraie nature de l'amour conjugal chrétien, c'est que cette doctrine de *l'amour-charité*, bien comprise et bien vécue, est de nature à *transformer toute la vie des époux*. Beaucoup de foyers apportent ici leur témoignage, assurant que la découverte de cette doctrine avait été pour eux *une grâce décisive* et le point de départ d'un plus grand et d'un plus bel amour.

Mais on ne saurait terminer un pareil exposé sans évoquer le « *grand mystère* » de la *charité conjugale*.

On connaît les paroles de Saint Paul, dans un texte célèbre consacré à l'amour conjugal : « *C'est là un grand mystère, je veux dire par rapport au Christ et à l'Eglise* ». (Eph. 5, 32).

Il veut dire par là que *tous les gestes de dévouement mutuel* entre les époux constituent *un signe sensible, une manifestation visible d'une autre grande réalité : l'amour du Christ pour son Eglise.*

Toutes les fois qu'ils s'aiment l'un l'autre d'un véritable *amour-charité*, les époux eux-mêmes peuvent mieux comprendre la beauté, le dévouement et la délicatesse de l'amour du Christ pour les siens.

A travers les mille dévouements de leur mutuelle charité conjugale *ils verront mieux apparaître, comme en transparence, l'amour du Christ pour son Eglise en général, et pour chacun d'eux en particulier.*

Et ainsi, en s'aimant de plus en plus avec un amour-charité, ils apprendront à mieux comprendre *de quel amour le Christ les a aimés, à mieux comprendre combien Dieu est Amour.*

En vérité, « *c'est là un grand mystère* » : *le mystère de la grande signification de l'amour-charité !...*

Heureux les époux qui savent le comprendre !

Heureux, surtout, ceux qui, conformément à la consigne du même Apôtre Saint Paul, recherchent « *par-dessus tout, la charité, et la poursuivent sans cesse, sachant qu'elle est la meilleure des voies et le lien de la perfection !* (1 Cor. 13, 1 ; 14, 1 ; Col. 3, 14).

En entrant de plus en plus dans le « grand mystère » de la charité, ils découvrent non seulement le véritable sens de l'amour, mais aussi *le secret de la vraie joie.*

---



## SIXIÈME POINT ESSENTIEL

### LE SACREMENT DE MARIAGE

En contemplant l'idéal si élevé qui leur est proposé, et qu'ils devront sans cesse s'efforcer de réaliser, les époux pourraient être tentés de se décourager. Et il est bien vrai que de pareilles exigences dépassent souvent les seules forces humaines et seraient de nature à briser les plus beaux élans et les meilleures générosités.

Mais les époux ne sont point laissés à leurs seules forces humaines: par le *sacrement de mariage*, le Christ lui-même se fait le sauveur et le sanctificateur de leur amour (1).

#### **Son importance et ses limites.**

En effet, le sacrement de mariage c'est le Christ les unissant l'un à l'autre; c'est le Christ entrant dans leur foyer pour leur donner, à tout instant et en réponse à leurs prières, *le supplément de lumière et de force* dont ils auront tant besoin pour bien remplir tous leurs devoirs de parents et d'époux chrétiens.

Car le Christ est venu *tout sauver, et tout sanctifier*, des vraies valeurs du mariage et de l'amour. *Par Lui et grâce à Lui, tout est beau, tout est grand, tout est saint et sanctifiant, tout est source de mérite et de grâce dans une vie conjugale vécue sous le regard de Dieu et dans une entière conformité à ses lois.*

Sans doute il ne faudrait pas croire que le sacrement de mariage suffise par lui-même à conduire les époux à la sainteté conjugale.

A côté et en plus des grâces du sacrement du mariage, il leur faudra non seulement *un effort personnel* et constant mais encore le secours d'autres grâces puisées dans la *prière* et la pratique sacramentelle (*Pénitence et Eucharistie*).

#### **Les grâces du sacrement de mariage.**

Cela étant bien entendu, il n'en reste pas moins que le mariage entre baptisés est un *vrai sacrement*, c'est-à-dire une vraie source de grâces appropriées à leur état et à leurs besoins particuliers.

(1) Pour plus de détails sur le *sacrement de mariage* on pourra se reporter au *second volume de « Foyers Rayonnants »* (dernière partie).

Le sacrement de mariage a ceci de spécial que ce sont *les époux eux-mêmes qui en sont les ministres*, le prêtre n'étant là qu'à titre de témoin et comme représentant de l'Eglise.

Sans entrer dans tous les détails, il suffira de signaler ici *les principaux effets* du sacrement de mariage, les grâces très précieuses qui en découlent normalement pour les époux.

D'abord le mariage apporte aux âmes bien disposées *un accroissement de la grâce sanctifiante* c'est-à-dire *de la vie surnaturelle ou divine*.

Mais en outre, le sacrement de mariage sera pour les époux, durant toute leur vie, la source de *secours spéciaux et adaptés*, qui les aideront dans l'accomplissement de leur vocation particulière de *parents et d'époux chrétiens*.

C'est ainsi qu'ils pourront mieux comprendre et mieux remplir toutes les exigences de leurs devoirs d'état, aussi bien dans le domaine de la fécondité et de l'éducation chrétienne de leurs enfants que dans celui de leur amour.

En particulier, le sacrement de mariage les aidera à *transformer leur amour humain en amour proprement chrétien*.

Ainsi ils pourront assurer *la maîtrise de leurs passions charnelles*, et « *s'aimer en chrétiens* », c'est-à-dire avec un *amour de charité* qui dépasse et qui parachève toutes les formes d'un amour purement humain. Par la vertu de leur sacrement de mariage, ils pourront *s'aimer beaucoup plus et beaucoup mieux*, au point de réaliser peu à peu la consigne, que leur donne l'Apôtre Saint Paul, de *s'aimer « comme le Christ a aimé son Église »*.

Telles sont ce qu'on peut appeler « *les grâces des noces chrétiennes* ». C'est là pour les futurs époux un motif de réconfort et de confiance, ainsi que de reconnaissance à Dieu.

Grandes et parfois difficiles seront les exigences chrétiennes de la vie conjugale. Mais rien de grand ne se fait sans effort, sans lutte et sans renoncement.

Et par ailleurs *Dieu ne commande jamais l'impossible*. Selon une formule célèbre, « *il donne ce qu'il ordonne* », c'est-à-dire qu'il donne toujours, à ceux qui les lui demandent, toutes les grâces dont ils ont besoin pour lui demeurer fidèles.

Si tant d'époux ont parfois l'impression que « *Dieu leur en demande trop* », c'est qu'ils *comptent trop sur leurs seules forces humaines et pas assez sur le supplément de force divine qui s'appelle la grâce*.

S'ils veulent s'imposer tous les efforts qui leur sont demandés; et si, en outre, ils recourent avec persévérance aux forces surnaturelles que procurent la prière et les sacrements, ils peuvent avoir l'assurance d'être toujours à la hauteur de tous leurs devoirs et de toutes leurs tâches.

Car (pour reprendre une formule de S.S. Pie XII) « ce qui aide *surtout* à surmonter les multiples difficultés de la vie conjugale, c'est la foi vive et la fréquentation des sacrements, d'où jaillissent des torrents de force, de la puissance desquels ceux qui vivent hors de l'Église peuvent difficilement se faire une idée claire » (1).

## **CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE**

Tels sont les points essentiels de la doctrine du mariage chrétien — telle que doivent clairement la connaître tous ceux qui — fiancés ou non — songent sérieusement à la vie conjugale.

Tous feront bien de réfléchir sur les divers aspects d'un pareil enseignement, afin de mieux comprendre ce que *le mariage chrétien leur demande et ce qu'il leur apporte*.

Au fur et à mesure qu'ils s'en imprégneront l'esprit et le cœur, ils ne pourront qu'admirer une doctrine à la fois si humaine et si exigeante, si naturelle et si surnaturelle, si conforme aux profondes aspirations du cœur humain et si marquée, d'autre part, par le signe de la Croix et par le signe de la charité.

En face de toutes les aberrations et de toutes les faillites des conceptions païennes du mariage, l'idéal chrétien se dresse dans toute sa beauté.

(1) S.S. Pie XII, *Allocution aux Associations familiales d'Italie*, 26 novembre 1951.

Le Christ est là, comme partout, le Sauveur unique et parfait: en se mettant à son école, on ne risque jamais de s'égarer.

On ne saurait trop souligner l'importance d'une profonde éducation de la jeunesse au sujet de cette doctrine du mariage chrétien. C'est bien *avant le mariage* que doit commencer cette œuvre d'information.

Sans doute cette information doit-elle être *progressive et discrète, adaptée* aux conditions des jeunes. Mais on doit se préoccuper de prémunir les jeunes gens et les jeunes filles contre les erreurs si grossières et si répandues au sujet du mariage.

Qu'on leur enseigne surtout *la vraie beauté et la vraie grandeur du mariage chrétien*: à la séduction du mal, il faut opposer la séduction du bien.

Qu'on leur en dise aussi *les grandes exigences*, afin qu'ils sachent que *la meilleure préparation* à un heureux mariage consiste dans la pratique de *toutes les vertus* de leur âge, et tout spécialement de *la chasteté, de l'esprit de sacrifice* et de *dévouement* à tous et à toutes les grandes causes.

Qu'ils comprennent, *surtout*, que le mariage chrétien est *tout autre chose qu'une aventure sentimentale ou la satisfaction d'un égoïsme à deux*, et qu'il doit être *une vocation de sainteté et un beau service de l'Église*.

Ceux qui se seront donné la peine de le comprendre seront aussi mieux à même de s'y préparer.

Et lorsque viendra l'heure des décisions, ils seront en état de mieux choisir celui — ou celle — avec qui il leur faudra réaliser, avec l'aide du Christ, l'idéal d'un vrai foyer chrétien.

---

DEUXIÈME PARTIE

LE PROBLÈME DU CHOIX  
(Perspectives Chrétiennes)



## DEUXIÈME PARTIE

### LE PROBLÈME DU CHOIX (Perspectives chrétiennes)

« Quant à la préparation prochaine d'un mariage heureux, le choix soigneux du futur conjoint y importe au plus haut point ». S.S. Pie XI, Encyclique *Casti Connubii*.

#### Importance du sujet.

Pour un jeune homme ou pour une jeune fille qui songent à fonder un vrai foyer chrétien, le *problème de choix* est un problème *capital*.

Assurément le choix n'est pas tout; et même quand on aura « bien choisi » le compagnon ou la compagne de sa vie, il faudra une continuité d'efforts pour assurer l'épanouissement chrétien du foyer. Un bon choix ne dispensera jamais de l'effort et de la vertu.

#### Le bien des individus et des familles.

Cependant on ne saurait trop attirer l'attention de tous les jeunes sur l'importance de leur choix. Selon qu'il aura été heureux ou malheureux, prudent ou imprudent, réfléchi ou irréfléchi, il est à peu près certain que le mariage sera lui-même une réussite ou un échec.

Or que voyons-nous trop souvent ? N'est-il pas malheureusement vrai que trop de jeunes gens « bien » et trop de jeunes filles « bien » — c'est-à-dire doués, les uns et les autres, de toutes sortes de qualités solides et profondes, et donc capables de fonder de beaux foyers chrétiens — se décident avec une précipitation et une irréflexion qui frisent parfois la folie ? (1)

Alors que pour toutes les autres entreprises humaines on voudra s'entourer de toutes les précautions et de tous

(1) On sait que pour caractériser un certain type de mariage irréfléchi et inconsidéré — n'ayant pratiquement à peu près aucune chance de réussir — un romancier moderne (Pierre L'Ermite) a intitulé un de ses ouvrages : « *Le Mariage Idiot* ». Si le mot peut paraître un peu fort, il souligne tout ce qu'il peut y avoir de déraisonnable dans certaines alliances trop hâtivement décidées.

les conseils que suggèrent la prudence et la sagesse, on se marie parfois en dépit du bon sens, dût-on le regretter tout le reste de sa vie.

Or si certains mariages sont, en effet, si inconsidérés, c'est parce qu'on n'a pas tenu compte avant de fixer son choix, de *certaines conditions* et de *certaines règles* qu'il n'est pas permis d'ignorer.

On voudrait donc que le rappel de ces conditions et de ces règles préservât certains jeunes d'une folle précipitation dont dépendra toute leur vie et qui pourrait devenir, pour eux et pour d'autres, la source de bien des malheurs.

Mais en écrivant ces pages, on ne pense pas seulement au bien des *individus* ni même seulement au bien des *familles*: on songe aussi avec angoisse au bien de *l'Église de demain*.

### **Le bien de l'Église.**

Au risque de paraître exagérer l'importance d'un problème, on n'hésite pas à affirmer que *l'avenir de l'Église* dépend et dépendra *pour une très large part* de l'état des familles chrétiennes d'aujourd'hui et de demain.

C'est là une « *vérité de base* », dont l'oubli risquerait de réserver de très amères déceptions. Il faut donc la redire sans cesse, afin qu'elle ne soit jamais perdue de vue et qu'on en tire les conséquences pratiques qui s'imposent.

La première conséquence (celle sans laquelle tout le reste risquerait de n'aboutir à rien) c'est qu'*on ne néglige rien pour favoriser la constitution de vrais foyers chrétiens*. C'est dans ce sens qu'on a parlé très justement de l'importance actuelle d'une « *politique des alliances* », c'est-à-dire de la mise en œuvre de tout un ensemble d'efforts qui contribuent à multiplier de pareils foyers.

Sans doute est-il absolument *indispensable*, en pareille matière, de respecter et de sauvegarder la *liberté* de chacun; et il ne saurait être question d'exercer sur personne la moindre pression dans le domaine de son choix.

Mais ce que les jeunes sont en droit d'attendre, c'est qu'on leur fasse clairement connaître l'importance non seulement *personnelle* mais encore *ecclésiastique* de leur décision. Un mariage chrétien devrait être considéré comme un évé-



nement d'Eglise, en ce sens qu'il est susceptible d'avoir une énorme répercussion sur la marche du Royaume de Dieu et dans l'histoire de la Rédemption.

On voit par là tout ce qu'il y a de regrettable et de déplorable — du point de vue des intérêts de Dieu et des âmes — dans certains mariages chrétiennement très pauvres ou très médiocres.

Car il y a une *contagion de la médiocrité* (1). L'expérience atteste que dans un foyer comportant un élément fervent et un élément médiocre, c'est *presque toujours le second qui l'emporte à la longue* (2).

Si seulement les pages suivantes pouvaient attirer l'attention sur d'aussi graves problèmes, et préserver quelques jeunes contre la tentation du mariage insensé et du mariage éteignoir !... (3).

(1) Nous entendons, ici, le mot *médiocrité* dans le sens d'un *refus de tout effort moral et spirituel, d'une fermeture à tout esprit de sacrifice et de générosité, d'une hostilité à toute forme d'idéal.*

(2) Pour illustrer cette loi on pourrait signaler une foule de faits. Ne sait-on pas, par exemple, que dans telle paroisse tout un groupe de jeunes filles *serventes et militantes*, qui avaient épousé des incroyants, *ont rapidement abandonné non seulement toute activité apostolique mais encore toute pratique religieuse et peut-être même toute croyance ?* — Que l'on prenne, par exemple, *vingt jeunes gens (dix garçons et dix filles) dont dix (cinq garçons et cinq filles) seraient de fervents chrétiens, et dix autres seraient médiocres* : suivant les « combinaisons » (ou les alliances) réalisées, il pourra en résulter soit *cinq foyers vraiment et profondément chrétiens* (et cinq foyers médiocres) soit *dix foyers médiocres...* A-t-on toujours réfléchi à l'importance « *ecclésiale* » d'un tel problème ?...

(3) A côté de ceux et de celles qui se marient « *déraisonnablement* », c'est-à-dire sans tenir compte, dans leur choix, des règles les plus élémentaires de la prudence humaine et chrétienne, il y a aussi ceux et celles qui *s'abstiennent déraisonnablement de se marier, c'est-à-dire qui, sans raison valable, refusent de fonder un foyer offrant toutes les chances d'une réussite chrétienne.* A côté des « *mariages idiots* », il y a aussi, pourrait-on dire, des « *non mariages idiots* ». Sans doute peut-on avoir des motifs légitimes de ne pas se marier; mais celui qui *sans motif valable* (par égoïsme ou par peur du renoncement et du don de soi) refuse de s'engager dans une union qui aurait pu être une source de grands biens pour l'Eglise, celui-là laisse *inemployés les talents* que le Seigneur lui avait donnés. Il n'a pas compris que, selon la doctrine de la Communion des Saints et de l'interdépendance de tous les membres de l'Eglise, « nous avons tous reçu des dons différents » (Romains 12/6) mais pour les mettre au service de tous; il n'a pas eu le souci de remplir la « mission ecclésiale » qui lui avait été confiée; il n'a pas compris la grave consigne que l'Apôtre Saint Pierre adressait déjà aux premiers chrétiens: « *Que chacun mette au service de tous les dons particuliers qu'il a reçus, comme de bons intendants de la grâce variée de Dieu.* (S. Pierre, 4, 10)

## PLAN DE L'EXPOSÉ

Le fait de choisir son fiancé ou sa fiancée est chose si importante et si lourde de conséquences (pour soi, pour l'autre, pour les enfants et pour l'Église toute entière) qu'on ne saurait l'envisager avec trop de sérieux ni s'y préparer avec trop de précautions.

Mais pour qu'un choix aussi grave puisse se faire dans les meilleures conditions et avec les plus sûres garanties, il faut d'abord que *chacun se mette en état de bien choisir* : on pourrait parler, en ce sens, des conditions ou des dispositions subjectives requises pour un bon choix.

Ensuite (ces conditions préalables étant réalisées), il y aura lieu de considérer les « *candidatures possibles* », en les jugeant à la *lumière de la sagesse chrétienne*, et ceci nous amènera à préciser ce qu'on pourrait appeler *les conditions de base pour un futur foyer chrétien*.

Tels sont les ordres de problèmes qu'on voudrait maintenant aborder de plus près.

---

## Chapitre Premier

### COMMENT SE METTRE EN ÉTAT DE BIEN CHOISIR

Si on veut éviter bien des erreurs et opérer son choix avec les meilleures chances, il est d'abord très important de mettre en œuvre *un certain nombre de moyens nécessaires pour se mettre en état de bien choisir.*

#### **La prière.**

*Au premier rang de tous, il faut mettre la prière.* Lorsqu'il s'agit d'obtenir un bien aussi précieux, une grâce aussi capitale, on devrait penser à tout faire pour « mettre Dieu de son côté ». Car Dieu est l'auteur de tout bien et de toute grâce: « Tout don excellent vient d'en-haut et descend du Père des lumières ». (Jacques, 1, 16).

Le plus sûr moyen d'être bien inspiré dans son choix, c'est d'en demander instamment la grâce à Dieu.

#### **La réflexion.**

Mais la grâce de Dieu ne nous dispense jamais de l'effort et de la réflexion personnelle.

Pour faire un choix éclairé, chacun devra peser sérieusement « les données du problème ». Cela est tellement évident qu'il n'y a pas lieu d'y insister. Il suffit de rappeler quelques points essentiels.

La réflexion doit porter, *tout d'abord*, sur le sens et le but du mariage chrétien. Avant tout il faut savoir ce qu'on veut; si on voit clairement l'idéal qu'on voudrait réaliser, on sera beaucoup mieux en état de choisir celui (ou celle) avec qui il sera possible de l'atteindre.

Mais il faudra aussi réfléchir *sur soi-même*, se demander « *si on est fait pour le mariage* ». La question présente un double sens, et il faut que chacun ait le courage de l'envisager sous son double aspect.

Il faut d'abord se demander *si on n'est pas appelé à une vie supérieure*, en d'autres termes, *si on n'a pas la vocation*

*sacerdotale ou religieuse.* Assurément, tous ne sont pas appelés au sacerdoce ou à la vie religieuse. Mais ceux que Dieu a appelés ne trouveront leur plénitude que dans la fidélité à leur vocation. *Car aucune âme n'est pleinement heureuse que d'un bonheur à sa mesure, c'est-à-dire, équivalement, que si elle se montre fidèle au plan de Dieu sur elle.* Avant de s'engager, il faut donc avoir le souci de résoudre clairement le problème de sa vocation personnelle.

Mais il faut aussi se demander *si on est positivement apte au mariage, c'est-à-dire si on possède les qualités requises pour la réussite d'un foyer.*

Cela ne veut pas dire qu'il y faille des aptitudes extraordinaires ni exceptionnelles : le mariage n'est-il pas la voie ordinaire, c'est-à-dire celle qui convient à l'ensemble des hommes et des femmes ?

Mais cela signifie, tout de même, qu'il y faut *un certain nombre de qualités et d'aptitudes sans lesquelles il vaudrait mieux ne pas se marier.*

Du point de vue *physique*, il faut *une santé suffisante.* La raison est facile à comprendre ; car il y va non seulement de la réussite de l'amour mais encore de la santé des enfants à venir. Si on a un doute sérieux sur son état de santé, il convient de consulter un médecin compétent. Autant son avis peut tenir lieu de règle, autant il serait imprudent de n'en tenir aucun compte.

Du point de vue des qualités *humaines et morales* (par exemple de l'instruction, de la compétence, de certaines vertus fondamentales), on doit, aussi, *loyalement* se demander si on possède le minimum nécessaire pour le mariage — et pour tel mariage —. C'est ainsi, par exemple, que si l'on possède un caractère trop violent, trop coléreux, trop égoïste ou trop instable (et surtout si on ne fait rien pour combattre de tels défauts), il ne serait pas prudent de s'engager dans la voie du mariage.

S'il faut réfléchir sur soi-même, il faut aussi (c'est évident !) réfléchir sur « l'autre ». Mais comme ce sera tout l'objet du chapitre suivant, il n'y a pas lieu d'y insister pour le moment.

## **Savoir demander conseil.**

En une matière aussi importante et aussi délicate, la prudence exige *qu'on demande l'avis de conseillers compétents.*

Cela vaudra pour la décision finale à prendre, mais cela vaut aussi des problèmes dont on vient de parler. Car il n'y a pas pour chacun de plus mauvais juge que soi-même. Et ceux qui s'imaginent tout savoir et tout pouvoir par eux-mêmes, font preuve d'une dangereuse *témérité* et risquent de commettre de lourdes et parfois d'irréparables erreurs.

C'est à chacun assurément qu'il appartient de s'adresser aux conseillers de son choix. L'essentiel est de rechercher la lumière auprès de ceux qui sont capables de la fournir, et donc de recourir à des conseillers humains (parents, médecin, maîtres, amis...), s'il s'agit de questions simplement humaines, et à des conseillers spirituels (prêtres), s'il s'agit de questions d'ordre spirituel.

## **Eviter la précipitation.**

Enfin, on ne saurait trop recommander à tous les jeunes *d'éviter toute précipitation* dans le choix de leur futur conjoint.

Dans toutes les décisions humaines de quelque importance on s'entoure de toutes sortes de précautions, on prend le temps de réfléchir, de peser le pour et le contre. Et dans une affaire si importante on ferait preuve d'une négligence et d'une inconsidération impardonnables ?

Pour se prémunir contre toute précipitation en une si grave matière, il serait bon de se représenter les maux que risquerait d'entraîner un « mariage manqué », consécutif à un choix irréfléchi et imprudent. N'importe quel mariage ne constitue pas nécessairement une solution heureuse, et il vaut beaucoup mieux rester « non marié » que d'être (pour toute la vie !) « mal marié ».

Que de malheurs et que de regrets — que de faillites conjugales — a entraînés un certain esprit de précipitation dans un pareil domaine !

Puisse cette simple mise en garde servir de leçon à quelques uns, en les prémunissant contre toute folle précipitation à l'heure du grand choix qui décidera de toute leur vie et de celle de beaucoup d'autres !

## Conclusion : la prudence chrétienne.

Si on veut bien réfléchir, on comprendra que les conseils qui précèdent se rattachent, pour la plupart, à une seule vertu : *la prudence chrétienne*.

A l'encontre de la prudence *purement humaine*, qui ne se préoccupe que des vœux et des biens de la terre ; à l'encontre de la fausse « *sagesse du monde* » et de la fausse « *prudence de la chair* », qui placent le but de la vie dans les plaisirs, les richesses et les honneurs, la *prudence chrétienne* puise sa lumière et ses inspirations dans l'Évangile, dans l'enseignement de l'Église infallible et dans les exemples des saints.

Pour agir prudemment (au sens chrétien du mot), il ne s'agit pas de se demander si telle décision est de nature à assurer « le bonheur » sur la terre, mais si elle est de nature à faire mieux obtenir le Bonheur Éternel, et donc, pratiquement, si elle est susceptible de favoriser la poursuite de la sainteté. La question dominante sera donc celle-ci : « *Que vaut tel ou tel choix au regard de l'éternité ?* »

Le Christ ne nous exhorte-t-il pas à « *chercher premièrement le Royaume de Dieu et sa sainteté* » ? (Mathieu, 6, 33). Et ne nous a-t-il pas dit : « *A quoi sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme* » ? (Mathieu, 16, 26).

On ne s'étonnera pas si la prudence chrétienne diffère profondément de la prudence du monde dans une foule de domaines, et en particulier dans celui qui nous occupe.

Les jeunes chrétiens et les jeunes chrétiennes qui veulent s'inspirer *en tout* de l'esprit de l'Évangile (qui est l'esprit du Christ), ne devront point s'étonner d'être incompris, critiqués et condamnés par les tenants de l'esprit du monde. Mais entre ces deux esprits et ces deux conceptions souvent diamétralement opposés, le chrétien a fait son choix.

Il sait « *que Dieu a convaincu de folie la prétendue sagesse du monde* » (1 Corinthiens. 1, 20) et « *que la prétendue sagesse du monde est folie devant Dieu* » (1 Corinthiens 3, 19).

Il ne reconnaît d'autre Maître que Jésus-Christ, sachant « *qu'il est la lumière du monde et que celui qui le suit ne marchera pas dans les ténèbres, parce qu'en Lui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science* » (Math. 23, 8, — Jean 8, 12, — Col. 2; 3).

## Chapitre second

### LES CONDITIONS DE BASE POUR UN FUTUR FOYER CHRÉTIEN

#### Importance du problème.

Après avoir rappelé ce que doivent être les dispositions qui permettront à chacun de se mettre en état de bien choisir, il faut maintenant préciser quelles doivent être, pratiquement et concrètement, *les conditions de base pour un futur foyer chrétien*, c'est-à-dire les conditions dont l'absence risque de conduire à peu près infailliblement à un échec chrétien du foyer, dont la présence, au contraire, peut être considérée comme une *garantie à la fois nécessaire et suffisante* pour sa réussite chrétienne.

On voit aussitôt *l'importance capitale* d'un tel sujet. C'est ici un point sur lequel on voudrait attirer spécialement l'attention de tous les jeunes qui liront ces pages. Les conseils qu'ils y trouveront ont déjà permis à beaucoup d'autres de fonder d'admirables foyers chrétiens (que l'on peut considérer comme des modèles du genre). Ce que tant d'autres ont réalisé avant eux, pourquoi ne le feraient-ils pas à leur tour ?

En fait, ces « *conditions de base* » constituent comme les *pilliers fondamentaux et les colonnes maîtresses du mariage chrétien*. Mais, comme dans un édifice matériel on ne saurait impunément supprimer l'un des piliers fondamentaux ou l'une des colonnes maîtresses sans ébranler toute la construction, de même on ne saurait négliger *l'une quelconque des conditions fondamentales* (dont il va être parlé) sans exposer le futur foyer aux plus graves mécomptes et aux plus amères déceptions.

S'il est vrai que le mariage gardera toujours un certain aspect d'aventure et qu'on ne saurait en exclure à l'avance tous les aléas et tous les risques, du moins peut-on et doit-on s'efforcer de les prévoir et de les réduire *dans toute la mesure du possible*.

Là où les « *conditions de base* » se trouvent réalisées (*et dans la mesure même où elles le seront*), le mariage ne

devra plus apparaître comme une entreprise purement hasardeuse, mais comme *une vocation providentielle*, c'est-à-dire comme *un certain état de vie* comportant des *exigences particulières* mais aussi des *grâces et des forces spéciales* assurées par Dieu pour les bien remplir.

### Principe de solution.

Pour déterminer ces « *conditions de base* » il suffit d'avoir les yeux fixés sur *le but à atteindre* ; en d'autres termes, il suffit d'avoir présent à l'esprit *l'idéal du mariage chrétien*.

On se rappellera surtout que *le but principal du mariage c'est la fécondité et l'éducation chrétienne des enfants*. On ne devra donc *jamais oublier* que celui (ou celle) qu'on aura choisi (e) sera non seulement son compagnon (ou sa compagne) pour toute la vie, mais qu'il (ou qu'elle) sera aussi *le père (ou la mère) et le principal éducateur (ou la principale éducatrice) de ses futurs enfants*.

On ne doit donc *jamais*, en matière de choix, considérer le mariage comme « *une simple affaire personnelle* » ou comme « *une simple aventure à deux* » ; mais on doit l'envisager *en songeant déjà à ses futurs enfants et à toute sa descendance*.

*Qui veut la fin veut les moyens*. Et c'est grâce à ces clartés qu'il sera maintenant possible de fixer quelques *points de repère* sur la route...

### Les quatres conditions de base.

En fait, si on demande à *quelles conditions* un jeune homme et une jeune fille peuvent envisager en toute confiance de bâtir ensemble *un vrai foyer chrétien*, on peut répondre que *ces conditions peuvent être ramenées au nombre de quatre*.

Il faudra, en effet, qu'il y ait préalablement entre eux :

- 1 — Une grande **estime** mutuelle;
- 2 — Une profonde **sympathie** mutuelle;
- 3 — Une entière **confiance** mutuelle;
- 4 — Un **accord sur l'idéal**.

C'est ce qu'on pourrait appeler les conditions à la fois *nécessaires et suffisantes* d'un choix judicieux.



Il suffit maintenant de dire ce qu'il faut entendre par ces diverses conditions.

### **Première condition essentielle :**

## **UNE GRANDE ESTIME MUTUELLE**

A la base de tout véritable amour conjugal il faut qu'il y ait une grande estime mutuelle; et voilà pourquoi il ne faut pas hésiter à dire que *l'estime est la première « condition de base » des fiançailles chrétiennes.*

Il n'est pas besoin d'expliquer longuement ce qu'on entend par cette estime: on estime quelqu'un quand on *reconnaît en lui certaines qualités et certaines valeurs réelles et quand on apprécie spécialement ces qualités et ces valeurs.*

Mais pour être « prudente » et constituer une garantie en vue d'un heureux mariage, cette estime doit être *motivée.*

L'estime est motivée si elle se fonde sur des qualités et des valeurs *réelles.* Et c'est ici tout le problème des *qualités qu'il faut exiger de l'autre.* Il faut ici se garder de *deux excès:* il ne faut pas *être trop difficile* et chercher le jeune homme parfait ou la jeune fille parfaite (on risque d'attendre longtemps et de ne jamais trouver !); mais il ne faut pas *non plus être trop naïf* (il y en a qui ne sont vraiment pas difficiles !) et se laisser tourner la tête par des apparences ou des futilités.

Les qualités de l'autre doivent être *réelles* et doivent être *sérieuses;* elles concernent à la fois le *corps et l'âme.*

### **Les qualités du corps.**

Du point de vue *physique,* il faut absolument que l'autre soit doué d'une *santé suffisante.* Il n'est pas nécessaire que cette santé soit exceptionnellement forte, mais il est nécessaire qu'elle soit suffisante. Il y va non seulement de l'épanouissement des deux futurs époux mais encore de la santé des enfants à venir.

A ce sujet, il faudra parfois tenir compte non seulement de la santé de l'autre mais encore de *certaines tares familiales héréditaires.* Le cas est assez rare mais cependant il faut savoir qu'il existe, pour n'avoir pas à y penser et à le regretter trop tard.

Si la santé de l'autre inspire de sérieuses inquiétudes, il faut savoir attendre une amélioration. Dans certains cas il sera prudent d'exiger un avis médical.

Quand il s'agit du corps, tous les jeunes pensent naturellement à la *beauté physique* de celui ou de celle qui fera l'objet du choix. Assurément il est normal et souhaitable d'attacher un *certain prix* à une *certaine beauté* des formes ; et il serait fort imprudent pour un jeune homme de fixer son choix sur une jeune fille expressément laide et dénuée de tout attrait physique. Mais là aussi il faut être sérieux et ne pas s'imaginer qu'il faille nécessairement, pour assurer un mariage heureux, épouser une « reine de beauté ». Les divorces retentissants dans les ménages de « stars » montrent assez qu'on aurait tort d'attacher trop d'importance aux seuls traits physiques, en négligeant *l'essentiel* qui réside dans les qualités de l'esprit, du cœur et de l'âme.

### **Les qualités de l'esprit.**

Car, si le corps a sa place et son importance dans l'édification du foyer, l'esprit y a encore plus de part.

On s'attachera avant tout aux qualités *d'équilibre et de bon sens*. Voilà bien l'essentiel pour ce qui est de l'esprit : et il vaut beaucoup mieux avoir affaire à une intelligence moyenne avec un solide bon sens qu'à une « superintelligence » dénuée d'équilibre et de jugement.

### **Les qualités du cœur et de l'âme.**

On ne saurait trop souligner l'importance des qualités du cœur et de l'âme pour la réussite chrétienne du foyer. Ce sont là les « valeurs » vraiment *principales*. Et c'est elles *avant tout* qu'il importe de considérer au moment de choisir.

Car un homme et une femme valent *d'abord et avant tout* ce que valent leurs *vertus*. C'est là leur véritable titre de noblesse et leur trésor le plus précieux, en particulier lorsqu'il s'agit de fonder un foyer.

On ne s'attardera point, ici, à énumérer les vertus qui doivent orner le jeune homme chrétien et la jeune fille chrétienne. Il suffit de rappeler qu'un chrétien et une chrétienne ne sont vraiment des « valeurs » que par la *valeur morale*

*et spirituelle* de leur vie. C'est donc surtout sur les qualités morales — naturelles et surnaturelles — de l'autre que l'on devra porter toute son attention avant de faire son choix.

Si on découvre en lui (ou en elle) quelque *grave et incorrigible défaut* (tel que la paresse ou la brutalité ou l'intempérance...) il ne faut pas hésiter à *rompre sans délai*.

Par contre, si on a pu se rendre compte (soit par observation personnelle soit par recours à des moyens légitimes d'information) que l'autre possède l'ensemble des qualités du corps, de l'esprit, du cœur et de l'âme dont on vient de parler, alors on peut en toute prudence lui accorder *son estime* et même sa grande estime. qui est, entre un jeune homme et une jeune fille « à marier », le premier pas capable de les conduire vers l'amour.

### **Deuxième condition essentielle :**

## **UNE PROFONDE SYMPATHIE MUTUELLE**

La seconde condition *essentielle* pour un heureux mariage c'est que le jeune homme et la jeune fille éprouvent l'un pour l'autre une *profonde sympathie mutuelle*.

### **Ce qu'est la sympathie.**

On entend, ici par sympathie un *certain attrait*, un *certain penchant*, qui les incline l'un vers l'autre.

Un tel penchant et un tel attrait découlent assez souvent de l'estime mutuelle, mais ce n'est pas toujours le cas. On peut ressentir une grande estime pour quelqu'un sans éprouver, pour autant, de la sympathie à son égard.

### **Comment la reconnaître ?**

Comme *signes* ordinaires de cette sympathie on peut signaler entre autres: le désir de se revoir; la joie de se retrouver et de causer ensemble; une inclination fréquente de sa pensée vers l'autre; le souci des problèmes et des préoccupations de l'autre, etc...

Si elle s'ajoute à une grande estime réciproque, la sympathie mutuelle entre un jeune homme et une jeune fille qui songent au mariage constitue un *certain commencement et comme le signe avant-coureur de l'amour*.

## **La sympathie n'est pas nécessairement un attrait sensible ou physique.**

Si nous avons choisi le mot de sympathie, de préférence à tous les autres et spécialement à celui d'attrait ou à celui « d'amour », c'est *pour éviter un grave malentendu*. A la question courante: « Est-il nécessaire, pour se fiancer et pour se marier, de se sentir attirés l'un vers l'autre ? » il faut répondre sans hésiter: « *Oui* », dans le sens d'une *sympathie fondée sur l'estime*, mais « *Non* », dans le sens d'un *attrait physique et sensible, d'un émoi du cœur*.

Cette dernière précision est d'une *extrême importance pratique*. Beaucoup trop de jeunes gens et surtout de jeunes filles ne rêvent que d'un « *mariage d'amour* », en mettant tout l'accent sur l'aspect sensible, sentimental du mot, et en s'imaginant que sans cela tout le reste n'est rien ! Conformément à ce « principe », ils (ou elles) ne se donneront qu'à celle (ou à celui) qui aura le don de leur donner « un coup au cœur », un choc émotionnel qui leur paraît le véritable et le seul critère de l'amour...

C'est là une erreur qui fait beaucoup de mal et qui devrait être bannie d'une mentalité profondément chrétienne.

Assurément, l'émoi sensible et l'attrait physique ne sont pas à condamner, et ils peuvent s'ajouter comme une note valable dans l'amour des fiancés. Mais dans l'appréciation des conditions essentielles de cet amour, cet émoi sensible et cet attrait physique n'ont *aucune importance, pourvu que le reste soit assuré*. En d'autres termes, on n'a pas à s'en défendre s'ils existent, mais on n'a pas, non plus, à déplorer leur absence s'ils n'existent pas.

Car (on l'oublie trop souvent) il n'y a rien de plus instable et de plus variable que la sensibilité et l'attrait physique: prétendre bâtir sur eux son amour, c'est vivre dans l'illusion et construire sur le sable. De plus (et c'est une autre considération qui mérite la réflexion de tous) nul n'est maître de ses sentiments et de sa sensibilité: leurs fluctuations échappent en grande partie à notre volonté. Mais ce dont nous avons la maîtrise, c'est la volonté de nous oublier, de nous sacrifier, de nous dévouer au service des autres. Au-dessus de *l'amour-sentiment*, qui est une chose purement humaine, il y a *l'amour-charité*, qui est la définition chrétienne de l'amour.

## **En cas de manque de sympathie mutuelle.**

Une autre conséquence pratique, c'est que deux êtres ne doivent pas s'engager ensemble dans le mariage s'ils n'éprouvent l'un pour l'autre *aucune sympathie*, et à plus forte raison s'ils ressentent l'un vis-à-vis de l'autre une *insurmontable antipathie naturelle*. Ce sont des choses qui arrivent, et il serait imprudent de ne pas en tenir compte. Quel que soit le motif (conscient ou inconscient) d'une telle antipathie (incompatibilité d'humeur, heurt des caractères, trop grande différence d'âge ou de culture, etc), c'est une *contre-indication absolue* au mariage, car ce serait s'exposer plus tard à des épreuves trop fréquentes et trop fortes, où l'harmonie serait constamment en péril de mort.

### **Troisième condition essentielle :**

## **UNE ENTIÈRE CONFIANCE MUTUELLE.**

En plus de l'estime et de la sympathie, il faut la *confiance* pour réaliser d'heureuses fiançailles et un heureux mariage.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que les *mots* même de *fiancés* et de *fiançailles* (dérivant du vieux mot *fiance*) insistent précisément sur ce point : pour être vraiment des « fiancés » il faut qu'on ait *une pleine confiance l'un en l'autre*. Et cela veut dire trois choses.

### **Foi en la promesse de l'autre.**

Cela signifie, d'abord, que *chacun sait qu'il peut avoir confiance en l'autre*, que l'autre est digne de sa confiance. En particulier, chacun doit avoir la certitude que si l'autre lui a donné sa parole et lui a fait *promesse de mariage*, il peut *prêter foi à cette parole et se reposer sur cette promesse*. Une telle promesse et un tel engagement ne doivent pas être donnés à la légère, mais quand on les a reçus, il faut qu'on puisse y compter sans l'ombre d'un doute ni d'une inquiétude.

Voilà dans quel sens, tout-à-fait principal, la confiance est une condition de base pour le choix d'un fiancé; des fiancés qui manqueraient de cette confiance mutuelle ne

sont plus des fiancés que de nom; avec la défiance le ver est dans le fruit, et il n'y a rien à attendre d'un mariage conclu dans de pareilles conditions.

### **La certitude de pouvoir s'appuyer sur l'autre.**

Mais la confiance n'est pas seulement ce crédit et cette foi dans la promesse de l'autre; elle est aussi une *certaine sécurité* qui se fonde sur la valeur et les qualités de l'autre.

En ce second sens, *on met sa confiance l'un dans l'autre* parce qu'*on estime qu'on peut s'appuyer sur lui*. La vie désormais apparaît toute changée: on n'est plus seul pour affronter les difficultés, les épreuves et les peines. Pour le meilleur et pour le pire, dans la richesse et dans la pauvreté, dans la santé et dans la maladie, *on sait qu'on pourra compter sur l'autre*.

Cette *sécurité*, que chacun éprouve du fait de l'autre et que chacun, aussi, apporte à l'autre, est un des traits les plus frappants et les plus importants de toutes vraies fiançailles.

Les fiancés le savent bien et ils savent aussi tout ce que cette confiance mutuelle leur apporte de *force* et de *joie*.

### **Une facilité d'ouverture à l'égard de l'autre.**

Enfin, dans un troisième sens, la confiance mutuelle signifie *qu'on se confie volontiers l'un à l'autre*, c'est-à-dire qu'on n'a pas de secrets pour lui. Evidemment, il y aura beaucoup de degrés dans cette ouverture mutuelle; et il ne faut pas nécessairement s'attendre à ce qu'elle soit facile ni totale du premier jour. L'essentiel est que chacun se sente assez *à l'aise* avec l'autre pour lui confier ce qui en vaut vraiment la peine et tout ce qu'il serait déloyal et imprudent de vouloir lui cacher.

**Quatrième condition essentielle :**

## **L'ACCORD SUR L'IDEAL**

### **Importance du problème.**

S'il y a un point sur lequel il convient d'attirer l'attention de tous ceux qui s'apprêtent à choisir leur fiancée (ou leur fiancé) *c'est l'importance d'un certain accord sur l'idéal*.

On peut dire que *sans cette condition essentielle* le futur foyer n'a pratiquement aucune chance d'être un vrai foyer chrétien (et spécialement d'être un foyer « heureux » dans le sens chrétien du mot) et qu'il court grandement le risque d'échouer, dans un douloureux désaccord des cœurs et des âmes, ou bien de s'éteindre dans une progressive et rapide médiocrité.

S'il n'y a pas entre deux êtres *un certain accord* sur les problèmes essentiels de leur existence, on ne voit pas comment ils pourraient maintenir entre eux une profonde et durable union des cœurs et des âmes, sans laquelle il n'y a pas de véritable amour chrétien.

Il ne faut donc pas « faire comme si cela n'avait pas d'importance » et agir en aveugle sur ce point capital. Car il y va non seulement de l'intérêt du futur foyer lui-même mais encore de l'Église et du Royaume de Dieu: des foyers où les époux sont spirituellement désaccordés ne seront jamais et ne pourront jamais être de vrais foyers rayonnants chrétiens.

Il s'agit donc de prendre la chose au sérieux et de s'efforcer de comprendre en quoi consiste exactement cet accord sur l'idéal, comme condition de base d'un choix judicieux et prudent.

### **Le sens de cet accord sur l'idéal.**

L'accord sur l'idéal consiste en ce qu'un jeune homme et une jeune fille partagent *les mêmes vues sur le sens de la vie et sur les grands problèmes qu'ils auront à résoudre ensemble dans le mariage.*

### **Ce que n'est pas cet accord.**

Etre d'accord sur l'idéal, ce n'est pas nécessairement partager les mêmes idées sur toutes choses ni avoir les mêmes goûts dans tous les domaines.

L'accord sur l'idéal ne supprime donc pas les différences très légitimes (et très providentielles) entre les êtres et ne signifie en aucune manière une « uniformité » totale et une sorte de suppression des personnalités.

Il n'est *pas nécessaire*, non plus, qu'il y ait à l'avance un accord parfait des idées sur tous les *détails* de la vie pratique.

### **Ce qu'est et ce qu'exige cet accord.**

Mais l'accord sur l'idéal doit comporter *une certaine communauté de vues et de jugements sur le sens de la vie et sur tous les grands problèmes de la vie conjugale.*

Pratiquement l'accord sur l'idéal signifie *qu'on accepte, de part et d'autre, les enseignements de la doctrine chrétienne sur l'ensemble de la vie et sur le mariage.*

En se posant la question: « *Oui ou non, sommes-nous d'accord sur l'idéal* » ? ils ne font donc rien d'autre que de se demander s'ils sont l'un et l'autre *vraiment chrétiens.*

On voit aussitôt toute l'ampleur du sujet. Il suffira, ici, de souligner quelques points.

### **Accord sur le sens chrétien de la vie.**

A la base de tout, il faut qu'on soit d'accord sur *le sens chrétien de la vie.*

Aux yeux de la foi, la vie présente n'a *aucun sens par elle-même* ; ce qui fait sa valeur et sa dignité (et aussi toute sa gravité), c'est qu'elle est entièrement « *en vue d'autre chose* », *en vue d'un Au-delà qui lui donne son vrai sens et toute son orientation.*

*La vie, pour un chrétien, est une attente et une préparation de la Vie Eternelle.* « Nous n'avons pas ici-bas de cité permanente... notre « chez nous » est dans les Cieux ». (Heb. 13, 14; Phil. 3, 20). Nous sommes sur la terre comme des étrangers et des exilés, *comme des pèlerins de la Cité Céleste.*

Nous ne devons pas juger les choses comme le monde les juge, mais *comme le Christ nous a appris à les juger. C'est cela vivre en esprit de foi.* Nous ne devons pas nous attacher aux biens, aux plaisirs et aux honneurs de la terre comme à des biens capables de satisfaire toutes nos aspirations; mais nous devons, avec la grâce de Dieu, être par la pensée et par le désir des « citoyens du Ciel ». C'est cela *l'espérance.* Quant à l'amour de Dieu et à l'amour du prochain, nous savons que ce sont les deux principaux commandements, et *qu'au soir de notre vie, nous serons jugés sur ce double amour...*

En même temps que les trois vertus surnaturelles de foi, d'espérance et de charité, le chrétien sait qu'il doit pratiquer toutes *les vertus dites naturelles,* sur lesquelles le Christ



et tous les apôtres ont si longuement insisté. Qu'on pense par exemple aux vertus d'humilité, de justice, de pureté, de patience dans les épreuves. Le respect de toutes les vertus humaines fait partie de l'idéal chrétien, et ce serait une grave trahison de cet idéal que de prétendre se passer de l'une quelconque d'entre elles.

Disciple d'un Maître crucifié, le chrétien sait que *la vie est une chose sérieuse* et parfois *une montée difficile* qu'il faut réaliser au prix de bien des *luttés*, de bien des *efforts* et de bien des *renoncements*. Il sait que la morale de l'Évangile est *une morale de la croix*, mais que c'est par cette voie tracée par le Christ qu'on se conquiert soi-même et qu'on se rend peu à peu *de plus en plus libre et de plus en plus disponible à Dieu et aux autres*.

Bien loin de rougir de sa foi et de regretter les exigences qui en découlent, il sait qu'il a trouvé *dans le Christ le Sauveur unique et parfait*, le seul qui puisse apporter la vraie réponse à tous les problèmes humains. Voilà pourquoi il est *fier de sa foi*; il la considère comme *le plus précieux des trésors et il voudrait en faire bénéficier tous les autres*. Car il sait que « *celui qui suit le Christ ne marche pas dans les ténèbres* » (Jean 8, 12) et que « *celui qui se fait vraiment son disciple et se met vraiment à son école a trouvé le repos pour son âme* » (Mathieu 11, 29).

En face de toutes les erreurs et de toutes les déviations morales du monde le chrétien doit demeurer d'une absolue intransigeance: il ne saurait être question pour lui de trouver des compromis et des accommodements avec l'erreur et le mal. « *Ne faites pas d'attelage disparate avec les infidèles: car il n'y a pas d'accord possible entre le Christ et Bélial* » (2 Cor. 6, 14-15).

Pour tout ramener à l'essentiel, *l'idéal chrétien consiste à conformer toute sa vie à la volonté de Dieu*, à réaliser l'œuvre de sa sanctification et de son salut personnel et à contribuer, chacun suivant ses talents, à l'œuvre du salut et de la sanctification des autres.

### **Accord sur l'idéal chrétien du mariage.**

Si l'accord doit s'étendre à tous les grands problèmes de la vie, il est évident qu'il doit spécialement se vérifier *dans le domaine du mariage*.

Cela devrait être évident pour tous, et on ne devrait pas avoir besoin d'y insister. Il suffit de réfléchir un instant pour comprendre que sans cet accord le foyer ne pourra jamais connaître une bonne entente durable ni être vraiment heureux.

Et pourtant, avec quelle légèreté ne passe-t-on pas trop souvent sur ce point ! « On s'aime bien tous les deux »... et donc tout ira bien et il n'y aura pas de problèmes !... Beaucoup, hélas ! en sont vite revenus, mais c'était déjà trop tard... Si seulement on avait voulu se demander, lucidement et courageusement, si on était d'accord sur la solution chrétienne des grands problèmes de la vie conjugale.

### **Le devoir de fécondité.**

Est-on d'accord pour ce qui est du *premier devoir* du mariage chrétien ? En particulier, accepte-t-on la doctrine catholique au sujet du nombre d'enfants, doctrine qui commande *une fécondité à la fois généreuse et prudente* ?

### **Le devoir d'éducation chrétienne des enfants.**

Est-on d'accord pour reconnaître que *l'un des plus graves devoirs* des époux chrétiens c'est d'assurer *une éducation chrétienne* à leurs enfants ? Pour ce qui est de la question *du choix de l'école*, est-on convaincu, de part et d'autre, que tous les catholiques doivent aimer, défendre et favoriser les écoles chrétiennes, et leur confier tous leurs enfants, à moins d'une raison très grave, comme le manque d'école chrétienne dans la commune ou dans le voisinage ?

### **Le devoir de l'amour mutuel.**

Est-on d'accord sur le sens de l'amour conjugal chrétien qui doit être *avant tout un amour-charité*, c'est-à-dire *une volonté d'entr'aide mutuelle* dans tous les domaines de la vie ?

Pense-t-on, en particulier, que s'aimer c'est *d'abord « s'aider vers Dieu »* ? Dans le domaine des réalités physiques du mariage, est-on d'accord pour respecter toutes les lois divines et en particulier les lois de *la chasteté conjugale* ?

Dans le domaine matériel, est-on d'accord pour reconnaître que les époux doivent être prêts à sacrifier leurs aises pour assurer à l'autre les services qui lui sont dus ? Est-on convaincu que la condition normale du mariage c'est la *vie commune* et qu'on ne saurait envisager un état de « *vie séparée* » que pour des raisons *exceptionnellement graves*, comme l'impossibilité réelle de trouver sur les lieux de travail du mari un logement convenable pour l'épouse et pour la famille ?

### **Des questions dont il faut parler.**

Voilà assurément tout un ordre de questions *très pratiques, très concrètes et très importantes* pour l'avenir d'un foyer : et ce serait faire preuve d'une singulière légèreté que de les laisser de côté en se disant qu'il sera toujours temps de les aborder plus tard.

Des jeunes qui songent à se marier auront donc le bon sens et le courage d'en parler *en toute clarté dès le début de leurs fréquentations* en vue du mariage. Ils en feront naturellement *un des principaux thèmes* de leurs entretiens, donnant ainsi à leurs rencontres une certaine note de sérieux et de gravité qu'elles devraient toujours revêtir.

Au terme d'échanges loyaux sur tous ces graves problèmes ils seront normalement en état de juger si, oui ou non, ils se trouvent *suffisamment d'accord* sur leur idéal pour espérer prudemment pouvoir bâtir ensemble un vrai foyer chrétien.

### **EN CAS DE GRAVE DÉSACCORD SUR L'IDÉAL.**

*Si cet accord suffisant n'existe pas* — et s'il n'y a aucun espoir sérieux d'y parvenir — il faut avoir le courage de le reconnaître et de tirer les conclusions qui s'imposent.

En cas de *grave désaccord sur l'idéal*, un chrétien et une chrétienne doivent comprendre qu'ils ne doivent *pas aller plus loin* mais qu'une chose s'impose : *briser* immédiatement des relations qui ne pourraient aboutir qu'à un mariage malheureux.

Nous adressant à des âmes profondément chrétiennes, qui considèrent *leur foi comme le plus précieux des trésors pour eux-mêmes et pour leur descendance*, et qui désirent,

par ailleurs, communiquer cette foi à d'autres, nous croyons devoir leur signaler *un certain nombre de cas* où leur foi risquerait de sombrer et où, par conséquent, il ne saurait être normalement question pour eux ni d'hésiter ni surtout de céder.

### Désaccord sur le terrain religieux.

Ce serait d'abord le cas si « l'autre » était animé (e) de sentiments *antireligieux et antichrétiens* ; — ce serait aussi le cas si « l'autre » n'avait *aucune religion* et témoignait d'une entière *indifférence* en cette matière ; — ce serait encore le cas si « l'autre », tout en étant chrétien, n'était *pas catholique*. Il n'est sans doute pas besoin d'insister sur ce point, tant cela devrait paraître évident pour des catholiques vraiment dignes de ce nom (1).

« Le bonheur dans le mariage exige une communauté des idées et des sentiments. Or ce qui pétrit une âme avant tout, c'est la religion. Si la religion des époux n'est pas la même, si un des époux est dans l'erreur, comment peut-il y avoir union des âmes ? Quelle garantie aurez-vous que les lois chrétiennes du mariage soient observées ? Quel exemple auront les enfants s'ils s'aperçoivent que le père ou la mère n'ont point de religion ou ne vont pas à la même église qu'eux ?.. Aussi très souvent les enfants issus d'un mariage mixte demeurent eux-mêmes sans religion... » (2)

### Cas où l'un serait profondément médiocre.

Mais il est *un autre cas* sur lequel il convient d'insister davantage : il y aurait encore un *grave désaccord sur l'idéal* si l'un était profondément et généreusement chrétien, et l'autre *profondément médiocre*.

Par chrétien *profondément médiocre* nous entendons un certain type de chrétien qui met tout son bonheur dans le bien-être terrestre ; — qui s'est « installé », une fois pour toutes, dans la suffisance et dans l'égoïsme, dans un esprit de lucre, de jouissance et de facilité ; — qui s'est rendu

(1) On sait que l'Eglise a toujours *très fortement déconseillé* les « *mariages mixtes* », c'est-à-dire les mariages conclus entre une partie catholique et une partie chrétienne non catholique (protestante ou schismatique). De tels mariages ne peuvent être contractés que moyennant une dispense spéciale et à condition que la partie non catholique s'engage expressément à permettre que l'autre conserve *le libre exercice de sa religion* et que *tous les enfants soient baptisés et éduqués dans la religion catholique*.

(2) Centre Catholique de l'Université d'Ottawa : *Cours de Préparation au Mariage*, p. 35 : Une erreur à éviter : le mariage mixte.

sourd aussi bien à toutes les exhortations du dehors qu'aux inspirations du dedans ; — qui refuse tout effort moral et spirituel et qui, à force de se fermer à tous les appels qui l'invitaient à monter, *est devenu incapable de comprendre et d'apprécier toutes les formes du sacrifice et de la grandeur, du désintéressement et de la magnanimité chez les autres.*

Qu'on l'appelle comme on voudra : étroit, mesquin, petit, tiède ou « réaliste », cela n'y change rien : il est foncièrement *contre tout idéal*, et c'est précisément le trait le plus constant de sa médiocrité.

Il peut avoir *certaines qualités humaines*, plus ou moins réelles, plus ou moins brillantes même ; il peut être chrétien par le nom, par l'extérieur, par la pratique religieuse. Mais au fond son christianisme n'a que très peu de prise sur sa vie et sur ses comportements : ses conceptions demeurent terre-à-terre et ses réactions ne sont guère commandées par des perspectives de foi.

N'ayant de goût et d'intérêt que pour les choses de la terre, — profondément insensible aux valeurs invisibles, célestes et éternelles, — prêt à tous les compromis, à tous les accommodements et à tous les abandons, *le médiocre est pour les autres un terrible briseur d'ailes, un impitoyable éteignoir d'âmes.*

On comprend alors pourquoi le Christ a montré une telle sévérité à l'égard de la tiédeur ou de la médiocrité : « *Je connais tes œuvres et je sais que tu n'es ni froid ni chaud. Si seulement tu étais froid ou chaud ! Ainsi, parce que tu es tiède, ni chaud ni froid, je vais te vomir de ma bouche* » (Apocalypse, 3, 15-16).

« On ne saurait prendre assez au sérieux un tel avertissement. Car l'histoire des âmes nous confirme toujours à nouveau que la grâce de Dieu parvient plus facilement à convertir un ennemi déclaré, un adversaire exaspéré mais loyal qu'un « ami » devenu tiède et fade. Les pires ennemis de la religion chrétienne ce sont les chrétiens calculateurs, indécis, ayant le sacrifice en horreur. « Il ne faut jamais exagérer !... » ainsi s'expriment-ils. L'enthousiasme à leurs yeux passe pour de l'exaltation. *Cette médiocrité c'est la mort de la vie religieuse...* Le Christ lui-même n'a jamais été un médiocre... » (1)

Si nous avons cru devoir tant insister sur ce problème de la tiédeur ou de la médiocrité, c'est parce que trop de

(1) Ketter : *Die Apokalypse*, Herder Bibelkommentar, Tome XVI, 2 : p. 78-79.

jeunes gens et surtout de jeunes filles bien nés n'y attachent pas toujours une suffisante attention au moment de leur choix.

Ils sauront mieux maintenant que cette médiocrité *est un des pires ennemis de toute vraie vie conjugale chrétienne*, — non seulement parce qu'elle tue tout esprit de générosité chez celui qu'elle affecte, mais encore parce qu'elle est *contagieuse* et qu'elle risque d'atteindre tous ceux qui s'en approchent...

\* \* \*

De tels conseils pourront paraître bien durs, et il le sont assurément. Mais ce serait bien mal servir les âmes que de ne pas leur dire de salutaires vérités : ce serait une apparente charité contraire à la véritable charité.

Car si le fait de renoncer à tel projet de mariage peut provoquer une douloureuse blessure au cœur et peut être l'occasion de bien des larmes sincères, cela est peu de chose en comparaison des souffrances et des maux qui résultent généralement d'une « mésalliance spirituelle », d'un mariage chrétiennement désaccordé.

A-t-on songé à tous les drames de conscience qui se jouent dans l'âme de tant d'épouses chrétiennes quand elles se trouvent en désaccord de vues avec leurs époux sur les plus graves problèmes de la vie conjugale et de la vie toute entière ?

Il ne faut pas s'exposer inconsidérément à de tels mécomptes et à de tels désenchantements. Et il vaut beaucoup mieux n'être pas marié que d'être engagé dans un mariage malheureux.

On ne saurait mieux conclure qu'en citant, à ce propos, les graves paroles du *Pape Pie XI* dans son *Encyclique sur le mariage* :

« C'est du choix du futur conjoint que dépend en grande partie la réussite ou l'échec du mariage, chaque époux pouvant être une aide puissante, ou un grand péril et un grand obstacle pour la pratique de la vie chrétienne dans le mariage. C'est durant toute la vie qu'un mariage imprudent serait une source de chagrins : aussi ceux qui se destinent au mariage devront réfléchir mûrement avant de

choisir la personne avec laquelle ils devront ensuite passer toute leur existence. Dans ces réflexions ils devront considérer *en tout premier lieu Dieu et la vraie religion du Christ*, puis se considérer *eux-mêmes*, leur *conjoint*, leurs *enfants* à venir ainsi que *la société humaine et civilisée* qui sort de l'union conjugale comme de sa source ».

## EN CAS D'ACCORD SUFFISANT SUR L'IDÉAL.

Par contre, si un jeune homme et une jeune fille peuvent témoigner qu'ils sont *suffisamment d'accord* (1) sur les graves problèmes dont on a parlé plus haut — et *si les trois autres conditions de base (estime, sympathie, confiance)* se trouvent également réalisées, il n'y a plus, normalement, *aucun obstacle de principe à leur mariage* ; et un choix fait dans ces conditions peut être considéré comme *prudent* et comme offrant de *suffisantes garanties* pour la réussite chrétienne du foyer.

Sans doute tout mariage réserve bien des inconnues, et il sera toujours vrai qu'il comportera un certain nombre de risques. Mais on ne saurait tout prévoir à l'avance ; et il suffit de se laisser guider, en cette matière comme en toutes choses, par les règles ordinaires de la prudence humaine et chrétienne.

Il suffira maintenant de quelques remarques sur *quelques aspects* particulièrement importants de cet « *accord sur l'idéal* » comme condition d'un mariage chrétien. Car il est évident que cet accord peut revêtir bien des *degrés* et bien des *modalités*.

### Quand cet accord est complet.

Il peut parfois arriver que cet accord soit pratiquement *complet et plénier*. Ce sera par exemple le cas de certains *militants* et de certaines *militantes* de la Jeunesse Catholique.

(1) On insiste également sur le fait que l'accord doit être *véritable* et non *pas seulement apparent*. Pour se rendre compte de la sincérité de « l'autre », il ne suffira pas toujours (ni même généralement) de ses déclarations plus ou moins nettes : il faudra en outre faire appel aux règles de la *prudence* selon lesquelles on ne doit admettre la valeur d'un témoignage que si on a de *solides raisons de le tenir pour vrai*.

En second lieu cet accord ne doit *pas être seulement partiel* mais il doit porter sur *tous les grands problèmes de la vie*. Cette remarque devrait suffire à dissiper l'illusion de trop de jeunes filles qui s'imaginent « *être d'accord* » (sur tout !) avec tel ou tel jeune homme sous prétexte qu'il « va à la messe » ou qu'il « fait ses Pâques »...

que (et de bien d'autres encore). Etant, de part et d'autre, des âmes *très généreuses*, et ayant reçu une formation spirituelle très profonde, ils partagent *les mêmes vues sur tout les grands problèmes de la vie et du mariage*.

Non seulement ils ont, *l'un et l'autre, une foi profonde et éclairée*, mais ils sont également décidés à édifier *un foyer intégralement chrétien*, à conformer *toute leur vie aux exigences de leur foi*, aussi bien dans le domaine de leur *sanc-tification personnelle* que dans celui de leurs *obligations apostoliques*.

Tous comprendront sans peine qu'un accord aussi plénier est *une grâce de choix d'une valeur inappréciable*. Il est donc normal de *souhaiter et de désirer* un pareil accord et de *ne rien négliger pour y parvenir* ; car cet accord sera normalement le gage d'un foyer exceptionnellement réussi, exceptionnellement heureux et exceptionnellement rayonnant.

### **Quand cet accord n'est pas complet.**

Pourtant un tel accord complet sera toujours *relativement rare*.

Dans bien des cas (par suite de l'absence trop fréquente d'une sérieuse préparation au mariage) il arrive que des jeunes gens et des jeunes filles *ignorent* profondément le sens, les grandeurs et les exigences de la vie conjugale chrétienne. Mais s'ils ont une *foi profonde, vivante et généreuse*, ils acceptent par avance de faire leur la conception chrétienne du mariage. De sorte que lorsqu'ils sont éclairés sur ce point ils découvrent sans peine qu'ils se trouvaient *d'accord sans le savoir*.

Mais là où le problème se complique, c'est quand il subsiste *entre l'idéal* du jeune homme et celui de la jeune fille *une marge plus ou moins étendue* : l'un étant décidé à mettre « tout l'Évangile dans toute sa vie », et l'autre s'accommodant d'un christianisme moins généreux.

*Que faire dans un pareil cas ?* Tout le monde admettra qu'on ne saurait donner à cette question une réponse générale. Les problèmes ne sont pas si simples, et il faudra plus que jamais *prier, réfléchir et consulter*.

Ce qui ne fait *aucun doute*, c'est que certaines *différences par trop accusées* du point de vue de l'idéal exclueraient



entre les époux toute vraie communauté sur le plan des idées et des sentiments profonds ; ils risqueraient de demeurer *comme des étrangers* l'un à côté de l'autre, et il leur serait très difficile de bâtir ensemble un heureux mariage. Il sera donc prudent d'y voir une contre indication, et de renoncer à un pareil projet.

Mais il y aura bon nombre d'autres cas où, malgré de réelles différences du point de vue de l'idéal, un jeune homme et une jeune fille pourront quand même envisager *un mariage chrétiennement valable*, espérer fonder un foyer qui ne manquera ni de grandeur ni de mérites, ni d'amour ni de joies.

Ainsi beaucoup de *jeunes filles profondément chrétiennes*, qui songent à bâtir un jour un beau foyer, mais qui ne rencontreront peut-être jamais le fiancé de leurs rêves (et spécialement celui qui partagerait pleinement leur propre idéal), ne doivent pas pour autant se croire « condamnées au célibat ».

Comme en témoigne l'expérience, il n'est pas rare que de telles âmes exercent peu à peu sur leur époux (et déjà sur leur fiancé) une très profonde et très heureuse influence, — et qu'elles élèvent dans la suite de belles familles chrétiennes.

*L'essentiel* (faut-il le rappeler ?) c'est qu'elles n'acceptent *jamais* de se donner à un jeune homme qui ne partage *pas leur foi*, ou encore à un jeune homme gravement *vicieux* ou profondément *médiocre*. Mais sous peine de faire leur propre malheur (et celui de beaucoup d'autres), qu'elles exigent chez l'autre un minimum de *vertus naturelles* (équilibre, courage, délicatesse, droiture, loyauté, sobriété, compétence professionnelle), de *foi* et de *pratique religieuse*.

Ces conditions étant réalisées, c'est-à-dire ce minimum d'accord étant assuré, elles peuvent sérieusement espérer que le mariage n'entraînera pas pour elles la perte de leur foi et de leur idéal, mais qu'il leur permettra de se sanctifier elles-mêmes et d'exercer sur beaucoup d'autres une influence bienfaisante.

Par contre, si la partie moins chrétienne présentait la personnalité la plus forte, il serait à craindre que son influence ne se révélât progressivement néfaste pour l'autre.

On assisterait alors peu à peu à une sorte de « *nivellement par la base* » ; et l'âme qui était animée d'un grand idéal serait ainsi ramenée au niveau d'un conjoint dont l'idéal était beaucoup plus bas.

Quelle âme réfléchie et éprise d'idéal accepterait de courir un tel risque ? Il y faudrait en tout cas des *raisons exceptionnellement graves* (et en somme une véritable nécessité) ; — et bien *rares* seraient les cas où de telles raisons pourraient être légitimement invoquées...

## CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Voilà ce qui nous paraît devoir éclairer « *le problème du choix* » dans des perspectives chrétiennes.

Il ne faudrait pas s'imaginer que ces pages ont été élaborées dans une vue purement théorique des choses, et en tirant quelques conclusions de certains principes abstraits.

En vérité leur origine est tout autre. C'est le spectacle et le témoignage d'un grand nombre de foyers qui ont fourni le principal apport.

Si ces « *conseils pour un heureux choix* » peuvent servir la cause de l'amour conjugal chrétien, du Christ et de l'Église, c'est à tous ces foyers qu'en revient, après Dieu, le principal mérite.

Que tous les jeunes gens et les jeunes filles généreux, que Dieu appelle à fonder un foyer, fassent preuve dans ce choix d'une grande *prudence* et d'une grande *confiance*.

La prudence les gardera contre toutes les décisions précipitées et irréfléchies : elle sera pour eux « *un paratonnerre* » contre les coups de foudre ! Elle les maintiendra, aussi, dans des perspectives chrétiennes, souvent si différentes de l'esprit et des jugements du monde.

Mais la prudence chrétienne s'accompagne de *confiance*. Celle-ci les gardera de toute crainte vaine, de toute appréhension immotivée.

S'ils ont vraiment *prié, réfléchi et pris conseil*, — et si se trouvent réalisées les *conditions de base* dont on vient de parler, *ils peuvent et ils doivent mettre leur confiance en Dieu*.

Et ainsi, en s'appuyant beaucoup plus sur le Seigneur que sur eux-mêmes, ils pourront échanger le « *Oui* » de leurs promesses, *dans la joie de l'espérance.*

---

## QUELQUES REMARQUES COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU CHOIX

### 1 — Les contre indications « familiales et sociales ».

Dans le choix du fiancé (ou de la fiancée) il serait *généralement imprudent* de ne *pas* tenir compte de sa *situation familiale et sociale.*

En effet, s'il existe une *trop grande différence* entre les habitudes et l'éducation qu'on a reçue, d'une part, et les habitudes et l'éducation de la future famille, d'autre part, il est à craindre qu'il n'en résulte de sérieuses difficultés qui risquent de s'aggraver avec le temps et de provoquer toutes sortes de heurts, de froissements, de blessures d'amour-propre. Et l'expérience montre que la proportion des divorces est beaucoup plus forte dans les mariages socialement désaccordés.

En règle générale, une *trop grande différence* entre les deux milieux familiaux sera donc une *contre indication* pour le mariage; et il faudrait, pour passer outre, des raisons particulièrement graves et des garanties exceptionnellement sérieuses.

### 2 — La différence du point de vue de l'instruction et de l'éducation.

On pourrait dire *la même chose* s'il existait entre le jeune homme et la jeune fille eux-mêmes, une *trop grande différence du point de vue de l'instruction et de l'éducation.*

Il est aisé de comprendre qu'il leur serait alors très difficile (sinon impossible) de trouver beaucoup de centres d'intérêts communs et d'occasions d'échanges dans le domaine de la culture. En outre (en cas de *trop grande différence d'éducation*) ils se heurteraient inévitablement

au sujet de leurs procédés et de leurs manières. De plus ils devraient souvent renoncer à fréquenter certaines de leurs relations par peur de ne pas toujours être en état de tenir leur rang...

Il faut donc dire *qu'une trop grande différence du point de vue de l'instruction ou de l'éducation est une contre indication pour le mariage.*

Et donc on ne devra envisager un choix dans de pareilles conditions que dans des cas tout à fait exceptionnels et pour des raisons particulières et très graves.

On doit pourtant faire remarquer que pour y avoir, ici, une contre indication au mariage, il faut vraiment *une très grande différence* du point de vue de l'instruction (ou de l'éducation). Cela veut dire pratiquement qu'il n'est pas nécessaire d'avoir exactement les mêmes diplômes ni exactement le même type d'éducation pour pouvoir fonder et édifier un vrai foyer chrétien...

### **3 — La différence de fortune.**

Quant aux *différences de fortune*, on aurait tort d'y attacher une trop grande importance. Si se trouvent réalisées les autres « conditions de base » qu'on a signalées plus haut (et s'il n'y a pas de contre indication sérieuse du point de vue « social » ou du point de vue de l'instruction et de l'éducation), alors rien ne saurait être généralement invoqué à l'encontre d'un mariage entre deux jeunes gens de fortunes différentes.

### **4 — La différence d'âge.**

Pour ce qui est de la *différence d'âge*, il est évident qu'il faut en tenir *un certain compte* en matière de choix.

« C'est un fait d'expérience... *qu'une trop grande disproportion*, surtout si c'est la femme qui est la plus âgée, est souvent préjudiciable au bonheur du foyer . » (1)

Cependant, on aurait tort d'être trop exigeant en ce domaine. L'expérience montre que des époux profondément chrétiens parviennent à bâtir de très beaux foyers en dépit de leur différence d'âge.

(1) Mgr Martin : *Le Mariage* (7<sup>e</sup> édition), p. 189, note 5.

Il serait difficile de fixer ici des « chiffres limites », mais il semble en tout cas qu'une différence de plusieurs années ne saurait constituer un obstacle sérieux à la pleine réussite chrétienne d'un foyer, quand ce foyer est bâti sur le fondement de l'estime, de la sympathie, de la confiance et de l'accord sur l'idéal (1).

## 5 — Le rôle des parents.

Dans une affaire aussi importante et aussi décisive que celle du choix du fiancé (ou de la fiancée), il est normal que l'on prenne *d'abord conseil de ses propres parents* et que l'on fasse grand cas de leur avis.

On doit citer, ici, les sages conseils de Pie XI: « Que les enfants n'omettent pas de solliciter, touchant un pareil choix, le conseil prudent des parents; *qu'ils tiennent grand compte de leur avis*, afin de se prémunir, grâce à la sagesse et à l'expérience de ceux-ci, contre une erreur pernicieuse ». (2)

« Les parents ont le droit et le devoir d'avertir... Certaines convenances sont à considérer... Ils ont surtout le devoir de faire distinguer ce qui est de l'amour ou seulement de la fantaisie... Mais leur rôle est surtout négatif. Ils ont le devoir d'avertir, le devoir d'empêcher jusqu'à un certain point, pendant un certain temps. Ils n'ont pas le droit d'imposer leur choix » (3).

A l'heure actuelle surtout, on ne saurait trop insister sur *le respect, l'attention et la confiance* que doivent montrer

(1) *Sans les donner comme des règles absolues*, mais en y voyant des « indications » qui peuvent être utiles, on peut faire siennes les remarques suivantes :

« C'est un sentiment naturel qui fait désirer *que le garçon soit plus âgé que la jeune fille*. Il y a à cela une raison physique et une raison morale.

La jeune fille en général est plus précoce que le jeune homme. Son physique se développe plus vite. Le phénomène de la puberté se produit plus tôt chez elle. Elle finit de grandir et de se développer à un âge où le jeune homme continue encore sa croissance. D'autre part, nous remarquons que la jeune fille acquiert habituellement plus tôt que le jeune homme un certain sérieux et une certaine maturité de l'esprit. » (Centre Catholique de l'Université d'Ottawa : *Cours de Préparation au Mariage*, p. 26-27).

Pour ce qui est de *l'âge* qui paraît le mieux convenir *pour le mariage*, il semblerait « *qu'en France l'âge le meilleur serait, pour la femme, de 20 à 25 ans, et pour l'homme, de 22 à 25 ans* ». (cf. Mgr Martin : *Le Mariage* (7<sup>e</sup> édition), p. 189, note 5. Mais il est évident que de telles « indications » ne sont pas à prendre pour des lois absolues et qu'on ne saurait songer à en faire une application rigide à tous les cas particuliers.

(2) Pie XI: *Encyclique Casti Connubii*.

(3) Van Agt: *Fiançailles de choix*, p. 97.

les enfants à leurs parents en une telle matière. Ce serait une *indélicatesse de ne pas les tenir au courant de ses fréquentations et de ne pas demander leur avis* ; une indélicatesse et un manque de respect *encore plus grands de les mettre, sans les avoir consultés, devant le fait accompli.*

Il peut arriver que des parents chrétiens aient le droit (et même le devoir) de s'opposer, autant qu'ils le peuvent, au choix de leurs enfants. Ce serait par exemple le cas si tel projet de mariage apparaissait comme réellement inconsideré, comme ne pouvant aboutir qu'à une union malheureuse ou encore à la ruine des âmes...

Par contre, les parents n'ont *jamais le droit de s'opposer à un juste choix* de la part de leurs enfants. Si donc il arrivait à ceux-ci de se trouver en conflit avec leurs parents au sujet de leur choix, et s'ils avaient lieu d'estimer qu'un pareil choix devrait leur permettre de bâtir un vrai foyer chrétien, ils *pourraient en toute liberté et en toute tranquillité de conscience faire prévaloir leurs vues et se marier comme ils le jugeraient bon.* De pareils cas devraient être très rares ; et si on faisait preuve, de part et d'autre, de la compréhension et de la délicatesse qu'inspire la charité, on ne devrait point en entendre parler dans les familles vraiment chrétiennes.

## **6 — De la durée des fréquentations avant les fiançailles.**

Tout ce qu'on a dit précédemment au sujet du choix et des règles de la prudence qui doivent y présider, permet de répondre à la question : « *Combien de temps faut-il se fréquenter avant de « se fiancer » ?* »

La réponse peut se formuler ainsi : « *Aussi longtemps qu'il est nécessaire pour vérifier l'existence des conditions précisées plus haut.* »

Pratiquement, la durée de cette période pourra être *extrêmement variable* selon les individus et selon les circonstances : elle dépendra essentiellement de la connaissance que chacun avait (ou non) de l'autre, des informations sûres qu'il a pu obtenir à son sujet. Ainsi il pourra être plus ou moins facile, en particulier, de se rendre compte

si on est vraiment d'accord sur l'idéal chrétien de la vie et sur celui du mariage.

Cependant, *en règle générale*, il faut *se garder contre toute précipitation*, comme si on voulait se marier à tout prix et avec n'importe qui.

Surtout, il ne faut pas se croire tenu de « donner sa parole » et de « se fiancer » dès la première rencontre ou le premier rendez-vous.

En général, on peut dire *qu'une année* est un temps assez normal pour arriver à se connaître. Dans des circonstances ordinaires, un jeune homme et une jeune fille qui veulent se donner vraiment la peine de s'étudier doivent se connaître suffisamment après une année de rencontres régulières.

Dans des cas exceptionnels, il se peut que l'on n'atteigne le but désiré qu'après deux ans, mais il ne faudrait pas que l'on prolonge beaucoup plus les fréquentations.

« Que faut-il alors penser de ces fréquentations de tant de jeunes encore aux études et qui ont à peine seize ou dix-sept ans ? Elles sont *un véritable malheur* et ne peuvent conduire qu'à des déboires. Le cœur se prend un peu partout et laisse des lambeaux à toutes les ronces du chemin. *Il faut déconseiller fortement de telles fréquentations* » (1).

Est-il besoin d'ajouter qu'il faut se montrer *très réservé dans les toutes premières rencontres* et qu'il serait *très déplacé* de se donner, dès l'abord, des marques d'affection qui ne conviennent qu'entre de vrais fiancés ?...

---

(1) Centre Catholique de l'Université d'Ottawa : *Cours de Préparation au Mariage*, p. 71-72.





TROISIÈME PARTIE

ATTITUDES CHRÉTIENNES  
DANS LES FIANÇAILLES



## TROISIÈME PARTIE

### ATTITUDES CHRÉTIENNES DANS LES FIANÇAILLES.

*« Pour des foyers rayonnants,  
des fiançailles chrétiennes ».*

*La qualité des fiançailles conditionne  
la qualité du mariage.*

#### Introduction :

#### Importance et plan de la troisième partie

Dans le désarroi doctrinal qui est une des marques de notre époque beaucoup d'âmes chrétiennes sont elles-mêmes victimes de grossières erreurs morales.

Pour reprendre les paroles du Pape Pie XI « nous n'avons que trop à déplorer une absence complète de principes clairs et sains même sur les problèmes les plus fondamentaux » (1).

Voilà pourquoi il est aujourd'hui si nécessaire de rappeler, à temps et à contre-temps, l'invariable doctrine du Christ, fidèlement gardée et infailliblement enseignée par l'Église à toutes les générations humaines.

On sait avec quel soin l'Église a toujours rappelé la doctrine chrétienne du mariage et spécialement par la voix des derniers Papes; car elle sait toute l'importance pour elle des familles profondément et intégralement chrétiennes, véritables « pépinières de la chrétienté de demain ».

Mais on ne devrait jamais oublier que l'édification de vrais foyers chrétiens dépend, en grande partie, de fiançailles véritablement chrétiennes. On peut dire, d'une manière générale, que *la qualité des fiançailles conditionne la qualité du futur mariage*. Si on veut des foyers vraiment chrétiens, il faut qu'ils soient préparés par des fiançailles vraiment chrétiennes.

(1) S.S. Pie XI : *Encyclique sur l'Education Chrétienne*, 31 décembre 1929.

Cette vérité élémentaire est d'ailleurs ressentie par un grand nombre de fiancés et de fiancées de notre temps. Ils veulent être parfaitement éclairés sur les exigences chrétiennes de leurs fiançailles, ils veulent vivre des *fiançailles chrétiennes pour préparer de vrais foyers rayonnants chrétiens*.

C'est pour répondre à leurs préoccupations et aux questions qu'ils se posent (et qu'ils ont souvent posées) que les pages suivantes ont été écrites. Les conseils qu'ils y trouveront ont été donnés de vive voix avant d'être écrits. Beaucoup ont bien voulu assurer qu'ils en avaient tiré profit, et on souhaite qu'il pourrait en résulter du bien pour un grand nombre d'autres.

On ne doit pas chercher ici un traité complet sur la préparation au mariage. Mais on voudrait répondre, aussi clairement et aussi brièvement que possible, à certaines des questions *classiques* que se posent naturellement des fiancés au sujet des *attitudes chrétiennes durant les fiançailles*.

L'exposé comportera quatre chapitres où l'on parlera successivement :

- de **l'effort de sanctification** durant les fiançailles;
  - de **la pratique de la charité** par les fiancés;
  - du **respect absolu de la chasteté** dans les fiançailles.
  - de **la préparation immédiate** au mariage sur le triple plan **spirituel, psychologique et matériel**.
-

## Chapitre Premier

### UN EXCEPTIONNEL EFFORT DE SANCTIFICATION PERSONNELLE

Au risque d'étonner quelques uns, on n'hésite pas à dire que le *premier souci* des fiancés chrétiens doit être celui d'un *exceptionnel effort de sanctification personnelle*.

#### **Sens de la formule.**

Cela signifie que la période des fiançailles doit être tout le contraire d'une période de facilité, de relâchement et de médiocrité.

Tous ceux qui se relâchent durant leurs fiançailles — les considérant comme un temps où l'on s'amuse et où l'on ne doit pas trop penser aux choses sérieuses — se trompent gravement. Ils gaspillent ainsi un temps très précieux, oubliant que les fiançailles doivent être *une intense préparation à la vie du mariage et en particulier à l'amour conjugal chrétien*.

#### **Importance de cet effort.**

Or, — peut-être l'oublie-t-on trop souvent, — cet amour conjugal devra tendre *d'abord et avant tout* au bien spirituel du conjoint. S'aimer chrétiennement ce sera *d'abord et avant tout* « *s'aider vers Dieu* », s'entr'aider dans une commune montée vers les sommets. Dans les divers domaines de l'amour conjugal, le *plan spirituel occupe le premier rang*. *Dieu toujours premier servi et toujours mieux servi par chacun grâce à l'autre*: telle doit être la devise de tout foyer chrétien.

Et afin qu'une pareille doctrine apparaisse avec toute l'autorité qui l'impose à la croyance de tous, on rappellera à ce sujet les fortes paroles de S.S. Pie XI dans son *Encyclique sur le mariage*: « L'amour mutuel des époux — et ceci doit même être *son objectif principal* — doit viser à ce que les époux s'aident réciproquement à former et à perfectionner chaque jour davantage en eux l'homme intérieur. Leurs rapports quotidiens les aideront ainsi à

progresser jour après jour dans la pratique des vertus, à grandir surtout dans la charité envers Dieu et envers le prochain... »

Or, pour pouvoir jouer auprès de l'autre cette mission d'entr'aide spirituelle, il est évident qu'il faut être soi-même soucieux de vivre *une vie chrétienne sérieuse et profonde*. C'est à cette condition seulement qu'on pourra aider l'autre (une fois mariés) dans son effort spirituel et dans son épanouissement religieux. Chacun doit travailler à sa propre perfection *pour devenir un trésor plus précieux pour l'autre...*

Voilà pourquoi des fiançailles bien comprises doivent comporter *de part et d'autre* un exceptionnel souci de sanctification et d'effort. Des fiançailles spirituellement médiocres préparent un amour spirituellement médiocre ; des fiançailles spirituellement ferventes préparent un amour spirituellement fervent.

Bien loin de constituer une dispense de l'effort et un motif de relâchement, les fiançailles bien comprises offriront *un stimulant et une raison supplémentaire* d'effort et de générosité. Là où il n'y a pas d'effort vers une vie chrétienne intense il n'y a pas non plus de sérieuse préparation à un foyer rayonnant chrétien.

Et par ailleurs, n'est-il pas naturel que l'on veuille se rendre *plus digne de l'estime de l'autre* en croissant toujours plus dans la vertu et dans le bien ?

### **Quelques applications.**

Il suffira de noter brièvement *quelques points* sur lesquels on attire spécialement l'attention des fiancés et qui leur fourniront tout naturellement des sujets de réflexion personnelle.

Parce qu'il n'y a pas de vie chrétienne profonde sans esprit de généreuse *mortification*, il n'y a pas de fervente préparation au mariage sans une *lutte opiniâtre contre soi-même*, spécialement contre ses défauts dominants et ses mauvaises tendances, ou contre l'esprit de jouissance et de facilité.

Parce qu'il n'y a pas de vie chrétienne profonde sans esprit de *prière*, il n'y a pas de fervente préparation au ma-

riage sans un effort de fidélité au grand devoir de la *prière quotidienne*.

Parce qu'il n'y a pas de vie chrétienne profonde sans un recours *fréquent* aux sacrements de *Pénitence* et d'*Eucharistie*, il n'y a pas de fervente préparation au mariage sans un effort à l'égard de la *confession fréquente* et de la *communion régulière*.

Parce qu'il n'y a pas de vie chrétienne profonde sans un souci de fidélité à tous ses *devoirs d'état*, il n'y a pas de fervente préparation au mariage sans un effort constant de fidélité à toutes les obligations particulières qui dérivent de la charge de chacun.

Parce qu'il n'y a pas de vie chrétienne profonde sans la pratique de *toutes les vertus évangéliques*, il n'y a pas de fervente préparation au mariage sans un effort pour mieux pratiquer les vertus que le Christ nous commande. (1)

Que les fiancés veuillent bien s'interroger et comparer leurs attitudes à ce qu'elles devraient être. Les fiançailles marquent-elles un temps d'exceptionnels efforts dans toute leur vie chrétienne ? Veulent-ils arriver au mariage plus fervents et plus généreux que jamais ? S'y préparent-ils par certaines générosités, certains sacrifices librement consentis ?

Ont-ils à cœur de lutter contre l'égoïsme, l'orgueil, la sensualité, la paresse et l'esprit de facilité ?

Ont-ils le sens de la prière et s'imposent-ils la pratique régulière et fréquente de la Pénitence et de l'Eucharistie ?

Ont-ils la préoccupation de progresser dans *toutes les vertus chrétiennes* et *spécialement dans la charité*, et de pratiquer *mieux que jamais* tous leurs *devoirs d'état* ?

Poser toutes ces questions, c'est aider les fiancés à comprendre ce qu'ils doivent entendre par de véritables fiançailles chrétiennes.

Peut-être seront-ils un peu surpris, ou un peu impressionnés par un tel questionnaire et un tel « examen de conscience... » Mais on n'a pas le droit de penser que la vie chrétienne pourrait être une vie de facilité: ici, comme

(1) A cause de leur importance spéciale et des problèmes qu'elles comportent on traitera longuement, plus loin, de la *charité* et de la *chasteté* dans les fiançailles.

partout ailleurs, les solutions de facilité seraient des solutions de médiocrité.

Il s'agit donc de rejeter toutes les illusions qui ne peuvent engendrer que des échecs et des déceptions.

Si on veut préparer un vrai foyer chrétien, il faut y mettre le prix et en accepter les conditions: c'est-à-dire qu'il faut *s'efforcer de vivre, durant les fiançailles, une vie pleinement et intégralement chrétienne.*

---



## Chapitre second

### UNE EXCEPTIONNELLE PRÉOCCUPATION DE CHARITÉ

Parmi toutes les vertus qui conditionnent la réussite du foyer chrétien, *c'est la charité qui occupe le premier rang.*

On l'a déjà souligné plus haut (cf. p. 29 à 40) : l'amour conjugal chrétien est un *amour-charité*. Voilà le mot-clef et le trait de lumière. Le mystère de l'amour chrétien, c'est le mystère d'un amour-charité vécu par deux êtres dans tous les domaines de leur vie conjugale.

Or l'amour-charité c'est *le contraire de l'amour-égoïste*, de l'amour de soi, de l'amour intéressé.

Pour des époux chrétiens qui veulent réaliser le type d'amour que le Christ attend d'eux, *s'aimer ce sera s'oublier, se renoncer, se sacrifier, se dévouer de plus en plus pour l'autre.*

Il n'y a donc pas de préparation plus nécessaire et plus directe à l'amour conjugal chrétien qu'un effort de conquête de cet esprit d'oubli de soi, de dévouement et de don de soi aux autres.

Si des fiancés se renferment égoïstement sur eux et s'ils s'imaginent pouvoir ainsi se bien préparer à leur mariage, il faut leur dire et leur répéter qu'ils sont entièrement dans l'erreur. Une attitude d'égoïsme est la pire préparation au mariage ; et tout ce qu'on peut faire pour favoriser cet égoïsme ne pourra que desservir la cause de l'amour.

Par contre, tous les progrès des fiancés dans la pratique de la charité sont autant de garanties pour la réussite de leur futur amour. En s'inspirant d'une formule célèbre, on pourrait dire que des fiançailles médiocrement charitables préparent un amour médiocre, que des fiançailles moyennement charitables préparent un amour moyen, que des fiançailles grandement charitables préparent un grand amour.

Tous les fiancés auront grand intérêt à méditer ces vérités fondamentales et à se demander fréquemment durant leurs fiançailles : « *Où en sommes-nous de notre charité* » ?

Afin de les aider à faire le point sur ce sujet capital on rappellera brièvement ce qu'est la charité, puis on en indiquera les principales applications pratiques dans le cadre des fiançailles.

### **Ce qu'est la charité.**

Et d'abord, *qu'est-ce que la charité*, telle que le Christ l'a si souvent recommandée, après en avoir été lui-même le parfait modèle ?

Pour s'en tenir, ici, à l'essentiel, et dans une perspective immédiatement pratique, on peut dire que la charité est *le contraire de l'amour égoïste*, de l'amour de soi-même. Aimer avec un amour de charité ce sera donc *s'oublier soi-même, se renoncer soi-même, se sacrifier soi-même, se donner et se dévouer au service des autres*.

Alors que l'égoïste ne pense qu'à lui-même, à ses goûts, à ses intérêts, à ses avantages, à ses points de vue personnels, la charité inspire *la préoccupation des autres, le souci des autres, la hantise des autres, l'attention aux autres*.

Alors que l'égoïste n'est jamais disposé à accueillir aimablement les autres ni à se déranger pour leur rendre service, l'homme vraiment charitable est toujours « disponible » et accueillant envers les autres; il ne voudrait jamais refuser un dévouement et un service « possibles », à l'exemple du Christ, qui a passé en faisant le bien » (Actes 10, 38) et « qui est venu, non pour être servi, mais pour servir » (Math. 20, 28).

Telle est la charité dans ses traits essentiels, à la fois vertu du *cœur*, des *yeux* et de *toute la vie*.

Il faut ajouter que la charité est *une vertu qui vient de Dieu* (1 Jean, 4, 7), qu'elle ne saurait poursuivre que *le bien spirituel* de celui qu'on aime (car Dieu ne saurait se faire l'inspireur ou le complice du mal ou de la médiocrité), et qu'elle ne peut subsister que *dans une âme en état de grâce*.

C'est cette charité que le Christ a présentée comme *le signe qui permettrait de reconnaître ses vrais disciples* parmi tous les autres (Jean, 13, 35).

C'est elle qui doit être comme la marque propre et comme le signe distinctif des vrais fiancés chrétiens.

Il suffira maintenant d'en indiquer quelques applications pratiques qui les concernent à un titre particulier.

### **Quelques applications pratiques, ou ce que doit être la charité chez les fiancés.**

La charité dont ils devront avoir un si vif souci sera tout naturellement une *charité mutuelle*, mais elle devra aussi s'étendre à *tous les autres*.

#### **La charité mutuelle entre fiancés**

Parce que leur amour conjugal devra être, plus tard, un amour-charité, les fiancés doivent considérer le temps de leurs fiançailles comme un *exercice préparatoire* et un *entraînement à la pratique de la charité mutuelle*.

Ce point présente pour eux une telle importance qu'on ne saurait trop attirer sur lui l'attention de tous les fiancés chrétiens.

On peut dire, en toute vérité, que toute la conception et toute la conduite des fiançailles dépendent de l'idée qu'on se fait de l'*amour*.

Si on se fait de l'amour une idée égoïste et égocentrique, on risque de s'engager dans toutes sortes d'impasses et de désillusions: deux égoïsmes qui s'affrontent engendrent nécessairement des heurts, des déceptions et des souffrances ; ils risquent de conduire à la mécontente et à la rupture, parce qu'ils portent inévitablement en eux des germes de désunion, de dissolution et de mort pour l'amour...

Au contraire, si des fiancés s'efforcent de vivre et de progresser, *dès le départ*, dans un esprit de *charité mutuelle*, ils seront étonnés par les effets de cette charité. C'est une *entière modification des points de vue et des perspectives*. Leurs fiançailles se dérouleront dans un tout autre esprit; et, en outre, cette *charité préconjugale* sera la meilleure et la plus efficace préparation à leur futur amour.

Voilà pourquoi il est si important de mettre en garde les fiancés chrétiens contre toute conception égoïste de leur amour, et de les exhorter à pratiquer entre eux un véritable *amour de charité*.

Ils se rappelleront, *d'abord et avant tout*, que cette charité est le contraire de l'égoïsme, qu'elle exige l'oubli de soi, la préoccupation de l'autre, l'attention à l'autre, le dévouement à l'autre.

La charité des fiancés ne consiste donc pas principalement dans une certaine communion de pensées, de sentiments et de goûts ; elle ne consiste pas dans la douceur des échanges et des rencontres. Tout cela peut être bon et il ne faut pas le regretter.

Mais la charité est *d'un autre ordre* ; elle a d'autres caractéristiques et d'autres exigences : *aimer c'est vouloir et opérer le bien de celui qu'on aime.*

Avoir cette charité mutuelle ce sera donc pour les fiancés avoir le souci des problèmes, des besoins, des intérêts de l'autre. Ce sera une préoccupation d'entraide mutuelle dans toute la mesure du possible et dans tous les domaines.

Ce sera une véritable « *prise en charge d'amour* » de l'autre dans tous ses besoins, afin d'y subvenir selon toute la mesure des moyens dont on dispose.

Les conséquences et les applications seront très nombreuses et très variées. Il suffira d'en suggérer quelques unes.

### **La charité ne fait jamais le mal.**

Puisque la charité consiste à vouloir et à opérer le bien de celui qu'on aime, il est clair qu'elle ne doit *jamais provoquer le mal.*

Cela ne veut *pas* dire que chacun doive nécessairement approuver ou favoriser tous les désirs et tous les caprices de l'autre, sous prétexte de ne pas le contrarier et de ne pas lui faire de la peine.

Mais cela veut dire qu'ils doivent avoir à cœur d'éviter de se faire toute peine qui ne serait pas nécessaire, et cela dans leurs paroles, dans leurs attitudes, dans tout leur comportement et dans tous leurs échanges mutuels.

Cela veut dire *surtout* qu'ils ne doivent *jamais* accepter d'être l'un pour l'autre une occasion de péché et de faute. Ce principe éclaire particulièrement le problème des fréquentations entre fiancés et celui des témoignages d'affection qu'ils peuvent ou ne peuvent pas s'accorder entre eux.

Mais cela vaut aussi pour tous les autres domaines: ce serait manquer gravement à la charité envers l'autre que de prétendre l'amener par ses conseils ou par ses exemples à une vie chrétienne moins généreuse et moins fervente. La charité (qui vient de Dieu et ne peut vouloir que le bien) ne permet jamais aucune sollicitation ou excitation au mal, ni aucune complicité envers celui qu'on aime.

Si donc des fiancés peuvent être parfois amenés à se refuser certaines joies et certaines douceurs, ils doivent comprendre que ce n'est point par manque d'affection mais au *contraire en raison d'un amour supérieur* : tout véritable amour est *un amour-exigeant* qui n'approuve jamais le mal ou la médiocrité de celui qu'on aime.

### **La charité est une prise en charge d'amour de l'autre.**

Mais une charité qui se contenterait de « ne pas faire du mal » serait vraiment très pauvre et très insuffisante.

Pour être ce qu'elle doit être, la charité mutuelle des fiancés doit être *une mutuelle prise en charge d'amour, un beau service d'entr'aide* sur tous les plans.

### **Sur le plan spirituel.**

Des fiancés qui s'aiment chrétiennement comprennent qu'ils doivent tout d'abord « *s'aider vers Dieu* » : la première forme de leur charité sera donc *de prier et de communier l'un pour l'autre*. Chacun n'hésitera pas à s'imposer des *sacrifices* pour attirer la grâce sur l'autre. En outre, l'entr'aide spirituelle leur inspirera de faire des efforts en vue de leur *propre sanctification*: non seulement pour se mieux préparer à leurs tâches futures mais encore pour être dès à présent *un exemple entraînant pour l'autre*.

Enfin, ils pourront (en toute discrétion et en toute délicatesse) *s'encourager et se soutenir mutuellement* dans leurs efforts de sanctification.

### **Sur le plan affectif.**

Des fiancés qui s'aiment chrétiennement savent toute l'importance de la mise en commun de leurs joies et de leurs peines. Il leur paraît naturel de mettre en pratique

la consigne de S. Paul: « Se réjouir avec ceux qui se réjouissent et pleurer avec ceux qui pleurent » (Rom. 12, 12).

Ils ont à cœur de partager toutes *leurs préoccupations* au sujet du présent et de l'avenir.

Si l'intérêt de l'autre exige manifestement qu'on renonce à ses propres vues et à ses propres préférences, la charité demande qu'on s'oublie et qu'on se sacrifie dans toute la mesure du possible.

Cela pourra spécialement trouver son application dans le choix de la date du mariage. Si chacun ne considère que son point de vue personnel (ou familial), il pourra en résulter des froissements et des peines inutiles. Mais si chacun recherche davantage le bien et les intérêts de l'autre que les siens (comme le demande la charité mutuelle), il sera généralement facile de trouver une solution heureuse.

Enfin, des fiancés qui s'aiment se feront un devoir et une joie de se donner l'un à l'autre les marques d'affection qui conviennent au cours des fiançailles, et dont il sera longuement question plus loin (Ch. III).

### **Sur le plan matériel.**

Bien que le mariage, et lui seul, introduise deux êtres dans une entière communauté, il est cependant très conforme à la charité mutuelle que des fiancés songent déjà à s'entr'aider, dans la mesure du possible, sur le plan matériel. Ce sera à chacun de voir d'après les circonstances. Mais, là aussi, tous les deux se rappelleront que la meilleure préparation à leur futur amour ce sera la pratique de la charité mutuelle, et que cette charité consiste toujours à se vouloir et à se faire du bien.

Tous ces « échanges de services » entre les fiancés seront *source de grande joie*: car il n'y a pas de plus grande joie que de faire plaisir et de faire du bien à un être cher ; mais c'est aussi une grande joie que de se sentir l'objet des attentions et de la délicatesse de celui qu'on aime.

Il en résultera un accroissement de *l'estime* et de *la reconnaissance* mutuelles ; et tout cela ne pourra que tourner au bénéfice de l'amour.

Enfin (et ce n'est pas le moindre bienfait de cette charité « préconjugale ») ce souci constant de charité mutuelle préparera excellemment les fiancés à la pratique de l'amour-charité qu'ils auront constamment à exercer dans la vie du mariage.

### Charité à l'égard de tous

Pourtant ce serait une erreur grave pour des fiancés que de s'en tenir à cette charité mutuelle. Ce serait tomber dans un « *égoïsme à deux* », qui n'aurait plus rien à voir avec la vraie charité.

### Applications pratiques.

Pour les applications pratiques, il suffira de quelques indications.

Les fiancés devront d'abord avoir un grand souci de charité envers les *membres de leur famille* : la charité « préconjugale » ne dispense pas de la charité filiale et de la charité fraternelle.

Ils devront aussi être plus charitables que jamais à l'égard de tout leur *entourage*, et spécialement de leurs compagnons de travail et de vie.

Ce qui vaut des services matériels et humains vaut aussi des dévouements d'ordre *apostolique*. Il n'y a aucune raison (bien au contraire) à ce que des fiancés (ou des fiancées) qui étaient des militants (ou des militantes) dans l'Action Catholique abandonnent ou relâchent leurs activités « pour motif de fiançailles ». Le Christ ne se laisse pas vaincre en générosité; et tous les dévouements apostoliques du temps des fiançailles (même et surtout s'ils entraînent bien des fatigues et des renoncements d'ordre affectif) retomberont sur le foyer en pluie de grâces (1).

(1) Si la période des fiançailles ne doit pas entraîner un arrêt des activités apostoliques, les fiancés doivent pourtant savoir se réserver raisonnablement l'un pour l'autre. Il serait inadmissible que, sous prétexte de dévouement apostolique, un fiancé en vienne à oublier (ne fût-ce qu'en apparence) qu'il a désormais le devoir de témoigner à sa fiancée son dévouement et son affection. Et dans le cas où il faudra peut-être renoncer à certaines rencontres pour remplir certaines tâches d'Action Catholique, ce devra être toujours *en plein accord*.

Ils ne regretteront jamais d'avoir beaucoup aimé; et la meilleure école de l'amour conjugal chrétien c'est la pratique d'une très grande charité durant les fiançailles, comme durant toute la vie qui les a précédées.

### Conclusion

Si on a cru devoir tant insister sur la pratique de la charité durant les fiançailles, c'est non seulement parce qu'elle présente une exceptionnelle importance, mais c'est aussi parce qu'on n'en fait pas toujours tout le cas qu'il faudrait.

Peut-être qu'en lisant ces pages certains devront reconnaître que leur amour comportait encore bien des égoïsmes.

Puissent tous les fiancés soucieux de vivre plus tard un véritable amour chrétien se mettre déjà courageusement en route, une route parfois étroite et toujours montante mais qui, seule, conduit au but et à la joie : *la route royale de la charité.*

---



## CHAPITRE TROISIÈME

### UN ABSOLU RESPECT DE LA CHASTETÉ

« Pour un chaste mariage,  
de chastes fiançailles. »

« Ne savez-vous pas que votre corps  
est le temple du Saint-Esprit ? (1 Cor. 6, 19).

#### **Importance du sujet et plan de l'exposé.**

Plus que jamais il importe de rappeler aux fiancés chrétiens *qu'il n'y a pas de fiançailles véritablement chrétiennes sans un respect absolu de la chasteté ou de la pureté.*

#### **La chasteté s'impose à tous.**

Car la chasteté est à la fois une grande *vertu* chrétienne qui s'impose à tous les fidèles, et un précieux *trésor* auquel ils doivent tenir comme à un de leurs plus beaux titres d'honneur.

Sans elle on peut bien encore parler d'amour, mais dans un sens qui n'a plus rien à voir avec l'amour chrétien : car cet amour est chaste, et cette chasteté est un des signes qui permettent de le reconnaître parmi tous les autres.

Or, malheureusement nous vivons dans un monde terriblement sensuel qui a trop souvent perdu jusqu'au sens de la pureté et de la pudeur.

Dans un tel climat de corruption morale, il arrive que des fidèles, surtout parmi les jeunes, se laissent influencer et contaminer par l'erreur. Non seulement ils se laissent aller à des manquements plus ou moins graves contre la vertu de chasteté, mais — chose beaucoup plus grave — ils en viennent parfois à remettre en question le principe même de *l'obligation* et de *la valeur* de la chasteté.

Mais si les chrétiens eux-mêmes « ne croient plus à la chasteté », c'est-à-dire s'ils ne la tiennent plus pour une valeur incontestée, comment pourront-ils s'imposer tous les renoncements qu'elle exige ?

Et s'ils ne la pratiquent plus eux-mêmes, comment pourront-ils en donner aux autres le sens, l'estime et la nostalgie. ?

Or, c'est la mission des chrétiens que d'être dans ce monde les « *témoins de la chasteté* ». C'est à eux que s'adresse avec une actualité brûlante la parole de S. Paul : « Au milieu d'un monde dévoyé et perversi vous avez à *briller comme des flambeaux* ». (Phil. 2, 15). Peuvent-ils oublier qu'ils sont le sel de la terre, et que si le sel vient à s'affadir il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds ? (Math. 5, 13).

Quelle que soit la corruption du monde, *l'Évangile*, lui, *ne change jamais*. Et même si la luxure coule à pleins bords, le devoir des chrétiens demeure clairement tracé : ils doivent vivre à contre-courant.

### **La chasteté s'impose particulièrement durant les fiançailles.**

Mais si la vertu de chasteté est obligatoire pour tous, elle s'impose particulièrement durant les fiançailles, et cela à un double titre : comme *préparation à la chasteté du mariage* et comme une *précieuse assurance pour l'amour conjugal lui-même*.

#### **Comme préparation à la chasteté conjugale.**

Tout d'abord, la chasteté dans les fiançailles est une excellente *préparation à la chasteté conjugale*. L'une et l'autre exigent une habitude de maîtrise de soi ; et celui qui n'aura pas appris à se dominer durant les fiançailles *risque de devenir l'esclave de ses instincts* lorsqu'il sera marié.

#### **Comme une assurance pour l'amour.**

En outre (et c'est un point qu'on ne saurait trop souligner), si les fiancés n'ont pas su se dominer personnellement et se respecter mutuellement durant les fiançailles, — s'ils n'ont pas su résister, l'un avec l'autre, aux tentations de la chair, ils risquent d'avoir porté *une très grave atteinte aux sentiments de respect, d'estime et de confiance, sans lesquels il n'y a pas de véritable amour*. Les faiblesses qu'ils auront eues, alors, l'un avec l'autre, n'auront-ils pas à craindre de les avoir plus tard avec d'autres ?

Au contraire, le respect absolu de la chasteté durant les fiançailles ne pourra que *renforcer puissamment les sentiments de respect, d'estime et de confiance* entre les fiancés, sans compter *la joie* qui en découlera toujours pour l'un et l'autre.

Et c'est ainsi que des « *fiançailles de pureté* » constituent *une très précieuse assurance pour l'amour conjugal lui-même* (1).

### **Plan de l'exposé.**

Étant donné *l'importance du problème* de la chasteté dans les fiançailles, et parce que nous avons été souvent très frappés par *l'ignorance et les erreurs de beaucoup* en cette matière, nous sommes convaincus de l'urgente nécessité d'une *rectification des consciences chrétiennes* dans ce domaine.

Voilà pourquoi nous croyons devoir exposer ici, avec toute la clarté qui s'impose, *la morale chrétienne de la chasteté*.

L'exposé comportera *quatre parties*, et c'est ainsi qu'on rappellera successivement :

dans la première partie: *la nature, l'obligation et les splendeurs de la chasteté en général.*

dans la deuxième partie: *les principes de la chasteté des non-mariés.*

dans la troisième partie: *les règles de la chasteté dans les fiançailles.*

dans la quatrième partie: *quelques conseils pratiques pour les fiancés.*

(1) On pourra lire avec profit le bel article de A. D'Heilly : *Fiançailles de pureté*, dans le Numéro spécial de *L'Anneau d'Or : De l'Enfance au Mariage*, p. 254-257.



## PREMIÈRE PARTIE

### LA CHASTETÉ EN GÉNÉRAL

Sa nature. Son obligation. Ses splendeurs.

#### I — Ce qu'est la chasteté chrétienne.

En langage chrétien *chasteté* et *pureté* sont synonymes. Mais il y a encore d'autres noms pour la désigner: c'est ainsi qu'on l'appelle encore la *belle vertu*, la *sainte vertu*, la *vertu angélique*, chacun de ces termes ayant pour but de souligner l'un ou l'autre de ses aspects.

Le nom même de chasteté (du latin *castigare* qui signifie corriger, réprimer, brider) évoque l'idée de discipline, de répression, et de mise ou de remise en ordre...

La chasteté chrétienne fait *partie de la vertu de tempérance*, qui a pour objet de *régler et de modérer toutes les jouissances sensibles*, c'est-à-dire d'en fixer l'usage *selon les exigences de la raison éclairée par la foi*.

Alors que l'homme se trouve naturellement porté à rechercher sans mesure les plaisirs des sens, la vertu de tempérance lui apprend à ne les rechercher et à n'en faire usage que si ces plaisirs sont *vraiment nécessaires* pour la conduite de la vie (1).

La tempérance s'appelle « *sobriété* » lorsqu'elle règle l'usage des plaisirs du goût et combat la gourmandise. Elle s'appelle *chasteté* (ou *pureté*) quand elle règle l'usage des plaisirs sexuels (et de tous les plaisirs sensibles qui peuvent y conduire).

On peut donc dire que la chasteté c'est *la vertu de mise en ordre des plaisirs de la vie sexuelle*.

(1) C'est l'admirable formule de *S. Thomas d'Aquin*: « La tempérance considère les nécessités de cette vie comme la règle de l'usage des plaisirs, de sorte qu'on ne doive user de ces plaisirs que dans la mesure où ils sont nécessaires à cette vie. » Somme Théologique IIa — Iae, q. 141, article 6.

Comme l'explique justement *Saint Thomas* dans le passage cité, il y a certains plaisirs qui, *sans être absolument indispensables pour vivre*, sont cependant *nécessaires pour rendre la vie plus aisée et surtout plus sociable*. Il sera donc permis d'en user avec modération, sans manquer pour cela à la vertu de tempérance: c'est ainsi, par exemple, qu'on pourra manger et boire modérément non seulement pour apaiser la faim et la soif mais encore pour se donner un signe d'amitié.

qui dispose à ne faire usage des organes intimes (et du plaisir qui en découle) que *selon leur destination providentielle*.

Or cette destination providentielle c'est *la transmission de la vie dans un climat de véritable amour conjugal*.

C'est pourquoi la recherche de tout plaisir sexuel ne sera chaste *que pour les époux* (et seulement entr'eux) *et dans la mesure où ce plaisir leur sera nécessaire soit pour l'œuvre de la fécondité soit pour l'entretien de leur amour mutuel*.

Par le fait même, la chasteté *en dehors du mariage* exigera le refus de toutes les jouissances sexuelles volontaires.

Et la chasteté *dans le mariage* comportera le refus de toutes les jouissances sexuelles défendues aux époux et un usage modéré des jouissances qui leur sont permises.

## 2 — L'obligation de la chasteté.

La chasteté est *une vertu chrétienne fondamentale dont l'obligation s'impose à tous indistinctement*, et dont personne jamais ne peut se croire dispensé.

Penser autrement, c'est avoir *la conscience faussée* et n'avoir plus l'esprit du Christ: c'est ne plus être chrétien que de nom. Il n'y a aucun compromis possible entre l'esprit du Christ et l'esprit du monde: ce sont deux mondes qui s'opposent irréductiblement. « *Nul ne peut servir deux maîtres* » (Math. 6, 24) et les chrétiens doivent renoncer à « *faire tout attelage disparate avec les infidèles* ». (2 Cor. 6, 14). Partager, en ces matières, les vues et les jugements d'un monde corrompu, c'est un abandon et un recul de la condition chrétienne, et c'est se laisser envahir par une maladie insidieuse et mortelle...

« Nous déclarons aux éducateurs et à la jeunesse même: le commandement de la pureté de l'âme et du corps est *valable sans diminution pour la jeunesse d'aujourd'hui*. Elle a *l'obligation morale*, et avec l'aide de la grâce, *la possibilité* de se garder pure. Nous repoussons donc comme erronée l'affirmation de ceux qui considèrent comme inévitables les chutes durant les années de la puberté, qui de la sorte ne mériteraient pas qu'on en fasse grand cas comme si elles n'étaient pas des *fautes graves* » (1).

(1) S.S. Pie XII: *Discours à l'Action Catholique Italienne*. 20 mars 1952.

Ne sait-on pas, par ailleurs, que le Pape Pie XI a choisi comme *titre* de son Encyclique sur le mariage chrétien les mots « *Casti Connubii* » (le *chaste* mariage) ? Il a voulu rappeler aux fidèles que le mariage lui-même *doit* être pour les chrétiens *un état de chasteté*.

C'est assez dire que *la chasteté est une loi divine, une vertu obligatoire pour tous*. Elle est *un élément de la sainteté*. Et nul ne saurait être sérieusement chrétien s'il n'est décidé à être (ou à redevenir) entièrement chaste.

### **3 — Les splendeurs (ou les bienfaits) de la chasteté.**

Mais s'il faut proclamer clairement la grave obligation de la chasteté, il est également *très important* d'en montrer *les splendeurs*, afin que tous comprennent qu'elle représente *une inestimable valeur* chrétienne qu'on ne saurait trop apprécier, aimer et désirer.

#### **I. — La chasteté est une vertu de « mise en ordre » d'instincts désordonnés.**

Tout d'abord, la chasteté réalise la « *mise en ordre* » d'*instincts désordonnés*.

Les forces sexuelles ne sont destinées qu'à l'œuvre de *la transmission de la vie dans le cadre de la communauté conjugale*.

Mais le péché originel a introduit en ce domaine *un très profond désordre*; et l'homme aurait tendance à rechercher aveuglément les plaisirs de la chair sans se laisser guider par sa raison et par sa foi. C'est cette tendance *désordonnée*, cette impulsion *inconsidérée et violente* vers les jouissances sexuelles qu'on appelle en langage chrétien « *la concupiscence de la chair* » (I Jean, 2, 16).

Parce que, par suite de *la blessure du péché originel*, cette tendance a acquis en chacun de nous une très grande force, il faudra la « *réprimer* », la « *discipliner* » et la « *remettre en ordre* ».

C'est donc à juste titre qu'on parle, ici, de mortification, de lutte et du « *combat de la pureté* ».

Ce qu'il faut bien noter, c'est que la chasteté n'est *pas* une lutte et une mise en garde *contre la sexualité*, mais seulement contre ce que la sexualité a de *désordonné* et de *condamnabile*. La chasteté n'est pas un mépris ou une condamnation de la vie sexuelle, mais un juste sens et une juste condamnation de tous *les désordres* auxquels elle peut donner lieu.

## 2. — La chasteté est un respect du mystère de la vie.

Non seulement la chasteté ne comporte aucun mépris à l'égard de la vie sexuelle, mais elle est une attitude de *profond respect devant les choses de la vie*, et spécialement devant *le mystère de la fécondité*.

Sans doute, toutes les âmes chastes savent que la fécondité charnelle n'est *pas un bien absolu*, un bien supérieur à tous les autres biens.

Elles savent que de toutes les valeurs humaines et chrétiennes, c'est *la charité qui tient le premier rang*. Et voilà pourquoi elles comprennent qu'*au-dessus du mariage* il y a *la virginité consacrée*, parce qu'elle est, normalement et pour ceux qui y sont appelés, une condition et un moyen de plus grand don de soi à Dieu et aux autres.

Mais si elles se refusent à considérer le « non mariage » (s'il est librement choisi en vue du royaume de Dieu) comme une mutilation de leur être et un appauvrissement de leur personnalité, toutes les âmes chastes n'en gardent pas moins *en haute et en très haute estime le mystère de la fécondité charnelle*.

Elles savent que le don de la vie, est dans le cadre du mariage, une fonction d'une très grande noblesse, d'une très grande importance et d'une immense portée.

Mais elles savent et elles sentent aussi qu'une fonction de cette importance ne saurait être traitée comme une chose banale et vulgaire, ou comme une réalité purement humaine et purement profane: mais elle revêt à leurs yeux une grandeur surhumaine, une dignité *sacrée*.

Et voilà pourquoi elles adoptent devant le « mystère » de la transmission de la vie et des réalités qui y sont destinées, une attitude de si *profond respect*. « L'attitude de



respect qui est essentiel à la chasteté est de *nature proprement religieuse*. Le chaste saisit que toute la sphère (des forces sexuelles) appartient d'une manière spéciale à Dieu, et *qu'on ne doit en faire usage que de la manière réglée et approuvée par Dieu.* » (1)

*Pour rien au monde*, une âme vraiment chaste ne voudra se permettre de gaspiller de pareilles énergies en dehors des circonstances qui ont été déterminées par le Créateur et en désaccord avec les *lois sacrées* qui ont été établies par Lui.

Ainsi donc, bien loin d'afficher le moindre mépris ou la moindre mésestime à l'égard de la sexualité, la chasteté l'élève jusqu'à un ordre de grandeur qui n'appartient qu'aux choses sacrées.

### **3. — La chasteté est maîtrise de soi et vraie liberté.**

Mais il faut dire aussi que la chasteté confère une *maîtrise de soi* et une *véritable liberté* : et en ce sens, seul le chaste est libre, tandis que l'impur est un esclave de ses instincts.

Car la lutte pour la « mise en ordre » des instincts déréglés amène progressivement *un état de domination* de l'âme sur le corps, de l'esprit sur la chair.

Alors que pour ceux qui cèdent aveuglément et sans frein aux caprices de leurs instincts, il devient *de plus en plus difficile* de résister à leurs passions mauvaises, pour ceux qui mènent avec persévérance le combat de la pureté la victoire devient peu à peu *de plus en plus facile*.

Non seulement la volonté s'affermi par l'effort et par la lutte, mais les mauvaises tendances s'affaiblissent et perdent peu à peu de leur vigueur et de leur violence.

La violence exercée contre les instincts désordonnés sera suivie d'une victoire de plus en plus prononcée. La porte est étroite, mais la voie s'élargit à mesure qu'on avance d'un pas résolu. A force de discipliner son corps on arrive à le dominer et à « le traîner comme un esclave » (I Cor. 9, 27).

(1) R.P. Haring: *Das Gesetz Christi* (La Loi du Christ), p. 1130.

Or cette *facilité de la vertu*, cette *tranquille aisance* dans le rejet du mal et dans le choix du bien, n'est-ce pas en cela que consiste la *véritable liberté chrétienne* ?

Et cette liberté, qui est une conquête et le couronnement de toute *l'ascèse chrétienne*, *seuls les chastes la possèdent*.

Quant aux autres, leur prétendue liberté est fautive et illusoire: cette « *licence de tout faire* », qu'ils appellent liberté est, en fait, un véritable *esclavage*. N'est-ce pas un fait d'expérience que toutes les passions deviennent de plus en plus exigeantes, de plus en plus tyranniques au fur et à mesure qu'on leur cède ?

Ainsi donc, si l'on veut *rester libre* et ne pas devenir esclave de ses vices, il faut conquérir la maîtrise de ses sens: et cette conquête ne s'acquiert que par la chasteté.

#### **4. — La chasteté est un respect de la dignité humaine.**

La chasteté est aussi *un respect de la dignité humaine*. C'est là un point qui devrait être familier à tous, et cependant beaucoup paraissent aujourd'hui l'avoir oublié.

C'est le propre de l'homme de ne point se laisser conduire et dominer par ses instincts mais *par sa raison*. Or la raison exige que les activités sexuelles ne soient mises en œuvre qu'en vue de la transmission de la vie dans le cadre du mariage. Tout autre usage est ici « *déraisonnable* », contraire à la dignité humaine. Se laisser mener par ses instincts au détriment de la raison, *c'est déchoir de sa dignité d'homme et se ravalier au niveau de la bête*.

#### **5. — La chasteté est un respect de la dignité chrétienne.**

Mais le chrétien, par son état de grâce, possède une dignité qui l'élève infiniment au dessus de sa condition simplement humaine: il a été élevé au rang d'enfant de Dieu et de concitoyen des saints (Eph. 2, 19). « Si quelqu'un est dans le Christ, c'est une nouvelle créature: l'être ancien a disparu; voici qu'un monde nouveau est là ! » (2 Cor. 5, 17).

A cet état nouveau, à cette vocation de fils de Dieu doit aussi correspondre « *un style nouveau de vie* ». Honneur oblige ! Et les chrétiens, conscients de leur extraordinaire

dignité, doivent la respecter et la faire apparaître comme en transparence à travers tout l'ensemble de leur vie.

Or pour garder cette dignité que confère la grâce sanctifiante et pour y croître sans cesse, il faut « *mourir à soi-même* », c'est-à-dire *réduire* peu à peu, à force de renoncement et de lutte, toutes les *tendances désordonnées de la nature*, ce que Saint Paul appelle tantôt la « chair » et tantôt le « *vieil homme* » : « *Ceux qui appartiennent au Christ Jésus ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises* » (Gâl. 5, 24).

Ne pas comprendre cela, c'est n'avoir rien compris aux exigences fondamentales de la vocation chrétienne. En ce sens on peut dire que *la chasteté est dans la logique de l'état de grâce* et qu'elle est une des exigences fondamentales de la dignité des enfants de Dieu.

Mais il y a un aspect de cette dignité qu'on ne saurait trop mettre en relief, à cause de son importance dans le combat de la pureté : c'est que, par son baptême, tout chrétien est devenu *un être consacré, un temple de l'Esprit-Saint*.

Dès lors, son corps ne lui appartient plus comme une propriété dont il pourrait disposer à son gré : il est devenu *un sanctuaire, une chose sainte* : et toute impureté revêt dès lors *la malice d'une profanation sacrilège*.

C'est sur ce point spécialement qu'insiste presque toujours Saint Paul, lorsqu'il veut détourner les fidèles de l'impureté et leur en inspirer une instinctive horreur. « *Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres du Christ ? Fuyez l'impudicité... Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui réside en vous, et que vous ne vous appartenez plus ? Car vous avez été rachetés et payés ! Glorifiez donc Dieu dans votre corps.* » (1 Cor. 6, 15-20).

« *Plutôt la mort que la souillure* » : cette devise que comprennent déjà toutes les âmes bien nées devrait être, à plus forte raison, le mot d'ordre de tous les fils et de toutes les filles de Dieu !...

## 6. — La chasteté est la condition d'une ouverture au monde spirituel et divin.

La chasteté est en outre *la condition d'une ouverture au monde spirituel et divin.*

C'est en ce sens qu'on peut entendre la parole du Christ: « *Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu* » (Math. 5, 3).

Alors que l'impureté, sous toutes ses formes, obscurcit le regard intérieur et produit une sorte « d'engourdissement » et d'alourdissement des âmes, — rendant de plus en plus difficile la nette perception des réalités spirituelles et surnaturelles, — la pureté, au contraire, donne *une singulière lucidité sur « les choses d'En-Haut ».*

Bien plus, elle avive *le désir et l'amour des choses invisibles et éternelles.* C'est ainsi, par exemple, qu'elle affermit le sens et le goût de tous les « exercices spirituels », tels que la prière, la lecture spirituelle, la méditation et la fréquente pratique de la Pénitence et de l'Eucharistie...

Quand on se rappelle que ce sens, ce désir et cet amour des réalités invisibles et éternelles doivent être *des traits caractéristiques du chrétien* dans le monde, on comprendra mieux l'importance que revêt pour lui la pratique de la chasteté.

## 7. — La chasteté est la condition de la charité.

Mais il y a un autre point auquel devraient être particulièrement sensibles toutes les âmes de notre temps: c'est que *la chasteté est la condition de la charité.*

On sait que l'amour est la première des vertus et des valeurs chrétiennes, et que sans lui tout le reste ne servirait à rien (cf. Saint Paul et son « cantique des cantiques de la charité », dans I Cor. 13, 1-3).

En vertu de cette doctrine capitale, la perfection chrétienne consiste essentiellement et principalement dans l'amour de Dieu et dans l'amour du prochain (1).

Mais ce qu'on ne sait peut-être pas toujours aussi clairement, c'est que *ce double amour ne peut fleurir que dans un climat de chasteté.* En d'autres termes, nul ne saurait

(1) cf. S. Thomas: *Somme Théolog.* IIa — IIae, q. 184, art. 1 et 3.

être vraiment et pleinement charitable s'il n'est véritablement et profondément chaste.

Ce n'est là qu'une application d'une doctrine fondamentale, très familière à tous les Maîtres de la pensée chrétienne : la doctrine de *la connexion des vertus*. *Toutes les vertus sont connexes, c'est-à-dire qu'on ne peut pas les séparer l'une de l'autre.*

C'est donc une illusion de s'imaginer que l'on peut pratiquer, à un degré vraiment sérieux, la charité envers Dieu et envers le prochain sans pratiquer toutes les autres vertus *et spécialement la vertu de chasteté.*

En vérité, *là où règnent les passions charnelles, il ne peut y avoir de véritable amour chrétien.*

Ceci devrait être évident pour ce qui est de *l'amour de Dieu* : car *aimer Dieu c'est lui obéir*, et la chasteté fait l'objet d'une loi divine : « *Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté mais à la sainteté* » (I Thes. 4, 7).

Mais la chasteté est également indispensable *pour l'amour du prochain.*

On a justement remarqué que *l'impureté engendre peu à peu l'égoïsme* : elle ferme et endurecit les cœurs. La chasteté, au contraire, si elle est bien comprise et bien vécue, les dilate et les ouvre indéfiniment à la charité fraternelle.

Est-il besoin de dire que si on entraîne les autres à des manquements contre la pureté, non seulement on pèche soi-même, mais on leur cause également du tort, qui peut être plus ou moins grave selon les circonstances, mais qui est *toujours un manque de charité* à leur égard ?

## **8. — La chasteté est source de mérite surnaturel.**

Il faut dire également que la pratique de la chasteté (comme celle de toutes les autres vertus) est *une source de mérite surnaturel*, c'est-à-dire *un moyen de croissance dans la grâce* ici-bas, et donc aussi *de croissance dans la gloire éternelle.*

On peut reprendre à son sujet les encourageantes paroles de l'Apôtre Saint Paul : « *J'estime que les souffrances du temps présent ne sont pas à comparer à la gloire qui doit se révéler en nous...* » (Rom. 8, 18) ... « *Soyez fermes et iné-*

branlables, vous surpassant sans cesse dans l'œuvre du Seigneur, sachant que votre labeur n'est pas vain dans le Seigneur. » (1 Cor. 15, 58)

### 9. — La chasteté est source de joie.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, *la chasteté est source de joie.*

On le comprend aisément par tout ce qu'on en a déjà dit. Il serait vraiment bien étrange que l'on fût triste quand on possède un *si inestimable trésor.*

Mais c'est un fait que les âmes vraiment chastes sont aussi des âmes de grande joie spirituelle.

On aurait tort de penser que cette joie fût faite d'un certain orgueil et d'une certaine suffisance. Toutes les âmes chastes savent bien que « *c'est par la grâce de Dieu qu'elles sont ce qu'elles sont* » (cf. 1 Cor. 15, 10).

Mais elles savent aussi toute la joie qu'apporte la prédominance de l'âme sur le corps, de l'esprit sur la chair.

Elles savent que s'il en coûte à la nature de se discipliner et de respecter l'ordre voulu par Dieu, *le sacrifice est joie*, surtout quand il débouche (peu à peu) sur « *une certaine aisance de la vertu* » qui est *la vraie liberté spirituelle* digne d'un homme et d'un chrétien.

*Et leur joie est un contentement d'âmes de plus en plus ouvertes aux choses de l'esprit et aux choses de Dieu, de plus en plus disponibles à l'amour.*

Et c'est ainsi qu'elles comprennent de plus en plus le sens de la parole et de la promesse du Christ: « *Bienheureux les cœurs purs car ils verront Dieu* » (Math. 5, 8).

### 10. — La chasteté donne à la vie un rayonnement de beauté.

Et cependant, une chose reste encore à dire: c'est que *la chasteté confère à une vie une merveilleuse et rayonnante beauté.*

A vrai dire, ce sont toutes les vertus qui donnent à un être une parure de beauté. Comme l'écrit Saint Jean « *elles sont le lin fin, brillant et pur, dont Dieu revêt l'Église pour qu'elle figure dignement au jour des noces de l'Agneau* » (Apoc. 19, 7-8).

« Par elles la vie chrétienne devient *une vie en beauté* et l'Eglise *une société rayonnante de splendeur*. (1)

Mais c'est un fait que parmi toutes les vertus chrétiennes, *la pureté brille d'un éclat tout particulier*.

« Si l'on ne peut appeler la chasteté la première des vertus, on peut l'appeler *la plus belle*, d'où le qualificatif de « *belle vertu* ». « Elle a sa gloire toute à part, d'être la belle et la blanche vertu de l'âme et du corps » (2).

Et cette beauté intérieure des âmes se manifeste au-dehors par toutes sortes de signes; « Ceux et celles qui sont purs reflètent Dieu qui se reflète en eux. C'est pourquoi ils ont des charmes dont nul ne se défend; des charmes qui se manifestent dans la limpidité de leurs regards, dans la fraîcheur de leur visage, la douceur de leurs traits, la franchise de leurs sourires, l'épanouissement et le rayonnement qui se dégagent de toute leur personne. » (3)

On comprend aisément l'éloge que l'Écriture fait de la chasteté: « *Qu'elle est belle la génération des âmes chastes: une gloire sans pareille l'environne* ». (Livre de la Sagesse, traduction de la Vulgate, 4, 1).

Et c'est aussi cette mystérieuse beauté qui explique *la puissance d'attrait de la chasteté sur tant d'âmes*, même incroyantes, même corrompues.

N'est-ce pas au rayonnement de la chasteté de Sainte Monique que Saint Augustin attribuait la conversion de son père Patricius ?

Devant un tel spectacle, beaucoup se sentent comme ébranlés et cherchent tout naturellement à connaître ce qu'il y a derrière un pareil mystère.

En faisant resplendir autour d'elles le charme de leur pureté, les âmes chastes continuent de « *répandre autour d'elles la bonne odeur du Jésus Christ*. » (2 Cor. 2, 15).

A travers cette pureté rayonnante, toutes les âmes bien nées sont obligées de reconnaître la présence et l'action de la grâce, de sorte que dans de pareilles vies *Dieu apparaît comme en transparence*.

(1) R.P. Spicq: *Les Epîtres Pastorales: Vie chrétienne et beauté*, p. 290-297.

(2) Saint François de Sales, cité par le R.P. Plus, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, article chasteté, col. 779.

(3) R.P. Guyot, dans « *Les Gardiennes du Foyer* », août-sept. 1956, p.2

En étant dans le monde les *témoins de la chasteté*, les chrétiens et les chrétiennes de tous les temps remplissent la mission qui leur a été confiée, d'être *le sel de la terre, la lumière du monde et le levain dans la pâte humaine*.

Ils contribuent à faire de *l'Église un chef d'œuvre de beauté* et ils sont *une démonstration vivante de la puissance de la grâce de Jésus-Christ*.

« Aujourd'hui plus que jamais, et comme aux premiers temps de son existence, c'est surtout de pareils témoins que l'Église a besoin, de témoins qui *par toute leur vie* fassent resplendir le vrai visage du Christ et de l'Église aux yeux du monde paganisé. » (1)

### Conclusion

On comprend mieux maintenant *quelle immense valeur* représente pour les chrétiens *le trésor de la chasteté*.

Et si la chasteté n'est pas le but dernier de l'éducation chrétienne (car son but dernier est la formation de la charité), elle est du moins *le signe et la preuve de sa réussite*.

Elle est *un des grands signes auxquels on reconnaîtra toujours les vrais disciples de Jésus-Christ*.

*Et c'est une seule et même chose que d'être vraiment chrétien et que d'avoir le sens, l'estime et l'amour de la chasteté.*

---

(1) S.S. Pie XII: *Discours au Congrès Eucharistique de Nantes*, 11 juillet 1947.



## DEUXIÈME PARTIE

# LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CHASTÉTÉ NON CONJUGALE

### Ce qu'est la chasteté non conjugale

#### La chasteté en général.

Dans un sens tout à fait général, la chasteté c'est *la vertu de mise en ordre de toutes les réalités de la vie sexuelle.*

#### La chasteté conjugale ou chasteté des mariés.

Pour les mariés la chasteté consiste dans *l'abstention* des jouissances sexuelles *défendues* (aux époux) et dans *l'usage modéré* des jouissances *permises* (1).

#### La chasteté « non conjugale » ou chasteté des non-mariés.

Pour les *non mariés*, la chasteté exige *l'abstention de toutes les jouissances sexuelles volontaires.*

#### Moralité des émotions involontaires.

Que si de telles émotions (sexuelles) sont *involontaires*, c'est-à-dire si elles ne sont *ni recherchées*, *ni librement consenties*, elles ne constituent aucun manquement à la chasteté *ni aucun péché.*

Par conséquent, si elles sont *involontaires*, toutes les sensations d'ordre sexuel (quelles qu'en soient la nature, la force ou la durée) sont à considérer comme des phénomènes purement physiologiques, qui n'ont aucun rapport avec la moralité. Il n'y a pas plus de responsabilité morale à éprouver de telles sensations qu'à souffrir d'un mal d'estomac ou d'une crise de foie...

Ce point étant clairement rappelé, il n'y a pas lieu d'y insister longuement: toute conscience chrétienne sagement informée doit savoir à quoi s'en tenir à ce sujet. « *Sentir n'est pas consentir*: éprouver n'est pas approuver ». *Le domaine du bien et du mal ne s'étend qu'à celui des actes libres.*

#### Moralité des émotions volontaires.

Mais, si la moralité des émotions involontaires est relativement si simple à définir, il n'en est pas de même des émotions *volontaires.*

Comme un grand nombre de malentendus et d'erreurs proviennent, ici, de l'absence de certaines distinctions fondamentales, il y aura

(1) Le problème de la *chasteté conjugale* se trouve longuement exposé dans « le guide moral de l'amour chrétien » (*Foyers Rayonnants: Volume I: pages 197-246, 8<sup>e</sup> édition.*)

grand intérêt à procéder par ordre et à envisager successivement *deux cas* nettement différents :

- d'abord le cas des émotions sexuelles *directement volontaires*;
- ensuite le cas des émotions sexuelles *indirectement volontaires*.

## PREMIER CAS

### Moralité des émotions sexuelles directement volontaires

*Règle d'or*: Si elles sont *directement volontaires* (c'est-à-dire intentionnellement recherchées ou librement consenties) *toutes les jouissances sexuelles* sont (pour les non mariés) *gravement interdites*.

C'est le sens du principe connu: « *Dans le domaine de la luxure directement volontaire il n'y a pas de légèreté de matière* ».

En d'autres termes, pour des non mariés, toute jouissance sexuelle directement volontaire constitue toujours, par *sa matière*, un *péché mortel de luxure*.

Le principe s'applique à *toutes les jouissances* d'ordre sexuel, quelles qu'en soient la nature, l'intensité ou la durée.

Il s'applique à *tous les moyens* utilisés en vue de s'assurer, seul ou avec d'autres, la jouissance sexuelle: pensées et désirs, lectures, regards, touchers, etc...

Enfin, il s'étend à *tous les cas de recherche* de jouissance sexuelle, soit qu'on veuille la provoquer *en soi-même*, soit qu'on veuille la susciter *chez les autres*. Dans ce dernier cas, on commet non seulement un grave péché de *luxure* (contre la *chasteté*) mais encore un grave péché de *scandale* (contre la *charité*).

On rappelle, simplement, que tout péché mortel suppose *trois conditions*: une matière grave, une pleine connaissance (à l'égard de l'action commise et de sa gravité) et une entière maîtrise de soi.

On ne dit pas que tous les péchés de luxure directement volontaire soient toujours et nécessairement (pour les non mariés) des péchés mortels: car ils peuvent parfois être rendus véniels soit par manque de pleine connaissance, soit par manque d'entier consentement.

Mais on affirme que de tels péchés sont *toujours graves par leur matière* (ou leur nature).

Et donc, chaque fois que de telles fautes sont accomplies avec une *pleine connaissance* et un *entier consentement*, elles constituent sans aucun doute des *péchés mortels*.

Tel est, en cette matière, l'enseignement constant et unanime des théologiens, et telle est la doctrine certaine de l'Église.

Et ces règles s'imposent indistinctement à *tous les non mariés, aux fiancés comme aux autres*.

## DEUXIÈME CAS

### **Moralité des émotions sexuelles indirectement volontaires.**

Si on veut bien comprendre ce qu'est la chasteté, et quelles sont ses exigences, il ne suffit pas de connaître les règles morales qui régissent les émotions sexuelles directement volontaires; il faut aussi connaître en toute clarté celles qui concernent les émotions sexuelles *indirectement volontaires*.

*En fait* il s'agit de se demander dans quelle mesure et à quelles conditions *peuvent être permis certains actes susceptibles de provoquer* (en soi ou chez les autres) *des émotions sexuelles qui ne sont point intentionnellement recherchées*.

Ce problème, qui présente *une immense importance pratique*, donne lieu, trop souvent, à des malentendus et à des erreurs parfois très graves. Voilà pourquoi on voudrait maintenant l'exposer dans toute son ampleur, avec toute la délicatesse mais aussi avec toute la clarté désirables.

### **Une distinction fondamentale.**

Mais, ici encore, si on ne veut pas tout confondre, il est indispensable d'établir une *distinction fondamentale* entre certaines réalités qui sont de nature à provoquer *toujours ou presque toujours* (chez soi ou chez d'autres) des émotions sexuelles, et certaines réalités qui ne les produisent que *rarement et exceptionnellement*.

Pour la commodité des expressions, nous appellerons les premières: réalités *habituellement provoquantes*, et les secondes: réalités *rarement provoquantes*.

## PREMIER CAS

### **Réalités habituellement provoquantes**

#### **Ce qu'elles sont.**

Il s'agit, en fait, de tout un ensemble de réalités qui sont susceptibles, par suite de la nature même des choses, de provoquer (en soi ou chez les autres) de façon *normale, habituelle, probable* des excitations et des jouissances d'ordre sexuel, *sans que l'on ait recherché intentionnellement un pareil effet*.

Il suffira de signaler les principales qui intéressent notre sujet:

*Pensées* (ou imaginations) qui s'arrêtent longuement et complaisamment sur des objets d'ordre sexuel.

*Paroles* (et chansons) de caractère nettement licencieux ou obscène.  
*Lectures* de livres décrivant avec insistance et vivacité des réalités de la vie sexuelle.

*Regards* prolongés et complaisants sur les parties sexuelles (ou les régions immédiatement voisines) de personnes de sexe différent.

*Touchers* prolongés sur les parties sexuelles (ou les régions immédiatement voisines) de personnes de sexe différent ou de même sexe.

*Embrassements* (ou étreintes) très vifs, prolongés et répétés de personnes de sexe différent.

*Baisers* passionnés et prolongés sur les lèvres ou à l'intérieur de la bouche de personnes de sexe différent.

## Leur moralité.

*En règle générale* la chasteté interdit gravement de poser des actions habituellement provoquantes de sensations sexuelles (pour soi ou pour d'autres). En d'autres termes, de tels comportements constituent *généralement*, par leur matière, des *péchés mortels* de luxure.

*Pour pouvoir se permettre certaines de ces actions* (par exemple certaines lectures et certains regards) il faut non seulement avoir *l'intention droite* (c'est-à-dire ne point rechercher de sensations sexuelles et ne point y consentir si elles se présentent), mais il faut encore *une raison grave*, comme certaines obligations d'ordre professionnel, certaines *nécessités* d'étude, etc...

On voit que pratiquement de tels motifs ne sauraient presque jamais être invoqués sérieusement; et voilà pourquoi de tels comportements doivent, *en règle générale*, être considérés par tous comme des *péchés mortels par leur nature*.

## Réalités rarement provoquantes

### Ce qu'elles sont.

On entend par réalités rarement provoquantes tout un ensemble de réalités très diverses qui, sans être de nature à provoquer ordinairement et probablement des sensations sexuelles (en soi ou chez les autres), *peuvent cependant les susciter, sans que l'on ait recherché un pareil effet*.

Elles sont extrêmement *nombreuses et diverses*, et on ne saurait songer à les énumérer toutes. Il suffira de signaler quelques exemples particulièrement importants du point de vue pratique:

— *les pensées* (ou imaginations) relativement brèves ayant trait aux choses d'ordre sexuel;

— *les paroles* et les conversations peu prolongées sur les mêmes sujets.

— *les lectures* d'ouvrages relatifs à l'anatomie et à la physiologie des organes sexuels;

— *les regards* rapides (ou lointains) sur les organes intimes (ou sur les régions immédiatement voisines) de son propre corps, de personnes adultes du même sexe et (à plus forte raison) de sexe différent.

— *les touchers* rapides sur les parties intimes (ou immédiatement voisines) de son propre corps ou d'une personne adulte de même sexe; les touchers quelque peu prolongés sur le corps d'une personne de sexe différent;

— *les embrassements* et *les étreintes* même rapides entre personnes adultes de sexe différent.

— *les baisers* ordinaires, simplement affectueux et nullement sensuels, entre personnes de sexe différent.

## Leur moralité.

*En règle générale*, la *chasteté interdit* de poser de telles actions à cause du danger qu'elles comportent de consentir aux sensations troubles et aux désirs qui pourraient en résulter.

Cependant de telles actions (rarement provoquantes) *peuvent être permises*, à deux conditions : la *première*, c'est qu'on le fasse avec une *intention droite* (c'est-à-dire sans rechercher de sensations sexuelles et sans y consentir si elles se produisent), la *seconde*, c'est qu'on ait un *motif raisonnable* d'agir de la sorte.

Comme *motifs raisonnables*, on peut signaler entre autres :

certaines motifs d'ordre *professionnel* ou certaines obligations *d'étude*, certaines exigences de *santé* et *d'hygiène* intime; certaines raisons de *légitime curiosité intellectuelle, littéraire, artistique*; certains usages de *politesse* ou de *légitime affection*, etc...

On notera que *l'existence d'un motif de ce genre* (jointe à l'intention droite) suffit à *légitimer entièrement des actions de ce genre* (rarement provoquantes). *Dès lors qu'existe un tel motif, il n'y a donc aucun péché à poser de telles actions, même s'il en résultait des sensations sexuelles, quelle que soit la nature de ces sensations.*

## QUELQUES REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

### I — L'émotivité sexuelle peut comporter une certaine relativité.

Il convient de signaler que *l'influence excitante* de certaines réalités peut présenter une *certaine relativité d'un individu à l'autre*.

C'est ainsi qu'il existe généralement une profonde différence, à ce sujet, entre le tempérament masculin et le tempérament féminin, le premier étant (généralement) beaucoup plus rapidement influençable (sexuellement) que le second.

En outre, il pourra y avoir des variations considérables entre les degrés d'excitabilité de divers individus selon leurs dispositions particulières (âge, sensibilité, maîtrise de soi, etc...)

C'est pourquoi des réalités, habituellement provoquantes pour certains, ne seront parfois que rarement provoquantes pour d'autres (et réciproquement). Il appartiendra à chacun de se reconnaître en toute loyauté pour ce qu'il est.

Pourtant, les classifications exposées plus haut correspondent aux réactions ordinaires et communes. On peut donc les considérer comme très sérieuses et très valables, et il serait très imprudent de les traiter à la légère.

## 2 — Profonde différence entre le jeune homme et la jeune fille.

Alors que l'expérience des sensations proprement sexuelles demeure *ignorée d'un très grand nombre de jeunes filles* avant le mariage, il en est *tout autrement* chez la *plupart des hommes*.

En raison du développement *naturel* de sa vie sexuelle, l'homme acquiert normalement très tôt (dès l'adolescence), par une expérience personnelle, le sens du plaisir sexuel : une telle découverte *n'est pas chez lui un signe de dépravation morale mais un signe de virilité physiologique*.

Cette remarque aidera à comprendre qu'il existe entre l'homme et la femme une différence considérable du point de vue de la sensibilité (ou excitabilité) sexuelle. Alors que beaucoup de jeunes filles (et de fiancées) n'éprouveront peut-être aucune réaction proprement sexuelle du fait de certaines causes excitantes (telles que certaines imaginations, certaines lectures, certains regards, certains touchers, certains embrassements et certains baisers), il en sera *tout autrement pour la plupart des hommes et spécialement pour la plupart des jeunes gens*.

Des faits et des gestes qui laisseront la femme (ou la jeune fille) sexuellement indifférente et insensible, seront souvent de nature à provoquer chez l'homme (spécialement chez le jeune homme) des sensations, des troubles et des désirs extrêmement graves du point de vue sexuel.

Sachant cette précocité et cette excitabilité naturelle de l'homme en matière sexuelle, on comprendra aisément *la grande force de l'instinct charnel ou de l'impulsion sexuelle chez l'homme*. Ayant déjà acquis *naturellement* une expérience personnelle des sensations charnelles (et de leur caractère agréable), il sera *naturellement* tenté de les désirer et de les rechercher à nouveau, soit seul, soit avec d'autres.

Voilà pourquoi, *d'une manière générale, la sauvegarde de la pureté (ou le « combat de la pureté »)* sera *beaucoup plus difficile pour le jeune homme que pour la jeune fille*.

*Celle-ci doit absolument le savoir*, afin de ne jamais constituer pour le jeune homme, sans raison proportionnée, une source d'excitation qui risquerait d'être pour lui (et indirectement pour elle-même) une grave tentation contre la chasteté.

On peut donc dire, d'une certaine manière, que la sexualité masculine et la sexualité féminine apparaissent souvent comme *deux univers différents*.

Bien des avertissements, des conseils et des mises en garde qui paraissent parfaitement clairs pour des hommes et des jeunes gens, risquent de n'avoir aucun sens aux yeux des femmes et des jeunes filles qu'on laisserait à peu près tout ignorer de ces profondes (et providentielles) différences.

### 3 — Quelques conséquences pratiques dont les jeunes filles doivent être informées.

Aussi est-il très important que toutes les jeunes filles chrétiennes (et spécialement les fiancées) soient clairement averties de ces différences.

Elles doivent savoir que bien des réalités et des familiarités qui, peut-être pour elles et entre elles seraient inoffensives, sont souvent de nature à troubler plus ou moins gravement des jeunes gens ou des hommes d'âge mûr.

Elles doivent savoir sans équivoque que *certaines attitudes* (tenues, habillement, poses), certains *gestes* et certains *touchers* (baisers, embrassements), certaines *familiarités*, qui peuvent les laisser elles-mêmes sexuellement insensibles, sont *normalement et généralement* pour les hommes et pour les jeunes gens la source de violents désirs, de violentes sensations, de tentations et de chutes graves (1).

A l'occasion de si graves « provocations », il ne leur suffit pas de dire: « Cela n'a pas d'importance puisque cela ne *me* fait rien », mais elles doivent se dire: « Cela présente une extrême importance puisque cela est de nature à faire tant de mal à d'autres »... N'avons nous pas tous reçu la charge de l'âme de tous nos frères ?

*Du point de vue pratique*, les jeunes filles devront faire preuve d'une *extrême vigilance et d'une constante réserve* dans toutes leurs attitudes comme dans leur habillement. Non seulement elles se garderont de se montrer en déshabillé devant les autres, mais elles veilleront *rigoureusement* à ne jamais se découvrir indécemment devant des hommes ou des jeunes gens. Il y a *des modes ou des poses féminines* qui sont une *provocation permanente à l'impureté masculine*. Il y a des négligences (comme certains décolletés et certaines tenues mondaines) et des laisser-aller féminins qui risquent d'être pour un grand nombre d'hommes et de jeunes gens une occasion prochaine d'impureté et de perdition.

Aussi la chasteté de la femme exige *un souci permanent de la chasteté... des autres*.

Il ne s'agit point ici de noircir le tableau et d'inventer des dangers chimériques. C'est une question de *formation ou de rectification des consciences chrétiennes*.

Cette rectification est d'autant plus urgente que le monde moderne a souvent perdu le sens de la pureté. C'est aux chrétiens (et aux chrétiennes) qu'il appartient de le lui faire retrouver. Pour cela il faut qu'ils y soient eux-mêmes *irréprochablement chastes* et « qu'ils resplendissent comme des luminaires » (Phil. 2, 15).

(1) Ici se poserait naturellement le problème des *bals*. Il est des danses modernes qui sont *foncièrement mauvaises* par leur nature, et alors elles ne sauraient *jamais* être permises à des chrétiens. Quant aux autres, il faudra en juger en tenant compte de toutes les *circonstances* qui les accompagnent; et elles ne pourraient être moralement permises que si elles ne comportent *aucun danger grave*, si on s'y rend avec une *intention* vraiment *droite* et si on estime avoir pour s'y rendre un *motif* vraiment *suffisant*, d'autant plus grave qu'il y aurait plus de risque de faute pour soi ou pour les autres.

## 4 — LA PUDEUR CHRÉTIENNE SA NATURE ET SON IMPORTANCE

Tout ce qu'on vient de dire permet de mieux comprendre *la nature et l'importance* de la *pudeur* chrétienne.

La pudeur se présente à la fois comme *une vertu* et comme *un sentiment instinctif*.

### La vertu de pudeur.

La pudeur est d'abord *une vertu qui consiste à éviter toute occasion injustifiée d'impureté pour soi et pour les autres*. Elle comportera une certaine réserve, une certaine retenue, une certaine modestie dans la vie tout entière: pensées, regards, attitudes, tenues, lectures, divertissements...

La pudeur ainsi entendue est une *vertu chrétienne qui s'impose à tous*. On ne doit jamais sans motif proportionné s'exposer au danger de pécher ni au danger de faire pécher les autres.

Au fond, la pudeur c'est « *la prudence de la chasteté* », et elle consiste à prendre les précautions sans lesquelles il est *pratiquement impossible* de prévenir les passions désordonnées de l'instinct sexuel chez soi et chez les autres.

En ce sens on a pu dire très justement que la pudeur était *la muraille de protection ou le rempart de la chasteté*.

Mais comme la vertu de prudence, la pudeur comporte un certain « *juste milieu* ». On peut y manquer *par défaut* et c'est le péché d'*impudicité*; on peut aussi y manquer *par excès* et c'est la *puđibonderie*. Les pages précédentes ont eu pour but d'aider à mieux comprendre en quoi consiste le « *juste milieu* » de la pudeur chrétienne.

La véritable pudeur est aussi éloignée de l'impudicité que de la puđibonderie: c'est une *délicatesse clairvoyante et sereine* qui tient à soumettre le corps à une laborieuse discipline mais qui lui accorde, par ailleurs, tout le respect et toute l'attention qui lui sont dûs.

### Le sentiment de la pudeur ou la pudeur instinctive.

A côté de la vertu de pudeur (et constituant comme son fondement naturel), il y a aussi ce qu'on est convenu d'appeler *le sentiment de la pudeur ou la pudeur instinctive*.

C'est une *disposition naturelle* — se rattachant au sens naturel du bien et du mal — qui inspire un *respect* de soi-même et des autres et qui *donne instinctivement de sentir ce qui constitue une sauvegarde ou, au contraire, une menace pour la pureté*.

Tous les éducateurs chrétiens (et les parents en premier lieu) doivent avoir à cœur de *cultiver* chez les enfants et chez les jeunes *le sens, l'estime et l'amour de cette délicatesse de sentiment*. Ils doivent les habituer à *obéir à ses inspirations* et les aider à la *renforcer* par toute une vie empreinte de *prudence, de réserve et de modestie*. Cela exigera



de leur part une grande *vigilance* s'ils veulent vraiment les préserver, dans la mesure du possible, de tout ce qui risquerait inutilement de ternir en eux ce sentiment de la pudeur.

Car là où cette pudeur instinctive vient à disparaître ou à s'affaiblir, il sera bien difficile de faire fleurir la vertu de pudeur. Par contre, lorsqu'elles se rencontrent et se renforcent l'une l'autre, elles constituent *une merveilleuse protection pour la chasteté elle-même*.

« Cette pudeur instinctive s'épanouissant en vertu de pudeur donne à un être de déceler en toute promptitude et en toute sûreté tout ce qui, dans le domaine des pensées et des imaginations, comme dans celui des attitudes extérieures, pourrait constituer un danger pour la chasteté.

« Un être qu'entoure cette délicate pudeur se trouve généralement préservé à l'avance contre la plupart des tentations qui assaillent de toutes parts l'impudique. Sa pudeur agit comme un principe naturel de triage, qui écarte ordinairement tout danger, et cela dès le seuil... Cette pudeur ne fournit aucune occasion et ne livre aucune entrée au tentateur du dehors. » (1)

Le monde moderne, profondément paganisé, a perdu le sens de la pureté et le sens de la pudeur. L'une ne va pas sans l'autre. Quiconque n'a plus le sens de la pureté n'est plus capable de comprendre les bienfaits et la nécessité de la pudeur; mais celui qui a perdu le sens de la pudeur, c'est en vain qu'il voudrait garder la pureté.

Puissent ces vérités redevenir familières à tous les chrétiens et à toutes les chrétiennes de notre temps : le monde en a un si urgent besoin ; et c'est à eux qu'il appartient de lui rendre le sens de ces valeurs perdues.

---

(1) Häring : *Das Gesetz Christi* (La loi du Christ), p. 1132.



## TROISIÈME PARTIE

# APPLICATION AU CAS DES FIANCÉS OU LES RÈGLES DE LA CHASTETÉ DANS LES FIANÇAILLES

Après ce long préliminaire sur la chasteté en général, puis sur la chasteté non conjugale, il sera maintenant possible de répondre en toute clarté à la question, si souvent posée: « *Qu'est-ce qui est permis aux fiancés ? Que peuvent-ils s'accorder comme marques sensibles d'affection et de tendresse* » ?

Avant de répondre d'une manière précise à cette question il importe de rappeler quelques *vérités de base*, qu'il n'est jamais permis de perdre de vue en toute cette manière.

### Première vérité de base.

*Les fiancés ne sont pas mariés*: les règles de la chasteté qui s'imposent à eux ne sont donc pas les règles concernant les époux.

En d'autres termes, rien n'est permis aux fiancés, en matière proprement sexuelle, de ce qui est défendu aux autres non mariés. En matière proprement *sexuelle* les fiancés n'ont absolument *aucun droit* l'un sur l'autre. Tout ce qui est interdit aux autres non mariés leur est défendu à eux-mêmes.

En d'autres termes encore, la chasteté des fiancés n'est pas la chasteté conjugale mais la *chasteté non conjugale*, dont la nature et les exigences ont été exposées plus haut.

### Deuxième vérité de base.

Les fiancés ne sont plus totalement des « étrangers » l'un pour l'autre. Il existe normalement entre eux certains liens d'affection qu'ils ont *non seulement le droit mais encore le devoir de se manifester et d'entretenir*, dans les limites et *selon les règles de la chasteté de leur état*.

### Troisième vérité de base.

Le temps des fiançailles, surtout si elles se prolongent anormalement, sera généralement, du point de vue de la chasteté, *une période de difficultés et de tentations spéciales pour les fiancés*. S'ils ne sont pas décidés à garder l'un et l'autre la prudence et la réserve requises dans leurs fréquentations, ils risquent de succomber et de tomber dans des fautes plus ou moins graves contre leur pureté. Ils auront donc plus que jamais à faire preuve *de vigilance et d'esprit d'effort et de prière*.

## Quatrième vérité de base.

Bien qu'elle soit parfois difficile et exigeante, la *chasteté est possible durant les fiançailles, mais à certaines conditions seulement*. Qui-conque voudra la conserver devra y mettre le prix. Et ceux qui ne voudront pas faire l'effort nécessaire et recourir aux forces surnaturelles qui se puisent dans la *prière et dans les sacrements* ne devront pas s'étonner de leur échec et de leurs chutes.

L'expérience, Dieu merci, atteste que bien des fiancés chrétiens ont vécu et vivent encore de très chastes fiançailles.

Après ces remarques préliminaires, il ne reste plus qu'à répondre à la question posée. On le fera d'abord en précisant *ce qui est défendu, puis ce qui est permis*.

## CE QUI N'EST PAS CHASTE

### A — Ce qui est défendu sous peine de faute mortelle

1<sup>o</sup> — Entre fiancés il n'est *jamais* permis de *désirer* ou de *chercher à provoquer* (chez soi ou chez l'autre) *aucune émotion ou sensation proprement sexuelle*.

Un tel désir et une telle recherche (quels que soient les motifs et les moyens) constituent *toujours, de leur nature, une faute mortelle de luxure*.

2<sup>o</sup> — Pour des fiancés, constituent également des *péchés graves d'impureté* toutes émotions sexuelles qui, sans avoir été volontairement recherchées, auraient été librement et *pleinement consenties*.

3<sup>o</sup> — Entre fiancés, sont *gravements interdits* (même en l'absence de tout mauvais désir) tous les comportements et les gestes (poses et attitudes, déshabillés indécents (1), regards, contacts, touchers, caresses, étreintes, baisers) qui sont *par leur nature, susceptibles de provoquer, normalement et habituellement, des émotions d'ordre sexuel chez l'un ou chez l'autre*.

Pour la portée pratique de cette règle on voudra bien se rappeler ce qui a été dit plus haut des « *réalités habituellement excitantes* ».

(1) Une fiancée ferait preuve d'une légèreté gravement coupable si, pour *quelque raison que ce soit, et en quelque lieu que ce soit*, elle s'exhibait devant son fiancé dans une *tenuë naturellement provocante*. Il n'est pas du tout normal ni chrétiennement sain que des fiancés se permettent, par exemple, de rester ensemble sur la plage en tenue de bain. De même convient-il absolument à toute fiancée chrétienne de s'interdire toutes les modes et toutes les tenues qui laissent voir (ou aisément deviner) toute partie du corps dont la vue est presque infailliblement pour un fiancé une occasion de trouble et de tentation. Tels sont, en particulier, certains *décolletés* nettement inconvenants et certaines *étoffes* (nylon plus ou moins transparent) que le sens chrétien ne saurait jamais tolérer parce qu'il y voit à juste titre un moyen d'inévitables et de graves tentations, et donc aussi un grave danger de chute pour les âmes.

En particulier leur sont *gravement interdits les regards sur les parties intimes de l'autre* (à moins qu'il ne s'agisse que de regards furtifs ou lointains qui constitueraient des péchés seulement véniels).

Leur sont, aussi, *gravement interdites toutes caresses sur les parties intimes* ou sur l'ensemble du corps (par exemple sur la poitrine) de l'autre.

De même, leur sont toujours *gravement interdits tous baisers prolongés sur les lèvres ou à l'intérieur de la bouche*, — de même que les baisers prolongés sur la poitrine de l'autre.

Pour *les baisers sur le visage*, ils seraient eux-mêmes *gravement interdits s'ils étaient prolongés, très vifs et très répétés*, parce qu'ils seraient alors de nature à provoquer presque certainement des émotions sexuelles chez l'un ou l'autre.

Il est à peine besoin de dire que certaines autres « *imprudences* » — ou plutôt certaines « *impudences* » — dont l'influence excitante n'est que trop manifeste pour tout être de bon sens — sont *absolument et gravement interdites* entre fiancés honnêtes, et à plus forte raison entre fiancés chrétiens.

Que si l'un des fiancés prétendait exiger de l'autre ou lui imposer l'un quelconque de ces gestes gravement interdits, l'autre aurait *le grave devoir de s'y refuser*, en s'efforçant de lui faire comprendre, en toute délicatesse mais en toute fermeté, les raisons d'un tel refus.

Voilà en termes très clairs ce que doivent savoir tous les fiancés chrétiens. Pour des âmes vraiment formées il n'est pas permis d'ignorer ces règles et ces lois. Le mal et le péché doivent être appelés par leur nom.

Enfin, pour terminer, on notera que toute faute grave commise *ensemble* par les fiancés (contre la pureté) comporte en outre une faute grave contre la charité: c'est donc à la fois un péché grave de *luxure* et un péché grave de *scandale* (1).

## B — Ce qui est défendu sous peine de faute vénielle

D'une manière générale, constituent pour les fiancés des fautes *vénielles de luxure* tous les gestes qui, sans être ordinairement une cause d'excitations sexuelles, risquent cependant, *d'après leur expérience*, d'en provoquer *chez eux*, et s'ils agissent ainsi *sans aucun motif raisonnable* c'est-à-dire *sans un vrai besoin de s'exprimer ainsi leur affection*.

Dans cette catégorie rentreraient par exemple les embrassements et les baisers qui sont permis entre fiancés, mais qu'il leur arriverait de multiplier inconsidérément.

(1) Le scandale, ici, ne se limite malheureusement pas toujours à un seul (ou à une seule) autre; mais en se conduisant mal, des fiancés risquent d'être un mauvais exemple pour beaucoup d'autres et d'entraîner beaucoup d'autres au mal.

## CE QUI EST CHASTE

Sont *permises* (et *chastes*) entre fiancés certaines « *honnêtes marques d'affection* », c'est-à-dire certains gestes qui leur permettent de se témoigner leur respect mutuel et leur commune tendresse *sans risquer de provoquer habituellement chez eux des sensations plus ou moins troubles*, de dangereux désirs et de sérieuses tentations contre la chasteté.

Que si, à l'occasion de ces *honnêtes marques d'affection*, les fiancés viennent parfois à éprouver certaines émotions sexuelles qu'ils n'avaient *point recherchées* et auxquelles ils ne veulent *pas consentir*, ils ne doivent en concevoir *aucune inquiétude* de conscience, car il n'y a pas là pour eux *aucun péché* d'aucune sorte.

Ce principe s'applique à toutes les émotions d'ordre sexuel, tant du côté du fiancé que de celui de la fiancée. Peu important la nature, l'intensité et la durée de telles sensations: « *sentir n'est pas consentir* »; la faute ne commence qu'avec la liberté.

*Pratiquement*, ces honnêtes marques d'affection devront être nécessairement fort *restreintes*, fort *mesurées* et fort *discrètes*, et il ne saurait y avoir à ce sujet la moindre illusion.

D'abord et avant tout, on se rappellera que les fiancés ne doivent jamais *désirer* ni *rechercher* ni *approuver* aucune sensation d'ordre sexuel.

Par conséquent toutes les fois qu'il sera ici question de certains gestes permis (et chastes), *on présuppose* que les fiancés *excluent tout désir, toute recherche et tout consentement à cet égard*.

### Pensées, lectures.

Il est permis aux fiancés de *s'informer* des réalités physiques de la vie conjugale, dans la mesure où ils en éprouvent un véritable et légitime besoin en vue d'une meilleure réussite de leur amour conjugal. (1)

### Regards, touchers, caresses.

#### Embrassements et baisers ordinaires.

Pour ce qui est des *regards*, des *touchers*, des *caresses*, des *embrassements* et des *baisers* mutuels, les fiancés devront toujours se montrer *très discrets et très réservés*.

Ils éviteront, soigneusement, en ce domaine, tout ce qui risquerait d'être pour l'un ou l'autre une cause habituelle de trouble.

*Pratiquement* ils pourront considérer *comme permis les témoignages d'affection admis dans les milieux honnêtes et qu'ils peuvent se donner en public*.

(1) A ce propos se pose naturellement le *grave et délicat problème d'une certaine information sexuelle en vue du mariage*.

En raison de l'importance et de la complexité de ce problème, nous avons cru devoir le traiter longuement dans un *appendice* que l'on trouvera à la fin de ce volume. cf. Appendice II.

Ainsi sont *permis (et chastes) entre fiancés les embrassements et baisers ordinaires*. (1)

Pourvu qu'ils soient faits avec une *intention honnête et pure*, avec une *juste modération* et dans un esprit de *respect mutuel*, ce sont là, entre fiancés, de *légitimes et chastes marques d'affection* qui peuvent leur être utiles et bienfaisantes pour l'expression et l'entretien de leur amour.

Que si, à l'occasion de tels gestes, il leur arrivait d'éprouver parfois quelque trouble des sens, ils ne devraient *point s'en inquiéter*, à condition de ne pas y consentir.

### Remarque

#### A propos de la moralité de certains autres baisers

Ce qui vient d'être dit des baisers ordinaires *ne saurait être étendu* à d'autres formes de baisers, par exemple *aux baisers, même rapides, sur les lèvres (ou sur la bouche)*. (2)

De tels baisers sont *normalement et généralement à déconseiller entre fiancés*.

Car dans bien des cas (beaucoup plus fréquents qu'on ne veut bien le dire...) ils risquent de provoquer chez l'un ou l'autre un premier commencement de sensations troubles; ils risquent souvent de faire naître de mauvais désirs; ils risquent enfin de devenir des baisers prolongés (qui sont toujours gravement interdits) et d'être cause ainsi des plus graves tentations et de graves fautes contre la chasteté.

*En règle générale, la prudence chrétienne demande donc aux fiancés de s'abstenir de pareils baisers*: en agissant de la sorte ils n'auront rien à perdre et ils auront beaucoup à gagner. Ils éviteront (pour l'autre et pour soi-même) de graves difficultés et de graves tentations.

Voilà pourquoi en général *tous les meilleurs préfèrent s'en abstenir*. Car ils savent qu'ils n'ont aucunement besoin (d'une manière générale) de pareils gestes pour se témoigner leur mutuelle affection et leur mutuelle tendresse, et qu'il existe pour des fiancés chrétiens *assez d'autres marques et d'autres preuves de leur « prise en charge d'amour »*. Ils savent aussi qu'ils doivent s'aider l'un l'autre dans la difficile combat de la chasteté et ils savent enfin qu'il n'y a pas de plus grand stimulant de leur amour qu'une communauté dans l'effort et dans le sacrifice pour une montée à deux vers les sommets.

On en concluera que des fiancés chrétiens soucieux de sauvegarder leur chasteté *renonceront d'un commun accord aux baisers, même rapides, sur les lèvres ou sur la bouche*, et cela pendant toute la durée de leurs fiançailles.

C'est seulement à titre *très rare et très exceptionnel* que de tels baisers pourraient être *permis (ou plutôt tolérés)* entre fiancés.

(1) Par *baisers ordinaires* il faut entendre, ici, les baisers *sur le front, les tempes ou les joues*, à l'exclusion des baisers sur les lèvres ou sur la bouche.

(2) On a précisé plus haut que *les baisers prolongés sur les lèvres ou sur la bouche sont gravement interdits entre fiancés*.

Encore faudrait-il pour cela réaliser plusieurs conditions: la première c'est qu'ils le fassent avec une intention honnête; la seconde c'est qu'ils sachent que de tels baisers ne constituent pas pour eux (ni pour l'un ni pour l'autre) une cause habituelle d'émotions troubles; la troisième c'est que de tels baisers soient rares, très courts et très peu passionnés; la quatrième enfin, c'est que de tels baisers leur apparaissent, pour des raisons spéciales et personnelles, comme un geste vraiment utile à leur amour (1).

Ainsi donc, quand on pense que le « *maximum-absolu* » qu'autorise (exceptionnellement) entre les fiancés la vertu de prudence est le *baiser rapide sur les lèvres*, — et quand on songe à toutes les libertés que s'accordent, en ce domaine, tant de fiancés même chrétiens, on mesure la gravité de leur erreur et *l'urgente nécessité d'une rectification des consciences* en toutes ces matières.

---

(1) Peut-être sera-t-on tenté de voir dans de telles règles un excès de rigueur et de sévérité; mais elles correspondent à la fois aux conclusions les plus traditionnelles de la *théologie morale* et aux *témoignages* très nombreux qui nous ont été fournis par des fiancés et par des foyers.

On remarquera, en particulier, que si tels ou tels gestes d'affection sensible entre fiancés sont nettement déconseillés ou même gravement interdits, ce n'est pas toujours parce qu'ils sont absolument condamnables (ou mauvais de leur nature), mais parce qu'ils constituent un *grave risque*, un sérieux danger de pécher contre la chasteté. Or, on sait qu'il n'est jamais permis de s'exposer au péril certain du péché mortel; et qu'il n'est permis de s'exposer au péril grave du péché mortel que pour une raison vraiment grave et vraiment proportionnée à la gravité du danger.

A l'occasion de cette doctrine, on ne peut que déplorer le relâchement et le dévergondage de tant de fiancés même chrétiens: alors qu'ils se permettent tant et de telles « imprudences », ils ne doivent pas s'étonner de tomber et de faire tomber les autres, dans tant de fautes en matière de chasteté...

Et si les fiancés eux-mêmes doivent faire preuve d'une telle réserve et d'une telle prudence pour conserver leur pureté, il va de soi que *tous les autres jeunes gens et toutes les autres jeunes filles sont soumis à des règles et à des exigences encore plus sévères et qu'il ne devrait y avoir entre eux et elles aucune marque sensible d'affection qui risque d'être souvent une cause de ruine pour leur vertu.*

Enfin (et nous ne faisons que traduire ici le sentiment d'une foule de pères et mères de famille), comment ne pas déplorer et stigmatiser *l'étalage du vice et l'apologie de l'impureté* dont se rendent coupables tant de livres et de films actuels ?

Il ne faut pas hésiter à le dire : par les scènes que trop de films (même cotés « corrects ») se complaisent à étaler sous les yeux des spectateurs, ils constituent *en fait* pour beaucoup de jeunes (et pour beaucoup de fiancés) une véritable *école du vice*. En exhibant devant les jeunes des scènes de baisers si prolongés et si sensuels, on ne peut que *les exciter à en faire autant*, en leur faisant penser que de tels gestes sont le signe nécessaire de l'amour et en les ancrant peu à peu dans cette conviction que « cela peut bien se faire puisque tant d'autres le font ». Et c'est ainsi qu'on tue peu à peu dans leurs âmes le sens de la pudeur et de la pureté.

Si on ne peut pas supprimer de tels scandales, du moins est-il urgent de rappeler à tous la beauté et les exigences de la pureté chrétienne, afin qu'on appelle le mal le mal, et que le vice ne soit jamais tenu pour la vertu.



## QUATRIÈME PARTIE

### QUELQUES CONSEILS PRATIQUES OU LES PRINCIPAUX MOYENS DE SAUVEGARDER LA CHASTETE DURANT LES FIANÇAILLES.

Les fiancés doivent savoir que la chasteté n'est *pas toujours facile* au cours des fiançailles, surtout quand celles-ci sont exagérément prolongées. Mais ils doivent être également convaincus que cette chasteté leur sera *toujours possible, avec l'aide de la grâce divine*, sur laquelle ils seront toujours en droit de compter.

Mais pour garder leur chasteté durant toutes leurs fiançailles, il leur faudra remplir *certaines conditions* et mettre en œuvre *certaines moyens* sans lesquels ils ne pourraient aboutir qu'à de lamentables échecs.

#### **Les conditions nécessaires.**

*D'abord et avant tout, ils doivent avoir l'un et l'autre le sens, l'estime et l'amour de leur chasteté ; ils doivent savoir en outre que Dieu ne commande jamais l'impossible... et qu'à toutes les âmes sincères et priantes « Il donne ce qu'Il ordonne »*, c'est-à-dire qu'Il accorde la force de faire ce qu'Il commande.

Mais en raison de la force des poussées charnelles, la vertu de chasteté ne peut être maintenue qu'à une double *condition* : d'abord une attitude d'effort et de lutte, ensuite (et surtout) une *intense vie surnaturelle* alimentée par la prière et par la *réception fréquente de la Pénitence et de l'Eucharistie*.

#### **Un effort personnel.**

*L'effort sera d'abord personnel* et devra porter non seulement sur la maîtrise de l'instinct sexuel et la vertu de chasteté, mais encore *sur tous les plans et sur toutes les vertus*. Il faudra, en particulier, faire à l'esprit de sacrifice et de mortification la part qui lui revient normalement dans toute vie sérieusement chrétienne.

## Un effort à deux.

A cet effort personnel devra s'ajouter *un effort à deux*, spécialement à l'occasion des rencontres. Non seulement les fiancés doivent éviter tout ce qui constitue une faute contre leur chasteté, mais il doivent garder *entre eux, toujours et partout*, une certaine *réserve*, une certaine *modestie*, une vraie *pudeur* qui les préservera de bien des tentations et de bien des difficultés.

Ils devront faire preuve d'une parfaite *simplicité ou franchise* mutuelle dans leur combat pour la chasteté. Que chacun dise clairement à l'autre ce qui constitue pour lui (de la part de l'autre) une occasion de troubles et de difficultés. L'expérience montre que cette simplicité mutuelle (malheureusement trop rare) constitue pour les fiancés *une aide très importante pour la sauvegarde de leur pureté*.

## La fiancée, gardienne de la chasteté.

Dans cet effort commun des fiancés pour assurer la maîtrise de leurs sens, *la jeune fille* doit savoir qu'elle a *le rôle principal*. Autant elle peut entraîner de tentations, de faiblesses et de chutes pour son fiancé, si elle se montre imprudente, immodeste et provoquante, autant elle peut *l'aider et le soutenir*, si elle sait rester ce qu'elle doit être. Se rappelant ce qu'on a dit plus haut des différences considérables qui séparent l'homme de la femme dans le domaine de l'excitabilité sexuelle, la fiancée devra toujours se considérer comme *la gardienne et la principale responsable de la chasteté des fiançailles*. Bien loin de vouloir être pour son fiancé une source de tentations et de provocations inconsidérées, elle voudra être pour lui la délicate compagne sur laquelle il peut toujours compter pour le bien et pour le mieux, et à laquelle il gardera toujours une indicible reconnaissance pour l'aide qu'elle lui aura apportée dans son rude combat de la pureté.

## INDICATIONS PRATIQUES pour les RENCONTRES

Dans toute la mesure du possible, *les fiancés ne doivent pas s'isoler dans un endroit où ils ne pourraient pas être surpris d'un moment à l'autre*.

De plus, on ne saurait trop déconseiller aux fiancés chrétiens les divertissements (bals, théâtres, cinéma) qui risquent de surexciter leurs sens et de rendre beaucoup plus difficile pour eux le combat de la pureté.

De même, ils veilleront à éviter les folles randonnées, les voyages et les séjours au loin, surtout s'ils devaient les faire *à eux seuls*.

Il faut également *réprouver* un usage qui tend à se répandre dans certains milieux chrétiens: *le séjour des fiancés sous le même toit*. De telles pratiques sont extrêmement périlleuses (l'expérience le prouve), et on ne saurait que les rejeter au nom de la prudence chrétienne (1).

Pour ce qui est de la *fréquence* et de la *durée* des rencontres, il n'est pas possible de donner des règles strictes qui seraient valables pour tous.

Si l'un ou l'autre éprouvait, du fait de rencontres trop rapprochées, certaines tentations exceptionnelles ou un certain énervement de ses forces morales et spirituelles, ce serait une indication qui devrait les faire espacer d'avance. (2).

Sont pratiquement à *déconseiller* les rencontres *solitaires et prolongées, surtout de nuit*.

Le meilleur *endroit de rencontre* est normalement le *milieu familial*. Non seulement c'est là qu'on risquera d'être le moins exposé aux tentations venant de certaines imprudences; mais c'est également là qu'on apprendra normalement à se mieux connaître en observant le comportement de l'autre envers les siens...

« Défions-nous de ceux qui, sous prétexte d'une plus grande intimité, veulent fuir le regard des parents et ne sont bien que loin de tous ceux qui sont chargés de les protéger. Si un jeune homme aime vraiment une jeune fille, il saura

(1) A ce sujet on ne saurait qu'approuver les sages remarques suivantes, à l'usage des *parents*: « Les parents ne peuvent tolérer, sans encourir la plus grave responsabilité morale, que des fiancés partent seuls en vacances ou séjournent seuls à la maison en leur absence. Ils doivent s'y opposer de toute leur énergie et n'admettre aucune raison. » (« *Les Gardiennes du Foyer* », juin 1956, p. 8).

(2) Cependant des visites *quotidiennes et prolongées* devraient être considérées comme *excessives et dangereuses*.

Que s'il s'agit de visites *assez prolongées* (pouvant durer *quelques heures*), il conviendrait de les limiter à *une*, ou au maximum à *deux par semaine*.

facilement accepter de la voir dans son milieu naturel, là où il pourra mieux la connaître.

« Quant aux fréquentations faites habituellement dans les restaurants, sur la rue, dans les parcs publics, en automobile ou, ce qui est encore plus déplorable, dans leur chambre, on ne saurait les tolérer. Ce sont là des occasions trop prochaines de péché pour qu'elles soient acceptées par des gens sérieux.

« Si on ne peut se rencontrer sans être vraiment exposé à une occasion prochaine de péché, il faut faire tous les sacrifices voulus pour sauver son âme *avant tout*. » (1)

Pour ne pas s'exposer à des tentations souvent violentes (et inutiles), les fiancés devront *éviter* entre eux *toutes familiarités et toutes attitudes particulièrement dangereuses*: c'est ainsi qu'ils ne devront jamais s'étendre l'un près de l'autre, ni s'asseoir sur les genoux l'un de l'autre.

Enfin, peut-être n'est-il pas inutile de signaler que c'est au moment des *adieux* qu'il faudra se montrer particulièrement vigilants et réservés, parce que c'est alors que la tentation se montre généralement plus forte.

En règle générale, les fiancés doivent savoir que *la chasteté devient de plus en plus difficile à mesure que les fiançailles se prolongent et à mesure qu'ils approchent du mariage*.

Ce n'en sera qu'un motif de plus pour « *veiller et prier* » encore davantage. Il y aura peut-être lieu de rendre alors *les rencontres moins fréquentes et plus réservées*.

Au milieu de leurs difficultés et de leurs luttes, les fiancés aimeront *invoker la Très Sainte Vierge Marie*: n'est-elle pas la Vierge de toute pureté et la Mère du bel amour ?.. Ils la prieront *ensemble*, à l'occasion de leurs rencontres; ils la prieront, aussi, *séparément*.

Ils seront plus fidèles que jamais à la pratique régulière de la *confession*. Ensemble ou séparément (selon les circonstances), ils aimeront puiser fréquemment dans *l'Eucharistie* les énergies surnaturelles qu'on chercherait vainement ailleurs.

Et c'est ainsi qu'ils obtiendront de Dieu *le supplément de force* dont ils auront besoin pour rester toujours purs.

(1) Centre Catholique de l'Université d'Ottawa: *Cours de Préparation au Mariage*, p. 73.

## CONCLUSION DE L'EXPOSÉ SUR LA CHASTÉTÉ DANS LES FIANÇAILLES

Telles sont les règles qui régissent la chasteté des fiançailles chrétiennes.

Elles peuvent paraître sévères ; et elles le sont, en effet, surtout si on les compare au dévergondage éhonté des mœurs de notre temps.

Mais cette sévérité n'est que *l'expression de la prudence, et de la prudence la plus élémentaire.*

Et si tous les fiancés avaient la sagesse de les observer, *ils éviteraient une foule de tentations, de troubles et de chutes, de péchés et de misères*, qu'on est bien obligé de constater et de déplorer chez un trop grand nombre.

Bien plus, tous ceux qui accepteront d'y conformer leur conduite y trouveront *d'inestimables récompenses* : ils verront *croître leur amour* en même temps que leur *respect*, leur *estime* et leur *confiance* réciproques ; ils éprouveront l'un pour l'autre une profonde *reconnaissance* ; et ils goûteront ensemble les *joies* très pures et très élevantes qu'apporte à toutes les âmes bien nées le victorieux combat de la pureté.

Enfin, tout cela attirera sur leurs âmes des *grâces précieuses* pour le présent et pour l'avenir.

Et ils découvriront, un jour, que *rien n'aura tant contribué à l'édification de leur amour chrétien* que la lutte menée ensemble, avec la grâce de Dieu, *pour le respect absolu de la chasteté durant leurs fiançailles* (1).

(1) Dans un récent article de la revue familiale : *Les Gardiennes du Foyer*, n° 153 de Janvier 1956, p. 18, nous avons relevé cette formule très heureuse : « La nature humaine est ainsi faite qu'un homme et une femme quand ils s'aiment sont l'un pour l'autre une terrible tentation. C'est ce que Saint Jérôme a exprimé dans une phrase célèbre : « *Un homme et une femme c'est du feu et de la paille, et le diable souffle dessus* ». Nos fiancés s'aiment. Ils sont homme et femme, Gare au diable !.. » La même revue n° 156, Juin 1956, p. 24-28, a consacré un remarquable article à la morale chrétienne de la chasteté. Au moment où le présent chapitre était en préparation, nous avons été heureux de lire ces pages et de nous en inspirer pour bien des détails et même pour certaines formules particulièrement bien trouvées.



# QUELQUES TEXTES DE S. S. PIE XII SUR LA PURETÉ DE LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI

A bien des reprises et en diverses circonstances S.S. Pie XII a rappelé au monde chrétien, et spécialement à la jeunesse d'aujourd'hui, l'enseignement de l'Église au sujet de *la chasteté*.

Dans un monde qui a trop souvent perdu le sens et l'estime de la pureté, il sera bon de lire et de méditer quelques unes des paroles qu'a su trouver le Souverain Pontife pour exalter cette vertu aux yeux de tous les jeunes de notre temps. (1)

## Son obligation toujours actuelle.

« Nous déclarons... aux éducateurs et à la jeunesse même: le commandement de la pureté de l'âme et du corps est... *valable* sans diminution pour la jeunesse *d'aujourd'hui*.

Elle a l'*obligation* morale et, avec l'aide de la grâce, la *possibilité* de se garder pure. Nous repoussons donc comme erronée l'affirmation de ceux qui considèrent comme inévitables les chutes durant les années de puberté, qui de la sorte ne mériteraient pas qu'on en fasse grand cas, comme si elles n'étaient pas des fautes *graves*.

Au contraire, c'est *une règle obligatoire et sage que l'éducateur* — sans cependant négliger de représenter aux jeunes les nobles qualités de la pureté, de manière à les amener à l'aimer et à la désirer *pour elle-même* — *inculque toutefois clairement le commandement comme tel, dans toute sa gravité et son importance de loi divine.* »

(A l'Action Catholique Italienne, 20 mars 1952).

« Tous unis avec une généreuse émulation, efforcez-vous de réintégrer et de restaurer l'honnêteté et la pureté des mœurs dans tous les domaines; dans l'éducation des enfants, dans la formation d'une jeunesse *pure, sincère, fière et jalouse de sa vertu*; dans tous les domaines de la vie du *travail*, dans les délassements, dans les *loisirs*, dans les *exercices sportifs*.

*Sinon, c'en est fini de l'honneur chrétien du peuple, c'en est fini de la dignité humaine, car Dieu « ne nous a pas appelés à l'impureté mais à la sainteté »*, (I. Thess. 4, 7).

(Au peuple de Rome, 18 mars 1945).

## Ses motifs profonds.

### I — La dignité humaine et chrétienne qui réclame respect du corps.

« N'oubliez jamais que vous portez Dieu en vous par la grâce qui revêt votre âme; n'oubliez pas que cette divine présence fait, non pas seulement de votre âme, mais aussi de votre *corps un temple saint*.

(1) La plupart de ces textes ont été empruntés à la revue familiale « *Les Gardiennes du Foyer* » qui les a recueillis et publiés dans son n° d'août-septembre 1956.

« Ne savez-vous pas, écrivait l'apôtre saint Paul, dans sa première lettre aux Corinthiens, que vos corps sont les membres du Christ ? Ne savez-vous pas que vos membres sont le sanctuaire de l'Esprit Saint, qui habite en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous n'êtes plus à vous-mêmes ? ». (I. Cor. VI, 15 et 19).

« La pensée consciente de cette inhabitation divine, cette incorporation au Christ a fait naître et a développé à travers les siècles chez les peuples dociles à l'Évangile, un *religieux respect du corps* qui se traduit dans un ensemble d'arrangement de la personne, des manières, du maintien, des paroles, sagement réglées et mesurées: *la modestie...* La conscience et la grâce... infusent dans les âmes comme un sens qui met en garde leur vigilance contre les dangers qui menacent leur pureté. »

(Aux jeunes filles d'A. C., 6 octobre 1940).

## 2— La vraie liberté chrétienne et la joie.

« Imprimez dans la conscience des jeunes le pur concept de la vraie liberté, digne et caractéristique d'une créature faite à l'image de Dieu. Elle est bien autre chose que dissolution et déchaînement... elle fait se décider soi-même à... vouloir (le bien) et à l'accomplir; elle est la maîtrise sur ses propres facultés, sur ses instincts. »

(A l'Action Catholique italienne, 20 mars 1952).

« D'autres jeunes — l'immense majorité — sont appelés par Dieu à être ses coopérateurs dans la procréation de nouvelles vies. Faites-leur connaître la beauté de l'amour chrétien; et pour les préparer à la formation d'une famille honnête et heureuse faites-leur apprécier *les joies d'une pureté sans tache.* »

(A la J.A.C., 8 sept. 1953).

## 3— La condition de toute formation chrétienne.

« Le « Jacisme » s'est assigné pour tâche la formation des jeunes... dans le monde rural. Or, au *premier* plan de cette action éducative nous mentionnons la régénération de l'institution familiale. Déjà à leur âge, les conditions sont *la réforme des mœurs trop libres, le respect de la jeune fille*, la sérieuse préparation au mariage. »

(A la J.A.C., 7 mai 1950).

## 4— La condition d'un heureux mariage.

« L'éducation des jeunes à la chasteté des pensées et des affections, à la *continence avant le mariage*, n'est pas le but dernier auquel tend la pédagogie chrétienne, mais bien la *preuve* de son efficacité pour former l'esprit contre les dangers qui menacent la vertu. Le jeune homme qui affronte et soutient victorieusement la lutte pour la pureté observera aussi les autres commandements de Dieu, et sera apte à fonder une famille conforme aux desseins du Créateur. »



« Comment espérer et attendre la chasteté et la fidélité conjugales d'un jeune homme qui ne sait jamais se vaincre lui-même, dominer ses passions, rejeter les invitations perfides et les mauvais exemples, et qui s'est permis avant le mariage tous les désordres des mœurs ? »

(Aux Curés et Prédicateurs de Rome, 22 février 1944).

### **L'estime qu'il convient d'en avoir.**

« Promettez à Marie d'être une jeunesse pure...

Il vous appartient... de faire lever à votre suite une nouvelle génération... qui présente au Créateur. *intact, inviolé, sur l'autel des nocces... le trésor de sa pureté...*

Offrez donc à Marie, toujours Vierge et Mère, votre *inébranlable* promesse de sainte pureté. Et Elle, qu'Elle daigne par son puissant secours vous aider à l'observer fidèlement jusqu'à la fin. »

(A la Jeunesse féminine de Rome, 12 mai 1946).

### **Les dangers qui la menacent dans le monde actuel.**

« Unanime, peut-on dire, est l'opinion que la moralité de bien des gens est en continuelle décadence. Et pas seulement de la jeunesse des villes. Dans les campagnes aussi, où fleurissaient autrefois de saines et vigoureuses bonnes mœurs, la dégradation morale est de peu inférieure, car beaucoup d'éléments qui, dans les villes poussent au luxe et au plaisir, ont obtenu entrée libre, même dans les villages.

Il est superflu de rappeler à quel point on a usé et abusé de la radio et du cinéma... à quel point la radio et le cinéma, le mauvais livre, la revue licencieuse illustrée, le spectacle indécent, le bal immoral, l'immoralité des plages, ont contribué à augmenter la liberté, la mondanité, la sensualité de la jeunesse.

Les rapports qui parviennent des régions les plus diverses signalent en tout cela autant de foyers d'abandons religieux et moral de la part de la jeunesse. Mais il faut d'abord en rendre responsable la destruction du mariage qui a pour funeste conséquence l'abaissement moral de la jeunesse. »

(A l'Union des Femmes Catholiques, 24 juillet 1949).

### **Les conditions de sa sauvegarde**

#### **I — La fuite des occasions prochaines.**

« L'éducateur chrétien stimulera les jeunes à *éviter les occasions prochaines* (d'impureté) »...

(A l'Action Catholique italienne, 20 mars 1952).

« Pères et mères de famille, êtes-vous prêts à prendre le solennel engagement de veiller, autant que vous le pourrez, sur vos fils et sur vos filles afin de les préparer et de les défendre contre tous les dangers qui les entourent et *les tenir loin des lieux où l'on est entraîné à l'impureté et à la perversion morale ?* »

(Allocution pour la canonisation de Maria Goretti, 24 juin 1950).

## 2— Des habitudes d'effort, de sacrifice et de maîtrise de soi-même.

« L'éducateur chrétien encouragera les jeunes dans *la lutte* dont il ne cachera pas la rigueur, il les incitera à accueillir courageusement *les sacrifices que la vertu exige* et il les exhortera à persévérer à ne pas tomber dans le risque de déposer les armes dès le début et de succomber sans résistance aux mauvaises habitudes. »

(A l'Action Catholique italienne, 20 mars 1952).

« *Éduquez la jeunesse à la pureté. Aidez-la* quand un mot d'explication, un conseil, une directive sont nécessaires. N'oubliez pas cependant qu'une bonne éducation *qui embrasse toute la vie, qui apprend spécialement à se dominer soi-même* est aussi la meilleure formation en ce domaine. »

(Aux femmes de l'Action Catholique italienne, 24 juillet 1949).

« Le pasteur des âmes... doit former, faire grandir et instruire aux lumières de la foi une génération qui, depuis ses premières années, aura appris à penser saintement, à vivre *chastement*, à se dominer elle-même. »

(Aux Curés et Prédicateurs de Rome, 22 février 1944).

« Opposez à la recherche immodérée du plaisir et à l'indiscipline morale (qui voudraient envahir... les rangs des jeunes catholiques en leur faisant oublier qu'ils portent en eux-mêmes une nature déchue, triste héritage d'une faute originelle) l'éducation de la *maîtrise de soi-même*, du *sacrifice* et du *renoncement*, l'éducation de la *pureté* spécialement pendant les années où le développement aboutit à la maturité. »

(Radio-message au Congrès d'éducation catholique de Bolivie, 6 octobre 1948).

## 3— La modestie ou la pudeur chrétienne.

« En partant de la noblesse que le Christ a conférée au mystère de la maternité on peut conclure à *la forte, courageuse et ferme attitude qui doit être celle de la jeune fille catholique* en face des *publications* ou *spectacles* qui ne font rien voir d'autre qu'audacieuse sensualité, intrigues, adultères, langage équivoque quand ce n'est pas scandales éhontés dans leur crudité.

Pour vous opposer à de telles manifestations... vous avez toujours à votre disposition une arme puissante: *l'abstention absolue...*

Formez donc les jeunes filles catholiques à cette *haute et sainte dignité source d'une protection franche et efficace de l'intégrité physique et spirituelle*. Cette dignité, cette fierté courageuse et indomptable est un don précieux... renforce la vigueur morale de la femme qui, *dans son intégrité*, ne se donne qu'à son époux pour la fondation d'une famille... »

(Aux jeunes filles d'Action Catholique, 24 avril 1943).

« O mères chrétiennes, si vous saviez quel avenir d'angoisses et de périls intérieurs, de doutes mal réprimés, de hontes mal contenues vous préparez à vos fils et à vos filles, en les accoutumant imprudem-

ment à vivre à *peine couverts*, en leur faisant perdre le sens *délicat* de la modestie, vous rougiriez de vous-mêmes et vous redouteriez la honte que vous vous faites à vous-mêmes et le tort que vous causez à ces enfants que le Ciel vous a confiés pour les élever chrétiennement.

Et ce que nous disons aux mères, nous le répétons à nombre de femmes *croyantes* et mêmes *pieuses* qui, en acceptant de suivre telle ou telle *mode audacieuse*, font tomber par leur exemple les dernières hésitations qui retiennent une foule de leurs sœurs loin de cette mode qui pourra devenir pour elles une cause de ruine spirituelle. Tant que certaines toilettes provocantes demeurent le triste privilège de femmes de réputation douteuse et comme le signe qui les fait reconnaître, on n'osera pas les adopter pour soi. Mais le jour où ces toilettes apparaissent portées par des personnes au-dessus de tout soupçon, on n'hésitera plus à suivre le courant qui entraînera peut-être aux pires chutes...

Oh ! combien justement on a observé que si certaines chrétiennes soupçonnaient les tentations et les chutes qu'elles causent *chez les autres* par leurs toilettes et les familiarités auxquelles, dans leur légèreté, elles accordent si peu d'importance, elles s'épouvanteraient de leur responsabilité ! »

(Aux jeunes filles d'A.C., 6 octobre 1940).

#### 4 — Le recours aux forces surnaturelles (prière et sacrements).

« L'expérience générale d'hier, d'aujourd'hui et de toujours... atteste que dans l'éducation morale ni l'initiation (sexuelle) ni l'instruction ne présente de soi aucun avantage, qu'elle est, au contraire, gravement malsaine et préjudiciable, si elle n'est fortement liée à *une constante discipline, à une vigoureuse maîtrise de soi-même, à l'usage, surtout, des forces surnaturelles de la prière et des sacrements. Tous les éducateurs catholiques dignes de leur nom et de leur mission savent bien le rôle prépondérant des énergies surnaturelles dans la sanctification de l'homme, jeune ou adulte, célibataire ou marié.* »

(Aux pères de famille français, 18 sept. 1951).

« ... N'oubliez jamais que *ce but (la conquête de la pureté) ne peut être atteint sans l'aide puissante des sacrements de la confession et de la Très Sainte Eucharistie dont la valeur surnaturelle éducative ne pourra jamais être appréciée comme il le faudrait.* »

(Radio-message à la Bolivie, 6 oct. 1948).

« Apprenez-leur (aux jeunes) à *prier* et à puiser aux sources de la *Pénitence* et de la *Sainte Eucharistie* ce que la nature ne peut donner : la force de ne pas tomber, la force de se relever. »

(A l'Action Catholique italienne, 23 mars 1952).

« C'est clair: celui qui ne veut pas se dominer lui-même ne le pourra jamais, *et qui croit se dominer en comptant seulement sur ses propres forces, sans chercher sincèrement et avec persévérance le secours divin, sera misérablement déçu.* » (1)

(Discours aux Sages-femmes italiennes, 29 octobre 1951).



(1) Ces dernières paroles s'appliquaient directement à la *chasteté conjugale*, mais elles valent pareillement pour la pureté en général.

## CHAPITRE QUATRIÈME

### LES PRÉPARATIONS NÉCESSAIRES

De plus en plus, et dans tous les pays, on prend conscience de l'importance et de la nécessité d'une certaine préparation au mariage. De là sont nées tout un ensemble d'œuvres et d'institutions très diverses par le nom, par l'esprit et par les méthodes, mais se rejoignant toutes par leur souci commun: celui de mieux préparer les jeunes gens et les jeunes filles à la vie du mariage.

Il faut se réjouir de telles initiatives: elles constituent un grand progrès, et il convient de les recommander à tous ceux qui sont appelés à fonder un foyer. Ils y trouveront des lumières qui les préserveront de bien des faux pas et les aideront grandement dans la mise en route et dans la réussite de leur vie conjugale.

Ici, on voudrait seulement fournir quelques suggestions et indiquer les différents domaines auxquels il convient de penser quand on veut se préparer, en fiancés chrétiens, à fonder un foyer.

#### Article Premier

### LA PRÉPARATION SUR LE PLAN SPIRITUEL

Des fiancés chrétiens doivent *d'abord* avoir à cœur de se préparer au mariage *sur le plan spirituel*. En d'autres termes, ils doivent se préoccuper d'arriver au mariage dans les meilleures conditions pour vivre ensemble une vie conjugale pleinement chrétienne, pour faire de toute leur vie de mariage « une vocation de sainteté ».

Pour cela, deux conditions s'imposent: d'abord, qu'ils aient *durant toute leur vie précédente* et surtout *durant tout le temps de leurs fiançailles*, un souci de sanctification personnelle; ensuite, qu'ils soient clairement *informés des problèmes que pose la sanctification dans le mariage*.

Le premier point ayant été suffisamment développé plus haut (cf. p. 85 et suivantes), il suffira de dire quelques mots du second.

Et d'abord, il faut parler ici d'un véritable « *devoir de compétence* ». Quand on est marié, on n'a pas seulement la charge de son âme personnelle, mais encore (et spécialement) celle de l'âme de l'autre. Or, si on veut vraiment « *s'aider mutuellement vers Dieu* », il est évident qu'il faut connaître, au moins pour l'essentiel, ce qu'on entend par la « *spiritualité conjugale* » c'est-à-dire, pratiquement, *les règles et les moyens de la sanctification dans le mariage*.

Il ne saurait être question, de reprendre ici un si vaste sujet. Ceux qui voudront approfondir la matière trouveront ailleurs toutes les précisions nécessaires. (1)

Il suffira de souligner quelques points qu'il n'est pas permis d'ignorer si on veut fonder un vrai foyer chrétien.

### **Devoir de s'informer au sujet de la nature et des moyens de la sanctification conjugale.**

Le problème qui domine tous les autres est celui de la sanctification. Il importe donc *avant tout* de savoir ce qu'est *la sainteté dans le mariage*.

A cette question : « *Des saints mariés qu'est-ce que c'est ?* » on doit répondre sans aucune hésitation que ce sont des chrétiens *qui accomplissent la volonté de Dieu sur eux*. Car la sainteté se ramène toujours, en définitive, à l'obéissance à Dieu en tout. Tel a été le cas du Christ, dont toute la vie n'a été qu'une attitude de constante docilité à Dieu son Père; tel a été celui de la Très Sainte Vierge Marie, dont toute la vie n'a été qu'un « *Ecce* » et un « *Fiat* »; et tel a été celui de tous les saints de tous les temps, dont toute la vie n'a été qu'une parfaite obéissance à Dieu.

Le problème fondamental sera donc pour toute âme de chercher à connaître, puis à réaliser le plan, la volonté de Dieu sur elle.

Et pour les époux cette volonté de Dieu se manifestera spécialement à travers les exigences de toutes *les vertus chrétiennes* et des *devoirs d'état* des chrétiens mariés.

Les fiancés devront donc s'informer clairement au sujet des nouveaux *devoirs d'état* qui seront bientôt les leurs : *le devoir de fécondité et d'éducation*, d'une part, *le devoir de l'amour mutuel*, d'autre part.

(1) F. Dantec. *Foyers Rayonnants*, Volume II: *Guide spirituel des Chrétiens mariés*, 4<sup>e</sup> édition. Direction des Œuvres, Quimper.

Il serait inadmissible que des fiancés chrétiens arrivent au mariage avec des vues très superficielles et très incomplètes, et chose encore plus grave, avec des vues erronées sur des devoirs qui auront une telle place dans leur vie et une telle importance dans leur sanctification.

Bien loin de voir dans un juste souci d'information sur ces matières une curiosité indiscreète et illégitime, ils doivent y voir, au contraire, un des aspects d'une sérieuse préparation immédiate au mariage. Connaître clairement ses devoirs c'est se mettre en meilleur état de les remplir. Et beaucoup ont souvent manqué à leurs obligations parce qu'ils les connaissaient mal ou parce qu'ils les ignoraient complètement.

Les fiancés aimeront méditer la grandeur de la mission qu'ils auront à remplir. Ils ne verront point dans le mariage la seule satisfaction de leurs désirs mais ils doivent le considérer *avant tout* comme une *grande mission* que Dieu leur confie pour le bien de l'Eglise tout entière. Qu'ils s'y engagent donc en toute générosité, bien décidés à mettre en œuvre tous les talents que Dieu leur a donnés, et dont ils devront lui rendre compte un jour.

Pour ce qui est du *devoir de l'amour mutuel*, ils devront se convaincre que le véritable amour conjugal chrétien doit être, et doit tendre à devenir de plus en plus, un *amour-charité*, c'est-à-dire spécialement un oubli de soi, un sacrifice de soi, une préoccupation de l'autre et un absolu dévouement à l'autre.

Ils réfléchiront ensemble sur *les difficultés et les obstacles* qui se dressent couramment sur le chemin de l'amour et sur les *moyens* à mettre en œuvre pour les surmonter.

Ils approfondiront ensemble toutes *les vraies exigences* de l'amour conjugal chrétien: sur le plan des âmes, sur le plan des esprits et des cœurs, sur le plan des corps, sur le plan de toute la vie. Ils s'efforceront de comprendre, dans la lumière du Christ, le vrai sens, la grandeur et la misère des réalités charnelles du mariage, ainsi que les lois qui en règlent l'usage.

Ils aimeront aussi méditer la doctrine du *sacrement de mariage* en songeant qu'ils en seront eux-mêmes les mi-

nistres au nom du Christ, et en pensant surtout à toutes les *grâces* inépuisables que le Christ y a mises pour eux afin de les aider dans l'accomplissement de leurs devoirs *de parents et d'époux* chrétiens.

En outre, ils se préoccuperont de connaître les autres grands moyens, privilégiés et surnaturels, de la sanctification conjugale; l'importance et la place de la mortification dans le mariage; le rôle de la prière et des sacrements, des lectures spirituelles et des recollections.

### **Retraite de mariage.**

Pour couronner cette « préparation spirituelle », tous les fiancés fervents devraient prendre part à une « *retraite de mariage* » (1). Malgré la gêne qui pourrait en résulter pour eux et malgré les sacrifices qu'ils devront s'imposer, ils ne devront *jamais hésiter* à suivre une telle retraite.

Il s'en organise de plus en plus dans tous les diocèses; et il est à souhaiter qu'elles se multiplient au point de devenir partout, et plusieurs fois par an, une institution régulière.

Les impressions de tous ceux qui en ont bénéficié constituent un témoignage formel: la retraite faite ensemble, à quelque temps du mariage, est une grâce merveilleuse qui contribue à *un degré exceptionnel* à préparer les âmes à un heureux et saint mariage.

Ainsi préparés « spirituellement » les fiancés seront normalement à même de réaliser le grand idéal du mariage et d'en faire, avec la grâce du Christ, *une commune montée vers les sommets*, une véritable *vocation de sainteté*.

(1) A l'expression habituelle « *retraite de fiancés* » nous avons préféré ici, celle de « *retraite de mariage* » pour bien signifier qu'il s'agit d'une retraite consacrée à la préparation *immédiate* au mariage (certains ont proposé l'expression « *retraite prénuptiale* »). Il est évident qu'en soulignant les bienfaits d'une telle retraite, on ne nie pas la grande utilité des « *retraites de fiançailles* », consacrées aux problèmes qui concernent directement les fiancés: ce sont choses différentes et il ne faut pas confondre les genres. On trouvera à la fin de l'ouvrage (cf. plus bas p. 173) un appendice concernant les *retraites de préparation au mariage*.



## Article Second

### LA PREPARATION SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE

A la préparation sur le plan spirituel doit s'ajouter la préparation *sur le plan psychologique*: en d'autres termes, les fiancés doivent s'efforcer d'acquérir tout ce qui favorisera plus tard *leur bon accord, leur bonne entente, leur pleine compréhension mutuelle*.

Cette préparation comportera, elle aussi, un double aspect, une double série de préoccupations: ce sera d'abord *un souci d'effort personnel* dans le domaine de la vie morale, ce sera ensuite *un souci de se mieux connaître* l'un l'autre.

#### **L'effort moral personnel.**

Contrairement à des idées très répandues, le mariage chrétien et spécialement, l'amour conjugal chrétien, ne sont *pas chose facile*. Il faut se garder ici de toutes illusions: il n'est pas si simple de s'aimer !

Pour être vraiment stable et plénier, l'amour conjugal (dans le sens de bon accord mutuel) exige une somme de *vertus* qu'on ne saurait négliger. Au fond, on pourrait dire que cet amour ne peut s'épanouir pleinement qu'au milieu de *toutes les vertus chrétiennes*.

Par conséquent tout effort fait par les fiancés pour la conquête de ces vertus sera une contribution importante à la future réussite de l'amour.

Cette pensée (s'ajoutant à ce qu'on a dit plus haut) sera un nouveau motif et un nouveau stimulant pour les fiancés dans leur effort moral et spirituel.

On ne saurait, ici, reprendre en détail le programme complet d'un tel effort. Du moins voudrait-on signaler *quelques points* particulièrement importants.

#### **La lutte contre le (ou les) défauts dominants.**

En premier lieu il faut attirer l'attention des fiancés qui veulent édifier plus tard un bel et grand amour, *sur la nécessité de combattre leurs défauts dominants*. Ceci présente une *importance capitale*: car un seul défaut grave et

non combattu risque de compromettre irrémédiablement plus tard la bonne entente conjugale. Qu'il s'agisse de l'orgueil ou de l'entêtement, de la paresse ou de l'intempérance, de la colère ou de l'égoïsme, peu importe: *un seul* de ces graves défauts *non combattu* suffit à mettre l'amour en péril dans n'importe quel ménage.

Pour ce qui est de *l'égoïsme*, qui demeure si profondément ancré en chacun, on veillera particulièrement à le combattre partout et en toute occasion.

Car toute victoire sur cet égoïsme est une « prime d'assurance » pour l'avenir de l'amour et de la bonne entente dans le foyer.

### **La « poursuite » de la charité.**

Mais ce qui préparera le mieux l'amour dans le futur foyer ce sera *sans aucun doute* l'effort de chaque fiancé pour « poursuivre » (selon le mot de Saint Paul — 1 Cor. 14, 1) la charité, c'est-à-dire pour progresser sans cesse dans la pratique de l'amour des autres.

On a vu plus haut l'importance et les exigences de cet effort dans la préparation du mariage, et il suffira de s'y reporter (cf. p. 89 et suivantes).

Parmi tous les moyens qui préparent à l'amour conjugal chrétien et en particulier à la bonne entente mutuelle il faut mettre au premier rang la pratique de la charité.

Si nous croyons de nouveau devoir y insister, c'est parce qu'il y a des vérités qu'on est trop tenté d'oublier et qu'il faut constamment rappeler, à temps et à contretemps. La charité fraternelle n'est pas seulement le signe distinctif des vrais disciples de Jésus-Christ (Jean 13, 35), elle est aussi *le signe distinctif des vrais fiancés chrétiens* ; comme elle est le signe distinctif des vrais foyers rayonnants chrétiens.

Que tous les fiancés en soient bien convaincus: tout effort qu'ils feront pour progresser dans cette charité (envers *l'autre* et envers *les autres*) est normalement une garantie et une acquisition pour leur futur amour.

Il est d'ailleurs bien entendu que l'amour du prochain ne saurait jamais aller sans *l'amour de Dieu*. De plus, c'est un fait d'expérience dont témoignent une foule d'époux

chrétiens: *on ne s'aime jamais aussi bien que quand on aime Dieu.* Voilà pourquoi les fiancés qui veulent se mettre dans les meilleures conditions pour assurer leur futur amour auront également grand soin de progresser dans l'amour de Dieu.

Car tout se tient dans la vie chrétienne: aucune vertu ne peut être séparée de toutes les autres. Et c'est en progressant dans tout l'ensemble des vertus qu'on se prépare le mieux à vivre, dès le départ, un grand amour conjugal chrétien.

### **Le souci de se mieux connaître.**

Pourtant, cet effort moral personnel ne serait *pas suffisant* pour préparer la bonne entente des cœurs dans le futur foyer. Il faut aussi que les fiancés s'efforcent de *se mieux connaître.*

Sans doute est-ce une exagération que de faire de cette connaissance mutuelle l'unique but et l'unique raison d'être des fiançailles. Normalement avant de se « fiancer » (c'est-à-dire de se promettre l'un à l'autre pour le mariage) on doit se connaître déjà assez pour savoir qu'on peut, en toute prudence, s'engager vis-à-vis de l'autre.

### **Importance de cette connaissance mutuelle.**

Cependant il est *très important* que les fiancés profitent de la période de leurs fiançailles pour *progresser dans leur connaissance mutuelle.*

La raison principale n'est pas (comme on le dit trop souvent) de leur permettre de découvrir s'il n'existe pas entre eux quelque incompatibilité radicale et insurmontable. Dieu merci, ce sont des cas relativement rares entre fiancés qui ne se sont point promis à la légère et sans réflexion.

Le principal bienfait de cette connaissance sera de les aider à *mieux comprendre* combien ils sont *deux êtres différents et complémentaires.*

Un des obstacles qui gênent le plus souvent la bonne entente conjugale, c'est que l'un et l'autre ignorent pratiquement les différences profondes et naturelles entre l'homme et la femme. Ce qui pourrait d'abord paraître

une boutade n'est que l'expression d'une vérité fondamentale: « Beaucoup de difficultés du mariage viennent de ce que le mari n'a pas sérieusement réfléchi aux problèmes qui naissent de ce que ce soit une femme qu'il a épousée, et de ce qu'il doit la traiter en femme, selon son caractère de femme, ses besoins et ses aspirations de femme; tandis que la femme n'a jamais songé que, puisque c'est un homme qu'elle épouse, elle doit le traiter en homme, selon son caractère, ses besoins, et ses aspirations d'homme. En se mariant le mari assume la charge de faire le bonheur d'une femme, et de telle femme; la femme, de faire le bonheur d'un homme, et de tel homme. Le bonheur d'une femme ne tient pas aux mêmes éléments que celui d'un homme; Le bonheur d'un homme ne tient pas aux mêmes éléments que celui d'une femme. » (1)

Étant donné que ces profondes différences existent et qu'il est très important de les connaître, les fiancés doivent considérer comme une de leurs tâches les plus utiles *d'apprendre à se connaître* durant leurs fiançailles.

### Comment y parvenir ?

Il leur faudra pour cela mettre en œuvre *certaines moyens appropriés*.

Il y aura d'abord *l'observation personnelle*: c'est à chacun d'ouvrir les yeux (et les oreilles !) sur l'autre pour connaître ses réactions, ses réflexions, sa mentalité, ses goûts, ses préférences, et pour tout dire d'un mot: sa personnalité.

Tous comprendront que cette connaissance ne pourra s'acquérir que si les fiancés ont la possibilité (et se donnent la peine) de se rencontrer dans des *circonstances favorables à leurs échanges et à leurs réflexions profondes*. Cela exige un climat de silence et de recueillement qu'on ne saurait trouver dans le tumulte de la plupart des divertissements modernes.

En outre, les fiancés doivent *s'aider à se connaître*, en se communiquant franchement leurs pensées, leurs réflexions, leurs impressions et leurs sentiments. Sans cette franchise et cette « transparence » mutuelles, ils ne pour-

(1) Chanoine Leclercq: le *Mariage Chrétien*, p. 88.

ront jamais parvenir à se connaître et demeureront toujours l'un pour l'autre un mystère impénétrable.

« Aucune union sincère n'est possible sans *franchise* et *loyauté* de part et d'autre: Le mariage l'exige plus que toute autre union. *Aussi aucune cachotterie, aucun secret ne doivent exister entre l'un et l'autre, sauf ceux de la conscience.* Ces confidences d'ailleurs, entretiennent l'amour. Que ceux qui, sur ce point, sont réticents, apprennent, avec leurs fiançailles, à se confier sans arrière-pensée ».. (1)

« Ce qui est sûr, c'est que si on désire une union profonde des intelligences et des esprits dans le mariage, *il faut dès le début des fiançailles, prendre l'habitude de l'échange.* C'est un lieu commun de dire que le temps des fiançailles est fait pour se connaître l'un l'autre. *Il faut donc parler.*

« Si on ne s'efforce pas à échanger ses pensées, on renonce vite à se comprendre. Ces échanges doivent commencer *dès qu'on envisage le mariage* ; sinon à quoi rimerait les fiançailles ?

*Or ces échanges ne sont pas aussi faciles qu'on pourrait le croire tout d'abord.* Il arrive que des fiancés avouent leurs difficultés à ce sujet : « *Nous ne savons pas trop quoi nous dire !* »

« Pourquoi ne pas imiter l'exemple et ne pas adopter la formule de certains couples qui préparent à l'avance le sujet de leur prochaine rencontre, *en notant ce dont ils devront discuter, en se passant un article, un journal, un livre* qui leur fourniront une matière d'échange ?...

« ...Il faut *parler de soi d'abord.* Un autre va vous prendre en charge (et vous le prendrez en charge vous aussi) : il a le droit de savoir qui vous êtes, quelles influences vous ont façonné, devant quel choix vous vous êtes trouvé, quelles sont les questions que vous vous posez.

« Il faut *parler d'amour* aussi, mais avec tout le respect, tout le sérieux, toute la délicatesse qui s'imposent.

« Il faut *parler de la vie* enfin, c'est-à-dire de tout le contexte professionnel, économique, social, apostolique de la vie du futur foyer... » (2)

Enfin, ils auront soin *de lire certains ouvrages* qui les aideront à mieux comprendre les différences entre les tempéraments masculin et féminin. De telles lectures ne sont point une perte de temps ou une curiosité indiscreète. Elles aideront beaucoup les fiancés à se mieux connaître et à se mieux comprendre, et donc aussi à mieux s'aimer (3).

(1) Centre Catholique de l'Université d'Ottawa: *Cours de Préparation au Mariage*, p. 10.

(2) Colette Normand : *Le secret des époux heureux : ils ont toujours quelque chose à se dire*, dans *Promesses*, 1<sup>er</sup> décembre 1956, p. 6, 7, 23.

(3) A l'usage des fiancés, on peut signaler les excellents ouvrages de Pierre Dufoyer: *Le Mariage*: livre du jeune homme, livre de la Jeune Fille; et surtout: *Pour toi, Fiancé et Jeune Mari; Pour toi, Fiancée et Jeune Epouse.* (Edition Casterman).

Assurément, il ne faudrait pas que les fiancés attendent de se connaître « à la perfection » pour se marier : dans les meilleurs foyers eux-mêmes il faut plusieurs années de vie commune avant d'y parvenir... Mais ils doivent attacher une très grande importance à une certaine connaissance mutuelle avant leur mariage : plus ils se connaîtront et plus il leur sera facile de se comprendre et de s'adapter l'un à l'autre quand ils seront mariés.

Enfin, ils ne doivent pas s'étonner s'ils découvrent (chacun de son côté) que l'autre n'est pas entièrement parfait. Selon une formule banale mais qui traduit une vérité première « la perfection n'est pas de ce monde ». C'est un des grands secrets de la réussite de tout foyer que de s'accepter tel qu'on est et de s'efforcer de tendre ensemble à devenir meilleur.

---

## ARTICLE TROISIÈME

### LA PRÉPARATION MATÉRIELLE

Aussi importantes que soient la préparation spirituelle et la préparation psychologique, elle ne sauraient suffire pour assurer une heureuse réussite d'un foyer chrétien.

Il y faut en outre une certaine *préparation matérielle*, et on entend par là tout ce qui est nécessaire pour assurer au futur foyer une *existence humaine convenable*.

#### **Le problème d'une situation viable.**

D'abord il faudra s'assurer *les ressources nécessaires pour assurer la vie du futur foyer*.

C'est assez dire toute l'importance de *la recherche d'une situation « viable »*.

Sans doute n'est-il pas nécessaire de trouver (surtout pour les débuts du mariage) une situation financièrement très brillante et exceptionnellement avantageuse. Ce qu'il faut *avant tout c'est un métier qui permette au foyer de vivre humainement*.

Si cette condition n'est pas réalisée (ou si, en tout cas, il n'y a pour le futur foyer aucune « situation » en perspective), il ne faut pas hésiter à déconseiller ou du moins à retarder le mariage.

Le problème est évidemment très grave; mais n'est-il pas contraire à la prudence la plus élémentaire de fonder un foyer qui ne pourra pas disposer de ressources suffisantes pour vivre ?

Nous pensons que ce point mérite une réflexion très attentive. Bien des foyers ne sont rapidement dissociés et même effondrés parce qu'on n'y avait pas suffisamment prêté d'attention. Il ne faut pas vivre dans les nuages et se bercer d'illusions. Un des premiers devoirs de la préparation au mariage ce doit être d'assurer à son futur foyer une existence humainement possible.

Dans cette même perspective on ne saurait trop recommander aux jeunes gens et aux jeunes filles (même avant, mais surtout durant la période des fiançailles) de songer à

leur avenir et de mettre soigneusement de côté les ressources qu'ils pourraient déjà épargner. Aussi modiques qu'elles soient, elles pourront constituer une précieuse réserve pour l'avenir, surtout pour les premiers débuts du foyer.

Encore dans le même ordre de préoccupations, ne serait-il pas souhaitable de réduire souvent certaines folles dépenses qui sont faites à l'occasion des fiançailles ou des noces, et de consacrer l'argent ainsi épargné pour aider les jeunes époux dans leur installation matérielle ? En matière de réjouissances il faut bien agir selon les convenances; mais les « convenances » ne doivent jamais être en conflit avec une certaine discrétion et avec les dures nécessités de l'existence. En ce domaine comme ailleurs il appartient aux chrétiens de trouver la note juste et de donner l'exemple à tous les autres.

### **Le problème du logement.**

Après s'être assuré que le foyer pourra disposer de ressources suffisantes pour une existence vraiment humaine, les fiancés doivent se préoccuper de la question de leur futur *logement*.

Là aussi, il faut être réaliste et ne pas risquer de compromettre son bonheur et le bonheur du foyer en faisant preuve de légèreté et d'insouciance.

Ce problème présente une telle importance que, s'il n'est pas résolu, il faut avoir le courage et le bon sens de ne pas contracter mariage.

Sans doute faut-il déplorer (et très profondément) une situation générale qui aboutit à cette terrible crise du logement, qui est une des plaies et des hontes de notre temps. Mais rien ne servirait de déplorer cet état de choses si on prétendait n'en tenir aucun compte pour son cas personnel.

*En règle générale, un mariage doit être retardé aussi longtemps que les fiancés n'ont pas l'assurance de pouvoir disposer d'un logement.* Un tel point de vue peut paraître très dur et très « inhumain », et il l'est en effet d'une certaine manière. Mais elle est encore beaucoup plus dure et plus inhumaine la condition, d'un ménage (soit seul, soit surtout s'il y a déjà des enfants) qui n'a ni feu ni lieu. Tous les fiancés chrétiens doivent y réfléchir; tout le monde sait bien que « de deux maux il faut choisir le moindre » :



or c'est un moindre mal de n'être pas marié que de l'être sans avoir un nid, si modeste soit-il, pour abriter son amour.

Si nous avons cru devoir insister sur ce point, c'est qu'il y a des misères dont nous avons été trop souvent les témoins et dont le souvenir ne peut plus s'effacer de notre cœur. Il ne faut pas, du moins, qu'elles aient été inutiles pour les autres...

### **La cohabitation.**

Ici se pose, naturellement, la question si importante et si complexe de la *cohabitation*.

Là aussi, il n'y a pas de formules générales; et certaines solutions par trop « radicales » se sont montrées simplistes et désastreuses. A ce sujet nous nous contenterons de reprendre ici ce que nous avons dit ailleurs: « En principe, dans une vue abstraite des choses, il vaudrait mieux pour chaque foyer avoir son « chez soi », pour pouvoir organiser sa vie en toute liberté et en toute indépendance. C'est ce qu'on veut dire quand on dit que « mariage et ménage vont de pair ».

En fait, c'est là une solution souvent impossible, parce que le nouveau foyer ne peut pas disposer d'un logement personnel; ce serait même, dans bien des cas, une « solution malheureuse », parce qu'elle ne tiendrait pas compte de certaines nécessités économiques et sociales et parce qu'elle risquerait de provoquer un étonnement défavorable dans un milieu encore mal préparé à le comprendre.

La cohabitation est, en fait, une nécessité pour beaucoup de jeunes foyers, spécialement ruraux. Il leur faudra donc accepter une situation contre laquelle on ne peut rien. Ils devront seulement s'efforcer de *sauvegarder l'essentiel de leur indépendance et de leur liberté*, sans lesquelles ils ne pourraient guère assurer le maintien et l'épanouissement de leur amour, et sans lesquelles, d'autre part, il leur serait très difficile de conduire, comme ils le doivent devant Dieu, l'œuvre de l'éducation de leurs enfants...

Dans le problème si difficile, si épineux parfois, et toujours si important, de la cohabitation, il faudra s'efforcer de concilier des intérêts et des devoirs qui peuvent parfois s'opposer.

« Entre enfants et parents (aussi bien de part et d'autre) il faut s'efforcer de se comprendre, afin d'envisager les difficultés et d'essayer de les résoudre dans un esprit de *compréhension* et de *concessions mutuelles*, c'est-à-dire en définitive, *dans un grand souci de charité* » (1).

Les faits nous amènent aujourd'hui à ajouter que si le cohabitation entraîne bien des souffrances dans certains cas, elle comporte également, grâce à Dieu, d'admirables réussites lorsqu'elle est vécue dans cet esprit de compréhension et de charité.

« Cohabiter, c'est possible, en y mettant beaucoup de *patience* et de *compréhension*. Mais aussi et surtout, *en prenant à l'avance les dispositions matérielles* sans lesquelles cela peut entraîner une véritable souffrance et parfois même des drames douloureux. » (2)

### **La préparation matérielle de la fiancée.**

On ne saurait terminer le chapitre de la préparation matérielle au mariage sans dire au moins un mot d'une certaine forme de préparation particulière à la fiancée: il s'agit de son initiation dans le domaine des *activités domestiques et ménagères*.

Normalement la jeune fille aura déjà acquis une certaine compétence en ces matières; et ce sera un point fort important pour la réussite du foyer.

Mais si, comme il arrive souvent de nos jours, la fiancée n'a guère eu l'occasion de se familiariser avec de pareilles besognes, elle doit considérer de son devoir de combler cette grave lacune durant la période des fiançailles (3).

Loin d'y voir un temps perdu ou un aspect secondaire et négligeable de leur préparation au mariage, toutes les fiancées chrétiennes auront à cœur de mieux apprendre ce qui concerne leur futur rôle de maîtresses de maison, d'épouses et de mamans.

(1) *Foyers Rayonnants*. Vol. I, 8<sup>e</sup> édition, p. 151-152.

(2) *Foyer Rural* (4-5-56) : « *Cohabiter est-ce possible ?* »

(3) On pourrait par exemple faire un stage de formation dans telle ou telle « *Maison familiale* », où l'on est généralement très heureux d'assurer un pareil service de préparation au mariage.

En tout cela elles ne feront que suivre les sages conseils du Pape lui-même :

« Il faut que les mères acquièrent l'art de *tenir en ordre* une maison, d'équilibrer un *budget*, les notions de *puériculture* et surtout une connaissance suffisante des règles de la *pédagogie* (ou de *l'éducation*). » (1)

## CONCLUSION. DE LA TROISIÈME PARTIE

### Dans la joie de l'Espérance.

En assurant ainsi, ensemble, leur préparation au mariage, les fiancés n'auront perdu ni leur temps ni leur peine, mais ils auront vécu *des fiançailles vraiment chrétiennes*.

Celles-ci leur auront normalement permis *de se mieux connaître*, de faire grandir leur respect et leur estime, leur confiance et leur reconnaissance, leur affection et leur attachement mutuels, et *de progresser dans l'union des cœurs et des âmes*, si importante pour la réussite de leur futur amour.

Dès lors, ils n'auront plus lieu de prolonger inconsidérément la durée de leurs fiançailles et de retarder, *sans un motif vraiment sérieux*, la célébration de leur mariage (2).

N'est-il pas naturel qu'ils attendent impatiemment ce grand jour, qui marquera un moment décisif et comme un nouveau départ dans leurs vies ?

(1) S.S. Pie XII, 19 mars 1953.

(2) S'il faut *déconseiller* des fiançailles « *trop courtes* », on ne saurait, pareillement, que *déconseiller* des fiançailles « *trop longues* » à cause des graves difficultés qu'elles risquent de susciter dans les fréquentations. Sans que l'on puisse donner ici de règles absolues, il semble que, d'une manière générale et sauf grave raison, *la durée normale des fiançailles* doive se situer *entre six mois et un an*. Mais il est évident qu'une telle « indication » ne saurait être tenue pour une loi et qu'elle demande une adaptation à chaque cas particulier.

Car, alors seulement, ils appartiendront totalement l'un à l'autre: à la grave promesse de leurs fiançailles succédera l'engagement encore beaucoup plus grave (parce que irrévocable et sanctionné par un sacrement) de leur mariage...

Mais qu'ils envisagent ce jour *en toute confiance, en toute sérénité, en toute paix et en toute joie dans le Seigneur.*

Pour eux le mariage ne sera point une aventure plus ou moins risquée et plus ou moins hasardeuse, qu'ils auraient à courir avec leurs seules forces humaines.

Le Christ, plus que jamais, deviendra leur conseiller et leur soutien, le grand Ami de tous les jours et de toutes les heures, *le Fidèle par excellence* qui n'abandonne jamais ceux qui veulent lui demeurer fidèles...

S'il est vrai que « *si Dieu ne bâtit la maison, c'est en vain que bâtissent ses bâtisseurs* » (Psaume 126), il est également vrai que *tout foyer qui se fonde sur le Christ, trouvera en lui le plus solide et le plus inébranlable des appuis.*

Un tel foyer pourra faire sien le cri de confiance, sur lequel s'achève, en certains lieux, la cérémonie des noces chrétiennes :

« *In te Domine speravi, non confundar in aeternum: c'est en vous, Seigneur, que j'ai mis mon espérance, je ne serai jamais confondu* »... (1)

Malgré les inconnues et les obstacles du chemin, il pourra se mettre en route **DANS LA JOIE DE L'ESPÉRANCE...**

---

(1) Verset final du *Te Deum*.

# CONCLUSION GÉNÉRALE

## TOUJOURS PLUS HAUT !

« *Marchez de progrès en progrès, car c'est la volonté de Dieu que vous soyez des saints* » (I Thes. 4, 1-3).

Ce mot d'ordre de Saint Paul ne fait que répéter, en le complétant, l'appel du Christ lui-même : « *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* » (Math. 5, 48).

Tout l'idéal du christianisme est là.

Être chrétien, c'est tout voir avec les yeux du Christ, c'est tout juger avec son esprit, c'est vouloir « *mettre tout l'Évangile dans toute sa vie* ».

Celui qui veut se montrer vraiment fidèle au Christ ne doit donc jamais se relâcher ni jamais céder à la tentation de la facilité : *car les solutions de facilité sont toujours des solutions de médiocrité.*

Et donc, si on veut véritablement mettre « *le Christ dans les fiançailles* », il faut que les cœurs s'élèvent très haut et que les âmes refusent de s'arrêter à mi-côte, en cherchant d'impossibles accommodements avec l'esprit d'un monde que le Christ a impitoyablement condamné.

Pour des chrétiens et des chrétiennes de grand idéal (et il en est, Dieu merci, beaucoup plus qu'on ne pense), *les fiançailles ne doivent être qu'une étape, exceptionnellement favorable, dans leur montée vers Dieu.*

Pour eux il s'agit beaucoup moins de savoir quelles licences ils peuvent se permettre que de savoir quelle sainteté ils ont à réaliser désormais ensemble...

Certes, il en coûtera toujours de faire de sa vie quelque chose de beau et de grand. *Mais vivre c'est lutter ; et rien de grand ne se fait jamais sans sacrifice.*

Mais ceux qui auront accepté cette loi du progrès et de la sainteté seront récompensés au-delà de toute attente

et de toute espérance. Car les fruits passeront la promesse des fleurs. (1)

Leurs fiançailles seront un temps d'exceptionnels efforts, mais elles seront aussi la source d'exceptionnelles bénédictions et d'exceptionnelles joies.

Ils auront été pour beaucoup d'autres des modèles et des entraîneurs vers les cimes.

Eux-mêmes en garderont toujours un souvenir sans regrets et sans ombres.

Ayant pris l'habitude de regarder ensemble vers le Christ et de monter ensemble dans son amour et dans sa grâce, ils se seront préparés à faire de toute leur vie, avec l'aide du Seigneur, « *une montée à deux vers les sommets* ».

*Le mariage chrétien* ne doit-il pas être *avant tout*, « *une entr'aide d'amour vers Dieu* » ?

Mais il le sera dans la mesure où il aura été chrétieusement préparé.

Et c'est ainsi que le dernier mot de notre conclusion rejoint tout naturellement celui de notre introduction :

« POUR DES FOYERS CHRÉTIENS RAYONNANTS  
DES FIANÇAILLES CHRÉTIENNES. »

---

(1) A la question souvent posée: «*L'amour du temps des fiançailles est-il plus (ou moins) beau que l'amour dans le mariage ?*» — Il faut répondre: «*L'éclat des fiançailles est grand, mais il ne demeure à l'état de nostalgie que dans les couples mal unis. Le véritable amour, lorsqu'il a grandi, n'est ni plus ni moins beau que l'amour naissant et balbutiant : il est autre*». André Fayol, cité dans: «*De l'Enfance au Mariage*», (numéro spécial de *l'Anneau d'Or*, mai-août 1948, p. 273).

## APPENDICE I

### AU-DESSUS DU MARIAGE: LA VOCATION RELIGIEUSE

#### Un dogme de notre foi.

*La supériorité de la vie religieuse sur le mariage* n'est pas une opinion dont peuvent librement débattre des chrétiens: c'est un *dogme de notre foi*, c'est-à-dire une vérité qui s'impose à notre croyance parce qu'elle nous a été révélée par Dieu et qu'elle nous est clairement enseignée par l'Église.

#### Le sens de cette doctrine.

Il ne s'agit donc pas de renverser l'ordre des valeurs chrétiennes ; et sous prétexte de faire connaître et justement apprécier la doctrine du mariage chrétien, il ne s'agit pas de méconnaître, et surtout de mépriser les grandeurs de la vie religieuse.

Le mariage chrétien ne manque pas de grandeur; il a sa dignité, sa mission, ses grâces propres. On l'a assez souligné tout au long de ces pages.

Mais *au-dessus* du mariage il y a la vie religieuse. Si le mariage est d'argent, la vie religieuse est d'or.

Il ne faut donc pas dire que toutes les vocations se valent, en ce sens qu'on peut indifféremment embrasser l'une ou l'autre, en ce sens que cela n'aurait pratiquement aucune importance, pourvu qu'on s'efforce de réaliser de son mieux celle qu'on a choisie...

L'on ne peut songer à entrer ici, dans tous les détails et dans de longs développements; on voudrait du moins expliquer ce qu'on veut dire quand on affirme la supériorité de la vie religieuse sur le mariage.

#### Ce qu'on ne veut pas dire.

On ne veut pas dire par là que tous les religieux et toutes les religieuses soient *de fait* des chrétiens supérieurs à tous les chrétiens mariés, ou des apôtres plus efficaces.

On ne veut pas dire, non plus, que les valeurs chrétiennes du mariage soient des valeurs contestables, et qu'il ne soit

pas possible aux époux de faire de leur vie une vie en beauté.

Enfin, on ne veut pas dire que la vie religieuse soit pour n'importe qui une forme de vie supérieure, et qu'il serait donc mieux, concrètement et pratiquement, pour chacun et pour chacune d'embrasser cette vie.

### **Ce qu'on veut dire.**

Mais en proclamant la supériorité de la vie religieuse sur la vie conjugale, on veut dire que *l'état* religieux est un état supérieur à *l'état* de mariage, c'est-à-dire que la *vie religieuse* offre, *normalement et par sa nature même, un ensemble de conditions plus favorables à la plénitude de la vie chrétienne.*

Pratiquement cette supériorité consiste essentiellement en ce que la vie religieuse comporte, *normalement et par sa nature même, un ensemble de conditions beaucoup plus favorables* (que n'en comporte la vie conjugale) à l'œuvre de la *sanctification personnelle* et à *l'efficacité apostolique.*

### **Le point de vue de la sanctification personnelle.**

En d'autres termes, cela signifie d'abord que le religieux et la religieuse disposent de moyens normalement plus sûrs, plus directs et plus efficaces pour se sanctifier.

Et comme la sainteté consiste principalement dans la perfection d'un double amour: celui de Dieu et des autres, cela veut dire que la vie religieuse doit normalement permettre de *grandir plus aisément dans cette double charité.*

Le mariage, par la nature même de ses obligations, a comme conséquence normale un certain « accaparement » du cœur, une certaine « division », un certain « partage », qui constituent un obstacle à l'exercice de l'amour parfait de Dieu.

Il comporte aussi, nécessairement, une certaine « limitation » qui réduit considérablement la part de disponibilité aux autres.

A cette raison essentielle (vie d'amour sans partage à l'égard de Dieu, et vie de service sans partage vis à vis des autres) s'ajoute le fait que la vie religieuse comporte tout un ensemble de *moyens de sanctification* et de circonstances exceptionnellement favorables à leur mise en œuvre.



Que l'on songe, par exemple, à toutes les possibilités qu'elle prévoit pour les exercices spirituels (prières, oraisons, lectures spirituelles, retraites, pratique sacramentelle, etc).

Quant aux trois *vœux* de la vie religieuse (pauvreté, chasteté, obéissance), ils constituent de puissants moyens pour réduire les tendances désordonnées qui sont en toute nature (les trois concupiscences dont parle S. Jean, I Jean 2, 16) et pour se rendre ainsi plus libre et *plus disponible pour la contemplation des choses divines et éternelles*.

C'est ainsi qu'on a pu, à juste titre, appeler la vie religieuse une sorte *d'anticipation de la vie céleste*.

Faut-il rappeler que la mesure de notre amour (de Dieu et du prochain) sera aussi la mesure de notre béatitude éternelle ?

Ainsi donc, en permettant de réaliser une vie *exceptionnellement grande et belle* sur la terre, la vie religieuse prépare par le fait même un *ciel éternellement plus beau et plus glorieux*.

### **Le point de vue de la fécondité apostolique.**

Mais là ne s'arrête pas la supériorité de la vie religieuse. Elle est aussi, normalement et par sa nature, *un moyen d'apostolat plus efficace* que tout autre mode de vie.

On sait avec quelle netteté Sa Sainteté Pie XII a rappelé cette vérité, en déclarant « absolument fausse et pernicieuse » toute opinion contraire (1).

Par conséquent, c'est dans la vie religieuse qu'on est, normalement, le mieux placé pour travailler à l'œuvre du *salut des âmes*; et c'est là qu'on pourra, mieux que partout ailleurs, contribuer à amener (ou à ramener) les âmes au Christ, pour qu'elles reçoivent de Lui les richesses de la grâce (ici-bas) et celles de la gloire dans la Vie Éternelle.

Car l'apostolat consiste, en définitive, à *faire connaître et aimer le Christ aux autres*, et à les mettre ainsi en possession des richesses du *salut*.

Quant *aux lois et aux conditions fondamentales de tout apostolat*, nous savons qu'elles sont toujours les mêmes : l'amour du Christ, la prière, le sacrifice, le témoignage de la parole et l'exemple d'une vie intégralement chrétienne.

(1) Sa Sainteté Pie XII. Encyclique *Sacra Virginitas* (25 mars 1954).

Or, qui ne voit que pour tous ces « moyens » apostoliques la vie religieuse se place au premier rang ? En effet, les âmes consacrées ne sont-elles pas les *témoins privilégiés* de Dieu dans le monde ? Ne sont-elles pas des « spécialistes » de la *prière*, et toute leur vie n'est-elle pas un *sacrifice* vraiment total, qu'on aurait bien tort de méconnaître et de ne pas apprécier à sa juste valeur ?...

Voilà dans quel sens on peut parler de *l'éminente supériorité de l'apostolat religieux*.

Ainsi donc, aussi bien au titre de la sanctification personnelle qu'à celui de l'efficacité apostolique, on doit dire que la vie religieuse est un état supérieur à l'état du mariage.

Bien loin d'apporter quelque mutilation ou quelque appauvrissement aux valeurs personnelles et sociales, spirituelles et apostoliques d'un être, elle lui permet, au contraire, un épanouissement (au sens chrétien du mot) qu'il n'aurait jamais pu réaliser en d'autres conditions.

Pour tout dire d'un mot, la vocation religieuse est *une grâce de choix*, la plus grande grâce que Dieu puisse faire à une âme après la grâce du baptême. *Et la vie religieuse est à la fois la plus belle, la plus grande et la plus féconde des vies.*

Voilà ce qu'il faut dire (au risque d'étonner certains chrétiens de notre temps) et ce qu'on veut indiquer lorsqu'on affirme la supériorité de la vie religieuse sur le mariage.

### **Quelques conséquences pratiques**

Les *conséquences pratiques* de cette doctrine sont très nombreuses, et certaines d'entre elles présentent une importance capitale.

Ici, on se contentera d'en souligner quelques unes.

D'abord il faut que *tous les fidèles* (les mariés comme les autres) reconnaissent la supériorité de la vie religieuse, et qu'ils comprennent ce que cela signifie. Si des incroyants peuvent ne pas l'admettre ou ne pas le comprendre, il ne faut point s'en étonner. Car il y a « un mystère de la virginité chrétienne » ou de la chasteté parfaite; et la foi seule permet de la comprendre... Mais ce « mystère » est un

dogme de notre foi, et ce serait une hérésie que de le mettre en doute.

Cette doctrine devra être présente à l'esprit de *tous les éducateurs* (prêtres et autres) « afin que ceux qui se sentent appelés par une force surnaturelle au sacerdoce et à la vie religieuse et s'en confient à eux, soient aidés de toute manière pour atteindre ce noble idéal » (1). Ils auront tous à cœur d'inculquer à l'enfance et à la jeunesse le sens, l'estime et l'amour de la vie religieuse.

Quant aux *parents* eux-mêmes (et à tous ceux qui se préparent à fonder un foyer chrétien) ils doivent toujours considérer la vocation sacerdotale ou religieuse de leurs enfants comme le plus grand des *honneurs*, la plus précieuse des *bénédictions*, la plus riche des *récompenses*.

Non seulement ils ne devront rien faire pour les en détourner, mais ils devront faire tout ce qui dépend d'eux pour la préserver et pour la favoriser.

Quant aux jeunes gens et aux jeunes filles qui veulent mettre dans leur vie le maximum de grandeur, de beauté et de dévouement dont ils sont capables, ils doivent savoir que la vocation sacerdotale et religieuse contient *le secret de la plus grande, de la plus belle et de la plus féconde des vies*.

Puisque la vocation sacerdotale ou religieuse est, *pour tous ceux qui y sont appelés par Dieu*, une vocation supérieure à toute autre, il va de soi que *tout mariage, quel qu'il soit et avec qui que ce soit*, serait pour eux une solution de moindre grandeur, de moindre beauté, de moindre sainteté et de moindre fécondité apostolique que la vie sacerdotale ou religieuse.

Il est vrai qu'il leur faudra renoncer, pour répondre à un pareil appel, aux légitimes joies de la paternité et de la maternité charnelles ; mais ils connaîtront, à un degré exceptionnel, les joies encore plus profondes de la *paternité spirituelle*, et « la postérité qu'ils ne susciteront pas à cette vie terrestre, ils l'engendreront à la vie céleste et éternelle ». (1)

Et s'ils n'ont pas les grâces qui découlent pour les époux du sacrement de mariage, « ils recevront du Rémunérateur

(1) Sa sainteté Pie XII: Encyclique *Sacra Virginitas*.

céleste lui-même un don spirituel qui dépasse de loin « l'aide mutuelle » qu'il est donné aux époux de recevoir l'un de l'autre. » (1)

Pour eux la « solitude du cœur » n'est qu'une fausse apparence, car ils auront dans le Christ un ami dont l'amour est incomparablement plus doux et plus fort que tous les amours humains... Bien loin d'être une vie sans amour, la vie des âmes consacrées est *une vie transfigurée par un amour toujours plus grand, toujours plus pur et toujours plus fort*: l'amour de Dieu, aimé sans partage, et l'amour du prochain, aimé sans mesure.

### Conclusion.

Assurément, le mariage et la virginité sont aussi nécessaires l'un que l'autre; il faut à l'Église à la fois des époux et des vierges.

Mais si la vie conjugale et la vie religieuse ont chacune leurs grandeurs et leur nécessité, il n'en reste pas moins que la seconde est supérieure à la première.

Au-dessus du mariage avec ses vraies valeurs il y a la vocation religieuse avec ses valeurs encore plus précieuses.

Tous les vrais époux chrétiens remercieront le Seigneur pour le stimulant que leur apporte dans leurs propres efforts vers la sainteté le spectacle des âmes qui, ayant tout quitté pour le Christ, rappellent sans cesse au monde la réalité et la préexcellence des biens invisibles, célestes et éternels.

Avec le Pape Pie XII (écho en cela de vingt siècles de christianisme) ils proclameront à l'envi que « la sainte virginité et la parfaite chasteté qui est consacrée au service de Dieu, sont, sans aucun doute, *un des plus précieux trésors que son Fondateur (le Christ) a laissé comme héritage à l'Église* ». (1)

---

(1) S.S. Pie XII : *Encyclique Sacra Virginitas*.

## APPENDICE II

### MORALE CHRÉTIENNE ET INFORMATION SEXUELLE

Un guide moral des fiançailles chrétiennes n'est (et ne saurait être) en aucune manière un traité d'initiation sexuelle en vue du mariage.

Ce sont là *des problèmes très différents et qui doivent être très sérieusement distingués* l'un de l'autre.

Mais parce que cette question préoccupe, en fait, un bon nombre de jeunes qui se préparent au mariage, — parce qu'elle peut présenter, dans certains cas, une réelle importance, — et aussi, parce qu'elle a donné lieu, surtout ces dernières années, à de très graves erreurs et à de très graves excès, il y a un grand intérêt pour tous à connaître clairement *la doctrine chrétienne en cette matière.*

#### **La question posée.**

La question posée est exactement celle-ci: *Que doivent penser des chrétiens au sujet d'une certaine instruction sexuelle en vue du mariage ?* Peuvent-ils (et dans quelle mesure) admettre un certain enseignement destiné à faire connaître aux futurs époux les réalités de la vie sexuelle et les moyens propres à leur faciliter, plus tard, une plus heureuse réussite de leurs relations intimes ?

#### **La véritable importance du problème.**

Sans vouloir faire d'une telle initiation (comme on le fait trop souvent) le principal ou même l'unique problème de la préparation au mariage, on doit reconnaître qu'elle peut, dans bien des cas, présenter *une certaine et réelle importance.*

Qu'il y ait des ignorances en ce domaine, et que ces ignorances entraînent, en certains cas, des maux considérables, il n'est personne, assurément, qui puisse le contester. Educateurs, prêtres, médecins, psychiatres, et tous les confidants des foyers sont unanimes à ce sujet (1).

(1) On pourra lire à ce sujet le numéro spécial des « Cahiers Laënnec » (août 1955) consacré à « La Préparation au Mariage ».

Il faut donc reconnaître *l'utilité (et même dans certains cas, la nécessité) d'une certaine éducation sexuelle dans le cadre d'une préparation au mariage.*

Toute la question est de savoir *ce que peut être, dans des perspectives chrétiennes, une telle initiation.*

### Les directives de l'Église

Pour répondre à cette question, les chrétiens doivent savoir qu'ils ne sauraient se fier à leurs seules vues personnelles ni à des opinions simplement humaines. En ce domaine à la fois *si grave et si délicat*, la voie à suivre a été solennellement indiquée, au cours des dernières années, par tout un ensemble de directives autorisées, qu'il n'est plus permis d'ignorer en théorie ni de méconnaître dans la pratique.

Parmi les *déclarations que la Hiérarchie* a cru devoir faire à ce sujet, on doit signaler *entre autres*:

— *l'Encyclique de Pie XI sur l'Éducation de la jeunesse* (31 décembre 1929), véritable document de base en matière d'éducation;

— *les deux discours de S.S. Pie XII, à des pères de famille français*, (18 septembre 1951) et *aux sages-femmes italiennes* (29 octobre 1951).

— le Décret du Saint-Office, du 21 mars 1931;

— le Décret du Saint-Office, du 12 août 1950;

— le Décret du Saint-Office, du 30 juin 1952;

— la déclaration de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, du 14 mars 1952.

On voit combien le sujet a retenu l'attention de ceux qui ont la charge d'enseigner les fidèles; ceux-ci, de leur côté, doivent avoir à cœur de suivre en toute docilité les directives reçues de si haut.

### Le sens de la doctrine de l'Église.

Il reste maintenant à expliquer *le sens de ces directives de l'Église* en matière d'éducation sexuelle relativement au mariage.

A la lumière des documents cités, on peut dire que la doctrine de l'Église comporte, sur ce sujet, *deux aspects*,

d'ailleurs complémentaires: *tout en condamnant les excès d'une certaine littérature d'initiation sexuelle, l'Église reconnaît la légitimité et précise les règles d'une certaine éducation sexuelle conjugale.*

### **Condamnation des excès**

Il y a d'abord *des excès que l'Église a condamnés* avec une extrême vigueur.

Nul plus que S.S. Pie XII (1) n'a réprouvé (avec une énergie et une solennité qui forcent l'attention) les abus d'une certaine littérature d'initiation sexuelle, de source catholique et visant à agir sur les catholiques.

Le Pape n'hésite pas à désigner certaines publications (livres et revues) de ce genre comme « des moyens de perversion de l'opinion catholique ». Il proclame l'urgence tragique d'une rectification de l'opinion publique sur ce point, et il convie solennellement tous les chrétiens responsables (spécialement les pères et les mères de famille) à cette œuvre de redressement (18-9-1951).

« Bannissez de votre esprit ce culte du plaisir et faites de votre mieux pour empêcher la diffusion d'une littérature qui se croit obligée de décrire en tous ses détails les intimités de la vie conjugale, sous le prétexte d'instruire, de diriger et de rassurer ». (29-10-51).

Quelles sont donc les *très graves erreurs* qui ont vicié une pareille littérature ?

Ces erreurs concernent à la fois *les principes, le mode d'exposition et la diffusion.*

#### **I — Erreurs dans la doctrine elle-même.**

Parmi *les graves erreurs doctrinales* qu'on trouve dans les ouvrages condamnés, on peut signaler entre autres: la place désordonnée faite au sexuel, qui apparaît comme une fin en soi; l'absence de toute modération dans la recherche du plaisir, et le culte de la volupté; le renversement de l'ordre des valeurs du mariage et l'oubli pratique que « la vraie fin primordiale du mariage est la procréation et l'éduca-

(1) Spécialement dans ses deux discours du 18 septembre et du 29 octobre 1951.

tion de l'enfant »; le naturalisme pédagogique qui ignore pratiquement le péché originel, qui s'imagine que la science suffit pour la pratique de la vertu, qui oublie (ou néglige) l'absolue nécessité d'une éducation pleinement chrétienne, rappelant constamment le rôle de l'effort et de la discipline, la nécessité de la lutte pour la maîtrise de soi et la place prépondérante des forces surnaturelles (prières et sacrements); d'où le très grave danger d'une corruption des âmes en leur révélant, sans les précautions indispensables, des réalités de nature à leur susciter toutes sortes de troubles et d'excitations malsaines.

## 2 — Erreurs dans le mode d'exposition.

A ces erreurs de fond s'ajoutent de graves erreurs dans la *forme* de la présentation. S.S. Pie XII n'a pas hésité à parler à ce propos, « de l'intolérable effronterie d'une telle littérature » (18-9-51). On y note, en particulier, un manque de respect, de réserve et de retenue dans le langage; une indécatesse choquante dans les descriptions beaucoup trop détaillées et trop minutieuses de l'intimité conjugale (Décret du Saint-Office, 30 juin 1952); un étalage sans pudeur « visant à donner une vision sensuelle et vécue en pâture au grand public, à la jeunesse même » (18-9-51).

## 3 — Erreurs dans le mode de diffusion.

Enfin (et ces derniers mots du Pape l'indiquent clairement), on a commis l'erreur de diffuser (ou de laisser diffuser) une pareille littérature *d'une manière inconsidérée*, au point qu'elle risquait d'atteindre non seulement ceux à qui elle était en principe destinée, mais encore la jeunesse ou même l'enfance, et de causer ainsi d'irréparables maux.

On comprend alors, la réaction du Pape Pie XII et la solennelle énergie avec laquelle il a signalé et condamné de si graves excès et de si graves erreurs. On peut dire que ses paroles ont été un véritable « *coup de barre providentiel* » et qu'elles ont coupé court à des orientations très gravement erronées.

Par le fait même, tous les catholiques ont mieux compris les erreurs qu'il leur faut éviter s'ils veulent rester fidèles à la doctrine de l'Eglise « *gardienne fidèle et maîtresse infallible* » de la vérité, pour tout ce qui concerne la foi et les mœurs.



## Légitimité et règles chrétiennes d'une certaine éducation sexuelle.

Mais si l'Église a réprouvé si nettement et si sévèrement tous les excès qui ont été commis, et si elle a mis en garde contre toutes les déviations dans lesquelles beaucoup étaient tombés, elle n'a pas pour autant condamné le principe de toute éducation sexuelle en vue du mariage: mais elle en reconnaît expressément la légitimité et elle en a précisé les règles et les conditions.

### I — Légitimité d'une certaine éducation sexuelle.

La légitimité d'une certaine éducation sexuelle se trouve clairement reconnue par le Pape Pie XI dans son *Encyclique sur l'Éducation* : « Si en matière aussi délicate, compte tenu de toutes les circonstances, une instruction individuelle devient nécessaire, en temps opportun, et de la part de qui a reçu de Dieu mission d'éducateur et grâce d'état, il reste encore à observer toutes les précautions que connaît si bien l'éducation chrétienne traditionnelle ».

Ces paroles traitent directement de l'initiation sexuelle des enfants, mais elles peuvent aussi servir de guide en matière d'instruction sexuelle en vue du mariage.

A ce texte fondamental sont venus s'ajouter plusieurs déclarations de S.S. Pie XII.

« Pères et mères, éduquez la jeunesse à la pureté ! Aidez-la, quand un mot d'explication, un conseil, une directive sont nécessaires. N'oubliez pas cependant qu'une bonne éducation, qui embrasse toute la vie, qui apprend spécialement à se dominer soi-même, est aussi la meilleure formation dans ce domaine (1).

Puis, quelques mois plus tard, il avait déclaré: « Certes nous n'ignorons pas et ne méprisons pas les progrès dont se glorifient la médecine, la psychologie et la science sociale. C'est notre vif désir que le soin des âmes, les consultations matrimoniales et les institutions familiales en profitent ». (2)

Mais c'est surtout dans deux documents majeurs que le Saint Père a abordé et proclamé la légitimité d'une cer-

(1) *Aux Femmes de l'Action Catholique Italienne* (24-7-49).

(2) *Discours aux Cardinaux et Archevêques* (2 novembre 1950).

taine éducation sexuelle relativement au mariage. Il suffira de rapporter, ici, ses propres paroles.

« Avec tout le sérieux, l'attention, la dignité que le sujet comporte, l'Église a traité la question d'une instruction en cette matière (de l'éducation sexuelle), telle que la conseillent ou la réclament tant le développement physique et psychique normal de l'adolescent que les cas particuliers dans les diverses conditions individuelles. L'Église peut se rendre cette justice que, dans le plus profond respect pour la sainteté du mariage, elle a, en théorie et en pratique, laissé les époux libres en ce qu'autorise, sans offense du Créateur, l'impulsion d'une nature saine et honnête » (1).

« Pour tranquiliser les consciences timorées des époux, il suffit en général, du bon sens, de l'instinct naturel et d'une courte instruction sur les claires et simples maximes de la loi morale chrétienne. Si, en quelques circonstances spéciales, une fiancée ou une jeune épouse avaient besoin de plus amples renseignements sur quelque point particulier, il vous appartiendrait de leur donner délicatement une explication conforme à la loi naturelle et à la saine conscience chrétienne » (2).

A la lumière de ces divers textes, il est donc évident que l'Église reconnaît la légitimité d'une certaine instruction en matière sexuelle, spécialement à l'occasion du mariage.

## **2 — Les règles chrétiennes en matière d'éducation sexuelle.**

Mais si elle affirme qu'une telle instruction peut être non seulement permise mais encore, parfois, conseillée ou réclamée par certaines circonstances, l'Église a pris soin de préciser les conditions qu'elle doit réaliser.

Ces conditions sont de deux sortes: les unes sont d'ordre négatif, les autres d'ordre positif.

### **Conditions d'ordre négatif, ou les fautes à éviter.**

Il y a d'abord, en ce domaine, un certain nombre d'erreurs et de fautes qu'un chrétien se doit absolument d'éviter.

Ces erreurs concernent à la fois la doctrine, son mode d'exposition et son mode de diffusion.

(1) *Discours à des pères de famille français*, (18-9-51).

(2) *Discours aux sages-femmes italiennes* (29-10-51).

Tout cela a été déjà dit dans les pages précédentes et il suffira, ici, de s'y reporter. (cf. p. 165 et 166).

### **Conditions d'ordre positif, ou les qualités d'une saine éducation sexuelle chrétienne**

A la lumière des enseignements pontificaux, on peut maintenant préciser *les principes directeurs d'une saine éducation sexuelle*. On peut les ramener à trois.

1 — *D'abord et avant tout* cette éducation doit être toute baignée d'une *mentalité intégralement chrétienne*.

En particulier, elle doit situer la sexualité à sa vraie place et dans son vrai rôle, et donc la présenter non comme une fin en soi ni comme l'élément unique ou le plus important du mariage, mais comme un moyen voulu par Dieu au service de la fécondité et au service de l'amour.

Elle doit respecter *la hiérarchie des valeurs conjugales*, en mettant bien en lumière que la vraie fin primordiale du mariage est la procréation et l'éducation de l'enfant.

Elle doit présenter une claire vision de *la condition humaine*, sauvée par le Christ, mais toujours en péril de péché et en instance de salut: d'où la nécessité d'une constante discipline, d'une rigoureuse modération dans l'usage du plaisir, d'une rigoureuse politique d'efforts et de luttes pour la maîtrise de soi-même.

Elle doit enfin rappeler *la nécessité des forces surnaturelles* de la prière et des sacrements et *leur rôle prépondérant* dans l'œuvre de la sanctification.

2 — *Dans le mode d'exposition*, cette éducation chrétienne devra faire preuve de *respect*, de *réserve*, de *sobriété*, et d'une grande *délicatesse* d'expression.

Sans doute conviendra-t-il de dire *clairement tout ce qui est vraiment nécessaire*, mais il faudra *s'en tenir rigoureusement à ce qui est indispensable*.

Il faudra donc éviter de décrire tous les détails des intimités de la vie conjugale; et dans les explications qui devront être données, il faudra rejeter toutes les expressions trop choquantes, trop sensuelles et trop vives.

3 — Enfin, *dans le mode de diffusion* de toutes publications traitant des réalités sexuelles, il faudra toujours faire

preuve *d'une extrême vigilance et d'une extrême prudence*. Il faudra éviter, à leur sujet, toute propagande indiscreète et tapageuse; en outre, il faudra que de clairs avertissements précisent à quels lecteurs elles sont exclusivement réservées; enfin, on ne saurait permettre que de tels écrits soient distribués par le libre commerce, mais seulement par le soin de personnes sûres et prudentes, afin qu'ils ne parviennent qu'à ceux à qui ils sont destinés.

Est-il besoin d'ajouter que les intéressés eux-mêmes ne devront recevoir cette initiation nécessaire que lorsqu'ils seront *près du mariage*. ?

### Conclusion.

Telle est la doctrine chrétienne en ce qui concerne l'éducation sexuelle des époux ou des futurs époux.

Elle pourrait paraître sévère et étroite à quelques-uns: mais elle est, au contraire, admirablement *équilibrée, saine et justifiée*.

Comme l'a précisé le Pape Pie XII lui-même, « cet enseignement n'a rien à faire avec le manichéisme et avec le jansénisme, comme certains veulent le faire croire pour se justifier. Il est seulement une défense de l'honneur du mariage chrétien et de la dignité personnelle des époux » (1).

En condamnant tous *les graves excès* d'une certaine littérature sexuelle, en reconnaissant *la légitimité* et en formulant *les conditions* d'une saine éducation en ces matières, les Souverains Pontifes n'ont fait que remplir leur office de guides et de pasteurs de tous les croyants.

Tous les parents chrétiens, ainsi que tous les apôtres du mariage chrétien, se réjouiront de voir ainsi dissiper un malaise dont ils souffraient de plus en plus.

Car, s'ils savent les graves misères qu'entraîne, dans bien des foyers, l'absence systématique de toute éducation sexuelle conjugale, ils savent, aussi, les malheurs, encore plus graves, que provoque toute initiation erronée et indelicte, prématurée et intempestive.

(1) Discours aux sages-femmes (29-10-51).

Si, malheureusement, on est bien obligé de reconnaître qu'il n'existe, encore, *aucune publication* (du moins en langue française) *remplissant toutes les conditions* qu'on a précisées plus haut, on peut espérer que cette lacune sera comblée un jour.

Dans les circonstances actuelles, *les fiancés* désireux de s'informer en matière sexuelle pourraient s'adresser soit à un *médecin vraiment chrétien* ou à un *époux lui-même très averti* ; quant aux *fiancées* ayant besoin de certains renseignements sur quelque point particulier, elles pourront s'adresser soit à quelque *médecin*, soit à quelque *sage-femme*, soit à quelque *épouse*, pourvu qu'ils soient profondément et intégralement chrétiens. (1)

Il appartiendra *aux foyers chrétiens eux-mêmes*, avec le concours de *conseillers médicaux* et l'aide de *compétences morales*, et *sous le contrôle absolu de la hiérarchie*, de mettre au point le ou les ouvrages répondant à un réel besoin et entièrement conformes à toutes les exigences de la doctrine catholique (2).

Entre les excès d'un jansénisme étroit et ceux d'un naturalisme effréné, l'Église nous trace une sorte de « voie moyenne », qu'éclairent les lumières de la raison et de la foi.

Tous ceux que préoccupent les problèmes de la préparation au mariage savent désormais à quoi s'en tenir, et ils ne peuvent que se réjouir des directives pontificales : en les mettant en garde contre toutes les erreurs, elles leur montrent la voie à suivre et les encouragent à poursuivre leurs efforts au service de l'amour chrétien.

---

(1) Ne serait-il pas souhaitable qu'une pareille information fût donnée, en temps opportun, *par les parents eux-mêmes* ?

(2) Parmi les publications qui se sont récemment penchées sur ce problème, on se doit de signaler un numéro spécial des « *Cahiers Laënnec* » (N° 2, 1955) consacré à « *La Préparation au mariage* » ; on y trouvera de très utiles remarques et des suggestions intéressantes, spécialement dans un article du Docteur Ch. Rendu, sur « *le médecin dans la préparation au mariage (pages 5 à 21)* ».

Quant aux autres publications, si nombreuses et si diverses, elles ne semblent vraiment pas répondre à ce qu'on est en droit d'en attendre : ou bien elles ne comportent *pas l'Imprimatur requis*, et n'offrent pas toute garantie d'orthodoxie doctrinale, ou bien elles *manquent de clarté* et n'apportent point les précisions qui seraient nécessaires ; ou bien elles *manquent de sobriété ou de délicatesse*, et risquent de choquer les âmes profondément chrétiennes.



## APPENDICE III

### QUELQUES SUGGESTIONS POUR LES RETRAITES DE FIANCÉS

Tous ceux que préoccupe le problème de la préparation des jeunes au mariage ne peuvent que se réjouir du développement et du succès croissant des *retraites de fiancés*.

« Parmi tous les moyens dont les fiancés peuvent disposer pour préparer leur foyer, il n'en est pas de si bien-faisant que les retraites.

Que de témoignages recueillis déjà dans notre diocèse à ce sujet ! « Sans ces journées, avouait un jeune ménage, jamais nous ne nous serions dit tout ce que nous nous sommes dit. C'est notre foyer qui s'est bâti pendant notre retraite. On ne peut pas savoir toute la lumière et tout le bonheur qu'elle nous a donnés ! » C'est pourquoi je désire que se multiplient dans mon diocèse les retraites ou tout au moins les récollections de fiancés.

Je souhaite même que cette institution entre progressivement dans les mœurs chrétiennes de nos populations.

Personne ne s'étonne que l'on prépare par une retraite de trois jours le renouvellement des promesses baptismales et la communion solennelle.

Pourquoi n'en serait-il pas de même lorsqu'il s'agit pour des chrétiens de préparer la réception d'un sacrement qui les unira toute leur vie, et dont la vertu surnaturelle leur sera nécessaire pour accomplir leur grande mission d'éducateurs à l'égard de leurs enfants ? » (1)

Aux prêtres, de plus en plus nombreux, qui auraient le souci d'organiser de telles retraites, nous croyons être utile en apportant ici *quelques suggestions dictées par l'expérience*.

(1) Son Exc. Mgr Guyot, Evêque de Coutances et Avranches: « *Un espoir de notre temps: des foyers chrétiens* ». Lettre Pastorale. Carême 1953, p. 9.

## QUELQUES GENERALITES

### « Retraites » (et non journées d'information).

Il faut d'abord bien préciser qu'il s'agit de vraies *retraites* (et non de simples journées d'information sur les réalités du mariage). Par conséquent, il faudra toujours réserver un temps appréciable à la *prière* et à la *réflexion*; il faudra assurer dans toute la mesure du possible un climat de *sérieux* et de *silence*; on rappellera que la *confession* fait normalement partie de toute retraite bien comprise. Et tous les « retraitants » qui le désirent doivent pouvoir s'adresser (soit seuls, soit en couple) au prêtre chargé de la retraite (ou à d'autres venus pour le seconder).

### Retraite « prénuptiale ».

Par « retraite de fiancés » on entend, ici, une retraite « *prénuptiale* », c'est-à-dire une retraite qui a *pour but immédiat de préparer les fiancés au mariage* (et non de les guider dans leur choix ou dans leurs attitudes durant les fiançailles ) (1). On ne doit admettre en principe, que des fiancés sur le point de se marier (pratiquement à *deux mois du mariage*).

### Retraite collective et « en couples ».

On envisage, ici, l'hypothèse d'une *retraite collective* et « *en couples* ». Il nous semble en effet, qu'il y a grand intérêt à ce que les fiancés se trouvent rassemblés à *un certain nombre* et qu'ils fassent leur retraite « *en couples* ». Nous n'avons personnellement connu que des retraites réalisées dans ces conditions.

Le *nombre* des retraitants qui paraît le plus favorable se situe aux environs d'*une dizaine* de couples. Au dessus d'une quinzaine (au grand maximum !), les fiancés risquent de ne pas avoir le temps et la possibilité de voir personnellement le prédicateur, alors qu'ils en éprouvent

(1) Bien que ce ne soit pas le sujet essentiel de la retraite « prénuptiale », il sera cependant *très utile de dire un mot des attitudes chrétiennes dans les fiançailles*.



très souvent le besoin; et il leur sera très difficile de trouver le silence et l'isolement nécessaires au succès de toute bonne retraite.

### **Retraite de deux jours complets.**

La *durée minimum* semble devoir être de *deux jours complets*. Les couples arrivent, par exemple, le jeudi soir; ils restent les deux journées du vendredi et du samedi, et ils repartent le dimanche matin après la messe.

C'est dans ce cadre de deux journées complètes que l'on devra s'efforcer de faire entrer l'ensemble de la matière. Pour les détails des horaires, on les trouvera plus loin.

Il importe de ménager un sérieux temps de réflexion et de prière entre les causeries. Après chaque exposé il convient de ménager *un bon quart d'heure pour la réflexion personnelle et trois quarts d'heure pour la « réflexion à deux »*.

## **SCHÉMA**

### **POUR UNE RETRAITE DE DEUX JOURS ENTIERS**

#### **VEILLE AU SOIR. (après souper) : OUVERTURE.**

**Importance d'une retraite de fiancés: *une grâce de grand prix.***

#### **Sa nature et son but.**

*Ce que doit être une retraite de fiancés: une rencontre « à deux » avec le Seigneur, pour mieux découvrir et pour mieux remplir ensemble sa volonté sur le futur foyer, et pour réaliser ainsi une « montée à deux vers les sommets ».*

**Les conditions nécessaires:** Silence, prière, réflexion, confession comme pour toute retraite; mais, en outre, prière à deux, réflexion à deux, loyale mise au point avec Dieu et avec l'autre.

**Indication du thème principal: le mariage vocation de sainteté.**

## PREMIÈRE JOURNÉE

1<sup>re</sup> causerie : **Le véritable sens de la sainteté conjugale.**

Ce qu'est la sainteté en général, — la sainteté conjugale —.

*Difficultés* mais *possibilité* de cette sainteté, à condition de mettre en œuvre tous les *moyens indispensables*.

2<sup>e</sup> causerie : **Le véritable sens de la « vocation conjugale »** ou le *double but du mariage chrétien*: la fécondité et l'amour mutuel comme *devoirs d'état* des chrétiens mariés; leur *grave obligation* et leur *valeur sanctificatrice dans toute leurs réalités*.

3<sup>e</sup> causerie : **Le sens chrétien du devoir de fécondité.**

*Sa nature* (fécondité et éducation) et sa *primauté*.

*Sa grandeur* et en particulier sa fonction « *écclésiale* » (« *pépinières de la chrétienté* »).

*Ses exigences et ses lois*: générosité et prudence.

4<sup>e</sup> causerie : **Le véritable sens de l'amour conjugal chrétien** qui doit être un *amour charité*: « Comme le Christ a aimé son Église et s'est livré pour elle afin de la sanctifier (Eph. 5, 22) — *explications et applications* —

**Conclusion de la première journée** : « C'est à ce signe que tous vous reconnaîtront pour mes disciples, si vous avez de la charité les uns pour les autres » (Jean 13, 35).

## DEUXIÈME JOURNÉE

1<sup>re</sup> causerie : **Le devoir de l'entr'aide spirituelle**: son importance, ses moyens. Esquisse d'une « *spiritualité conjugale* », ou rappel des grands moyens de sanctification des époux. *Le sacrement de mariage* : sa portée et ses limites.

2<sup>e</sup> causerie : **Le devoir de s'aimer dans le domaine des corps**, ou les problèmes charnels de l'amour chrétien: importance du sujet; le sens chrétien de la chair: *grandeur et misère*.

**La chasteté conjugale:** Son *obligation* et sa véritable *nature*: abstention des jouissances défendues et usage modéré des jouissances permises; *ses lois* (ce qui est chaste et ce qui ne l'est pas dans le mariage), *ses difficultés* et *ses conditions*. Insister sur la nécessité d'une *discipline* et d'une *certaine pudeur conjugale*; sur le rôle providentiel de *la femme comme gardienne de la chasteté*; sur la place de la *charité* jusque dans la vie intime des époux (1).

**3<sup>e</sup> causerie : Les problèmes de la bonne entente conjugale.**

Importance, difficultés et obstacles, conditions et moyens de réalisation. Insister sur le problème de la différence profonde entre l'homme et la femme et sur la place déterminante de la charité (oubli de soi et souci de l'autre) dans la solution de tous les problèmes de la bonne entente conjugale.

**4<sup>e</sup> causerie : Le devoir de l'apostolat conjugal.**

« A ceux qui ont beaucoup reçu il sera beaucoup demandé. » Ce qu'est l'apostolat; ce que doit être l'apostolat des époux; *l'apostolat du témoignage* (son importance) et *l'apostolat d'engagement* (dans l'action catholique): son importance et sa grave obligation selon les compétences et les possibilités de chacun...

**Conclusion de la 2<sup>e</sup> journée :** « C'est la volonté de Dieu que vous soyez des saints ». « Faites tout cela et vous serez des saints mariés. »...

**CLOTURE:** Messe (avec un mot de renvoi). Départ.

(1) Le problème de l'amour dans le domaine des corps paraît devoir être situé, de préférence, à cet endroit de la retraite. Les fiancés ayant déjà saisi le sens chrétien de la vocation conjugale et de l'amour, sont préparés à mieux comprendre la place et le sens des réalités physiques dans tout l'ensemble de la vie chrétienne du foyer. Mais d'autre part, en abordant ce problème dès le matin de la seconde journée on leur laisse le temps d'y réfléchir et de faire entre eux les mises au point nécessaires. Il est très souhaitable qu'un *médecin chrétien* puisse venir faire aux fiancés (hommes) un bref exposé sur les réalités physiques du mariage. Il peut être également très heureux de faire venir (le soir du premier ou du deuxième jour) un *vrai foyer chrétien*, pour apporter son *témoignage* et faire bénéficier les fiancés de son expérience; dans bien des cas il y aura intérêt à prévoir une rencontre séparée entre le mari et les fiancés, d'une part, l'épouse et les fiancées, d'autre part: les uns et les autres y gagnent généralement en simplicité et en confiance, et de tels échanges de vues se révèlent souvent très heureux et très bienfaisants.

## Horaire proposé.

### PREMIER SOIR.

- 19 heures Souper et présentation.
- 20 h. 30 Ouverture et méditation.
- 21 h. 15 Prière du soir (à la chapelle).
- 21 h. 30 Silence et coucher.

### PREMIERE ET DEUXIEME JOURNÉES.

- 7 heures Lever.
- 7 h. 30 Prière et messe.
- 8 h. 15 Déjeuner (en silence).
- 9 heures **Instruction.** — Reflexion personnelle (1/4 d'heure)  
Réflexion à deux (3/4 d'heure).
- 11 heures **Instruction.** — Réflexion personnelle.  
Réflexion à deux.
- 12 h. 30 Déjeuner (en silence) — Récréation en commun.
- 13 h. 45 Chapelet en commun.
- 14 heures **Instruction.** — Réflexion personnelle.  
Réflexion à deux.
- 16 heures Café (en silence) et temps libre.
- 17 heures **Instruction.** — Réflexion personnelle.  
Réflexion à deux.
- 19 heures Souper (en silence) et temps libre.
- 20 h. 30 Veillée.
- 21 heures Conclusion de la journée.
- 21 h. 15 Prière du soir (à la chapelle).
- 21 h. 30 Silence et coucher.

### CLOTURE.

- 7 heures Lever.
- 7 h. 30 Prière et messe (avec un mot de clôture), fin de  
la retraite — départ — (1).

(1) Sous la signature du P. de Lestapis, S.J., la « *Revue de l'action populaire* » (N° 77, avril 1954, pages 364-383) ainsi que les « *Cahiers Laënnec* » (Août 1955: La préparation au mariage, pages 33-48), ont publié une remarquable étude sur « *les retraites de fiancés en France* ». On y trouvera d'utiles précisions et d'autres schémas ou plans de retraites, répondant à diverses préoccupations et à diverses situations; on aimera aussi y lire de nombreux témoignages de grand intérêt sur les problèmes que pose, à l'heure actuelle, l'organisation de retraites de fiancés, sur les difficultés parfois rencontrées et sur les résultats (très encourageants) déjà obtenus.

## BIBLIOGRAPHIE

Parmi les très nombreux ouvrages ayant trait aux fiançailles (ainsi qu'au mariage), il en est malheureusement beaucoup qu'on ne saurait recommander à des lecteurs chrétiens. Et même parmi les publications qui seraient sans reproche du point de vue doctrinal, il s'en trouve, en grand nombre, dont on peut omettre la lecture sans dommage...

Songeant spécialement aux destinataires de « *Fiançailles Chrétiennes* », nous nous contenterons de signaler ici *quelques titres* d'ouvrages particulièrement utiles.

### **Documents de base pour la doctrine du mariage chrétien.**

S.S. Pie XI: *Encyclique « Casti Connubii » sur le mariage chrétien* (30 déc. 1930). Traduction française et commentaire remarquablement présentés par *l'Action Populaire*, Editions Spes, 17, rue soufflot, Paris.

S.S. Pie XII : *Directives en matière de morale conjugale*, rassemblées dans un élégant recueil édité par la Bonne Presse (5, rue Bayard, Paris 8<sup>e</sup>) et donnant de larges extraits des trois discours du Saint Père *aux Pères de famille français* (18 sept. 1951), *aux Sages-femmes italiennes* (29 oct. 1951) et *aux Associations de famille nombreuses d'Italie* (28 nov. 1951).

Pour une documentation plus complète : *Le Mariage : Les Enseignements Pontificaux* (Desclée, 1955).

### **Avant les fiançailles.**

Chanoine Jean Viollet: *Relations entre Jeunes Gens et Jeunes Filles*. (Editions Familiales de France, 86, rue de Gergovie, Paris 14 ; 6 édition, 1956). Ouvrage classique, dont l'éloge n'est plus à faire.

Pierre Dufoyer : *Le Mariage : le livre du jeune homme ; Le Mariage : le livre de la jeune fille*. (Editions Casterman).

## **Durant les fiançailles.**

*Albums* (abondamment illustrés) de la collection « *Fêtes et Saisons* » (31, Boulevard de Latour-Maubourg, Paris 7) : « *Fiancés* » et « *Le Mariage* ».

R.P. D'Haene: *Sur le Seuil*, Lectures spirituelles pour fiancés, (Collections Semailles, 7, rue de Coëtlogon, Paris 6).

Abbé Planque: *Votre Foyer* (Editions Wesmael, Namur).

Chanoine Fiévet: *Parlons aux fiancés* (Editions Casterman)

R.P. Plus: *Face au Mariage* (Éditions Spes, Paris).

Abbé Godin: *Le Christ dans les fiançailles* (Éditions Ouvrières, Paris).

Abbé Van Agt( *Fiançailles de choix* (recueil de textes sur les fiançailles) (Éditions Brunet, Arras).

Abbé Du Jeu: « *C'est décidé: nous nous marions* », (Éditions Familiales de France).

Abbé Boussemaert: *Pour de « chic » fiançailles*, (Éditions Familiales de France).

M. Lambert: *Ta fiancée te parle*, (Collection Semailles, 7, rue de Coëtlogon, Paris 6).

Abbé Dantec : *Foyers Rayonnants*, Vol. II : *Guide Spirituel des Chrétiens Mariés*, Vol. III : *Guide Apostolique des Epoux Mariés*, (Direction des Œuvres, Quimper).

*Pour des lecteurs plus cultivés*, on recommande entre autres:

Christian: *Ce sacrement est grand* (Éditions Familiales de France).

Dans la collection de *L'Anneau d'Or* (Éditions du Feu Nouveau, 9, rue Gustave Flaubert, Paris 17), les numéros spéciaux intitulés: « *Le Mystère de l'amour* » — « *De l'Enfance au Mariage* » — « *Mystère et Mystique du Mariage* ».

R.P. Carré: *Compagnons d'Éternité* (Éditions du Cerf).

Jacques Maillet: *Lettres à sa fiancée* (Éditions du Feu Nouveau).

Alessandro Manzoni: « *I Promessi Sposi* » (*Les Fiancés*).  
— un des chefs d'œuvre de la littérature italienne.

## **A l'approche du mariage, (à quelques mois).**

Centre Catholique de l'Université d'Ottawa (Canada):  
*Cours de Préparation au Mariage.*

Abbé Dantec: *Foyers Rayonnants*, Vol. I: *Guide Moral de l'Amour Chrétien.* (Direction des Œuvres, Quimper).

Pierre Dufoyer: *Pour toi, fiancé et jeune mari; Pour toi, fiancée et jeune épouse.* (Éditions Casterman).

Duval: *Les problèmes de la natalité au foyer* (Casterman).

## **Revue et publications.**

Parmi les revues et publications d'intérêt familial qui ont, à diverses reprises abordé le problème de la préparation au mariage et celui des fiançailles, on peut signaler :

« *L'Anneau d'Or* », surtout dans un numéro spécial remarquable : « *De l'Enfance au Mariage* » (n 21-22, mai-août 1948), 9 rue Gustave Flaubert, Paris 17.

« *Feuilles Familiales* » (dans les *Notes annexes de Pastorale Familiale*, n 33, 36, 37 et 38) : Juillet 1956, Novembre 1956, Décembre 1956, Janvier 1957. — 41, Avenue Josse Goffin Berchem — Sainte Agathe, Bruxelles. — Pour la France : Aux Editions X. Mappus, Le Puy, Haute-Loire.

« *Les Gardiennes du Foyer* », Janvier 1956, Juin 1956, Août-Septembre 1956. — 6, rue Malherbe, Nantes.

« *Le Prêtre et la Famille* » (désormais remplacé par « *Cahiers de Pastorale Familiale* » — 86, rue de Gergovie, Paris 14.

« *Foyers* », 86, rue de Gergovie, Paris 14.

« *Promesses* », revue bimensuelle de la J. A. C. F., 27, rue Cassette, Paris 6.

« *Foyer Rural* », 13, rue du Docteur Roux, Paris 15.

## **Lectures bibliques.**

Comme lectures bibliques on peut signaler (comme se rapportant aux fiançailles):

*Livre de la Genèse*, chapitre 24, Isaac et Rebecca;

«                    »                    »                    chapitres 27-29, Jacob et Rachel.

*Le Livre de Tobie*, spécialement les chapitres 6, 7 et 8.





# TABLE DES MATIÈRES

Introduction et Plan .....	5
<b>Chapitre préliminaire :</b>	
Le sens des fiançailles.....	11
Leur importance et leur gravité.....	12
Leur but essentiel.....	16

## PREMIÈRE PARTIE

### LE SENS CHRÉTIEN DE LA VIE CONJUGALE

Introduction : Importance et plan de la première partie.....	19
1. — Le mariage vocation de sainteté.....	20
Importance de cette doctrine. Sens de l'expression.	
2. — Le mariage mission ecclésiale.....	22
Pépinière de la chrétienté. Cellule d'Eglise. Foyer apôtre.	
3. — La vraie nature de la sainteté conjugale.....	26
4. — La conception chrétienne du mariage :	
Une institution divine.....	27
Le double but du mariage : la fécondité et l'amour mutuel ; primauté de la fécondité.....	28
5. — Le sens chrétien de l'amour : un amour de charité surna- turelle.....	29
Une charité surnaturelle par ses caractéristiques.....	31
— — dans son motif.....	32
— — dans son modèle (un amour «exigeant»)	32
— — dans sa source.....	34
Les divers éléments de l'amour conjugal chrétien.....	35
Dans le domaine des âmes et des cœurs.....	36
Dans le domaine des corps ou le sens chrétien des réalités phy- siques de l'amour : leur grandeur et leur misère.....	37
Conclusion : le « grand mystère » de la charité conjugale.....	39
6. — Le sacrement du mariage.....	41
Son importance et ses limites.....	41
Les grâces du sacrement de mariage.....	41
Conclusion de la première partie.....	43

## DEUXIÈME PARTIE

### LE PROBLÈME DU CHOIX

Importance du sujet : le bien des individus, des familles, de l'Eglise.....	47
Plan de l'exposé.....	50

#### Chapitre premier

##### Comment se mettre en état de bien choisir

La prière et la réflexion.....	51
Savoir demander conseil et éviter la précipitation.....	53
Conclusion : la prudence chrétienne.....	54

#### Chapitre second

##### Les conditions de base pour un futur foyer chrétien

Importance du problème.....	55
Principe de solution.....	56
Les quatre conditions de base.....	56

##### Première condition : une grande estime mutuelle.

Une estime motivée.....	57
Les qualités du corps.....	57
Les qualités de l'esprit.....	58
Les qualités du cœur et de l'âme.....	58

##### Deuxième condition : une profonde sympathie mutuelle.

Ce qu'est la sympathie ; les signes de sa présence.....	59
La sympathie n'est pas nécessairement un attrait sensible ou physique.....	60
En cas de manque de sympathie mutuelle.....	61

##### Troisième condition : une entière confiance mutuelle.

Fiançailles et confiance.....	61
Foi en la promesse de l'autre.....	61
La certitude de pouvoir s'appuyer sur l'autre.....	62
Une facilité d'ouverture avec l'autre.....	62

##### Quatrième condition : l'accord sur l'idéal.

Importance du problème.....	62
Le sens de cet accord.....	63
Son double objet : le sens chrétien de la vie.....	64
le sens chrétien du mariage.....	65
En cas de grave désaccord sur l'idéal.....	67
En cas d'accord suffisant sur l'idéal.....	71
Quand cet accord est complet.....	71
Quand cet accord n'est pas complet.....	72

Conclusion de la deuxième partie.....	74
---------------------------------------	----

##### Quelques remarques complémentaires relatives au choix.

1. — Les contre indications « familiales et sociales ».....	75
2. — La différence d'instruction et d'éducation.....	75

3. — La différence de fortune.....	76
4. — La différence d'âge.....	76
5. — Le rôle des parents.....	77
6. — La durée des fréquentations avant les fiançailles .....	78

### TROISIÈME PARTIE

#### ATTITUDES CHRÉTIENNES DANS LES FIANÇAILLES

Introduction et plan de la troisième partie.....	83
--	----

##### Chapitre premier

<b>Un exceptionnel effort de sanctification personnelle.</b>	
Sens et importance de cet effort.....	85
Quelques applications.....	86

##### Chapitre second

<b>Une exceptionnelle préoccupation de charité.</b>	
Importance de la charité durant les fiançailles.....	89
La charité mutuelle entre les fiancés.....	91
Une prise en charge d'amour de l'autre.....	93
La charité à l'égard de tous.....	95
Conclusion.....	96

##### Chapitre troisième

<b>Un absolu respect de la chasteté.</b>	
Importance du sujet et plan de l'exposé.....	97

### PREMIÈRE PARTIE

#### LA CHASTÉTÉ EN GÉNÉRAL

Sa nature.....	101
Son obligation.....	102
Ses splendeurs (ou ses bienfaits).....	103

### DEUXIÈME PARTIE

#### LA CHASTÉTÉ NON CONJUGALE (PRINCIPES FONDAMENTAUX)

<b>Ce qu'est la chasteté pour les non mariés.....</b>	<b>113</b>
<b>Moralité des émotions involontaires.....</b>	<b>113</b>
<b>Moralité des émotions directement volontaires.....</b>	<b>114</b>
<b>Moralité des émotions indirectement volontaires.....</b>	<b>115</b>
— réalités habituellement provoquantes.....	115
— réalités rarement provoquantes.....	116

**Quelques remarques complémentaires :**

1. — La sensibilité peut varier avec les individus.....	117
2. — Profonde différence entre le jeune homme et la jeune fille	118
3. — Importance d'une saine information des jeunes filles...	119
4. — La pudeur chrétienne : nature et importance .....	120
La vertu de pudeur. Le sentiment de la pudeur .....	120

**TROISIÈME PARTIE**

**LA CHASTETÉ DANS LES FIANÇAILLES**

Quatre vérités de base.....	123
<b>Ce qui n'est pas chaste pour les fiancés :</b>	
Ce qui est défendu sous peine de faute mortelle.....	124
Ce qui est défendu sous peine de faute vénielle.....	125
<b>Ce qui est chaste pour les fiancés.....</b>	<b>126</b>

**QUATRIÈME PARTIE**

**QUELQUES CONSEILS PRATIQUES**

**OU**

**LES PRINCIPAUX MOYENS POUR SAUVEGARDER  
LA CHASTETÉ DANS LES FIANÇAILLES**

L'estime de la chasteté.....	129
Une vie d'effort et d'intense vie surnaturelle.....	129
Un effort personnel.....	129
Un effort « à deux ».....	130
La jeune fille gardienne et principale responsable de la chasteté dans les fiançailles.....	130
Quelques indications pratiques au sujet des rencontres.....	130

**CONCLUSION DE L'EXPOSÉ**

**SUR LA CHASTETÉ DES FIANÇAILLES**

Note : Quelques textes de S.S. Pie XII sur la pureté de la jeu- nesse.....	135
---	-----

**Chapitre quatrième**

**Les préparations nécessaires**

**Article premier :**

La préparation sur le plan spirituel.....	141
Un souci de bien comprendre ce qu'est la sainteté conjugale et quels sont les moyens de la réaliser.....	142
Retraite de mariage.....	144

**Article second :**

La préparation sur le plan psychologique.....	145
Son but : cultiver tout ce qui pourra favoriser la bonne en- tente.....	145
L'effort moral personnel.....	145

La lutte contre le défaut dominant.....	145
La « poursuite » de la charité.....	146
Le souci de se mieux connaître.....	147
Importance de cette connaissance mutuelle.....	147
Comment y parvenir ?.....	148

**Article troisième :**

La préparation sur le plan matériel.....	151
Le problème d'une situation viable.....	151
Le problème du logement (et de la cohabitation).....	152
La préparation « ménagère » de la fiancée.....	154
Conclusion de la troisième partie.....	155

<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	157
----------------------------	-----

**TOUJOURS PLUS HAUT !**

**APPENDICE I**

<b>Au-dessus du mariage : la vocation religieuse</b>	159
--	-----

**APPENDICE II**

<b>Morale chrétienne et information sexuelle conjugale</b>	165
--	-----

**APPENDICE III**

<b>Quelques suggestions pour retraites de fiancés</b>	175
---	-----

<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	181
----------------------	-----

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	185
---------------------------	-----





**ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 15 AVRIL 1961**  
**A LA**  
**PRESSE LIBÉRALE DU FINISTÈRE**  
**51, RUE DU CHATEAU - BREST**

**Dépôt légal - Deuxième trimestre 1961**

**François DANTEC**

*Professeur au Grand Séminaire de Quimper*

*Une collection universellement connue et appréciée*  
(Traduite ou en cours de traduction en de nombreuses langues)

*Des guides qui s'imposent*  
*par leur haute valeur doctrinale*

*Plus de 155.000 exemplaires diffusés à ce jour !*

## **FOYERS RAYONNANTS**

**VOLUME I** "Fédonds et Unis" (1951)

GUIDE MORAL DE L'AMOUR CHRÉTIEN  
(Les problèmes de la morale conjugale)  
11<sup>e</sup> édition - 75<sup>e</sup> mille - 306 p. - **6,50 N.F.**

**VOLUME II** "Fervents" (1953)

GUIDE SPIRITUEL DES CHRÉTIENS MARIÉS  
(Les problèmes de la sanctification conjugale)  
6<sup>e</sup> édition - 30<sup>e</sup> mille - 360 p. - **7 N.F.**

**VOLUME III** "Apôtres" (1955)

GUIDE APOSTOLIQUE DES ÉPOUX CHRÉTIENS  
(Les problèmes de l'apostolat congugal)  
5<sup>e</sup> édition - 25<sup>e</sup> mille - 234 p. - **5,50 N.F.**

**En vente :**

*Direction des Œuvres, 9, rue du Frou, Quimper*  
*(Finistère), et toutes librairies catholiques*